

France Forum

- *Individu et volonté générale dans la pensée révolutionnaire*
- *Liberté et individualisme selon Tocqueville*
- *La République ?... Vous avez dit la République ?*
- *Libéralisme et socialisme*
- *Pour une Europe de la Défense*
- *Krach mou, armistice tiède*
- *Walesa, démocrate et chrétien*
- *Arts et lettres*
- *De Robespierre à Rousseau*

François BOURRICAUD - Donald R. KELLEY - Jean-Claude LAMBERTI - François FEJTO - François FURET - René PUCHEU - Jean-Marie DOMENACH - René FOCH - Charles DELAMARE - Jacques NANTET - Henri BOURBON - Philippe SENART - Yvan CHRIST - Bernard VOYENNE - Jean AUBRY - C. MELCHIOR DE MOLENES - Jean CHELINI - Benoît VERMANDER - Etienne BORNE.

Regarder de près pour voir loin c'est notre 6^e sens

Pour réussir dans les métiers
de l'argent, il faut regarder l'avenir
de près. S'implanter sur les grandes
places internationales où nous avons
identifié les meilleurs pôles de développement.
Proposer aux entreprises la compétence de nos
spécialistes et les financements appropriés pour
permettre d'exporter,
c'est voir loin : c'est notre 6^e sens.

CA CRÉDIT AGRICOLE

Le bon sens en action

FRANCE FORUM

COMITÉ DE DIRECTION

Etienne Borne, Henri Bourbon

133 bis, Rue de l'Université - 75007 Paris
C.P.P. Paris 14.788-84 - Tél. 45 55 10 10

Abonnement annuel 120 F

Abonnement de soutien 150 F

Sommaire **242-243**

Janvier-Mars 1988

30 F

DOSSIERS ET ETUDES

LES DROITS DE L'INDIVIDU ET LA VOLONTÉ GÉNÉRALE DANS LA PENSÉE RÉVOLUTIONNAIRE

PAR FRANÇOIS BOURRICAUD p. 2

LA VIE PRIVÉE DE LA "LIBERTÉ"

PAR DONALD R. KELLEY p. 10

LA LIBERTÉ ET LES ILLUSIONS INDIVIDUALISTES SELON TOCQUEVILLE

PAR JEAN-CLAUDE LAMBERTI p. 15

ENTRETIEN AVEC FRANÇOIS FURET SUR LA RÉVOLUTION

PAR FRANÇOIS FEJTO p. 21

LA RÉPUBLIQUE ?... VOUS AVEZ DIT LA "RÉPUBLIQUE" ?

PAR RENÉ PUCHEU p. 23

LIBÉRALISME ET SOCIALISME

PAR JEAN-MARIE DOMENACH p. 28

POUR UNE EUROPE DE LA DÉFENSE

PAR RENÉ FOCH p. 35

KRACH MOU, ARMISTICE TIÈDE

PAR CHARLES DELAMARE p. 40

WALESA, DÉMOCRATE ET CHRÉTIEN

PAR JACQUES NANTET p. 44

LE PÈRE JOSEPH, LE QUART MONDE, LES DROITS DE L'HOMME

PAR HENRI BOURBON p. 48

ARTS ET LETTRES

LA VIE LITTÉRAIRE PAR PHILIPPE SENART p. 49

RENDEZ-VOUS A PARIS AVEC PICASSO, VAN GOGH, DEGAS, ZURBARAN

PAR HENRI BOURBON p. 55

DE LASCAUX A ABOU SIMBEL ET A VENISE

PAR YVAN CHRIST p. 58

NOTES DE LECTURE

AU QUOTIDIEN DE L'ENFER DE JOSEPH ROVAN

PAR BERNARD VOYENNE p. 60

MYTHES ET MYTHOLOGIES POLITIQUES DE RAOUL GIRARDET

PAR RENÉ PUCHEU p. 61

POUR LIRE... EN CAMPAGNE

PAR RENÉ PUCHEU p. 62

LES PATRONS ET LE PATRONAT D'YVON CHOTARD

PAR JEAN AUBRY p. 63

DE L'ACTUEL A L'ÉTERNEL SELON MAURICE SCHUMANN

PAR CHARLES MELCHIOR DE MOLENES p. 64

LE CHOIX DE DIEU DE JEAN-MARIE LUSTIGER

PAR JEAN CHELINI p. 65

REVUE DES LIVRES ÉTRANGERS

PAR BENOIT VERMANDER p. 66

PROPOS DU TEMPS

DE ROBESPIERRE A ROUSSEAU

PAR ETIENNE BORNE p. 70

LES DROITS DE L'INDIVIDU ET LA VOLONTÉ GÉNÉRALE DANS LA PENSÉE RÉVOLUTIONNAIRE

par François BOURRICAUD

Nous poursuivons avec les études de François Bourricaud, professeur à l'Université de Paris V, de Donald Kelley, professeur à l'Université de Rochester et de Jean-Claude Lamberti, professeur à l'Université de Paris V, la publication des communications présentées au Colloque sur le concept de liberté, colloque qui s'est inscrit dans le cadre des manifestations du Centenaire de la Statue de la Liberté offerte par la France aux Etats-Unis (cf. France-Forum de septembre 1987). Nous publierons dans notre prochain numéro les communications de Maurice Agulhon, Eric Foner, Water Gray.

La Révolution américaine et la Révolution française appartiennent à une même *contradiction* (1). Pourtant, le processus révolutionnaire a pris des formes très différentes dans l'un et l'autre pays. Quant aux régimes post-révolutionnaires, la stabilité des institutions américaines est généralement louée tandis que l'on déplore fréquemment la fragilité des régimes français du XIX^e siècle.

La Révolution française constitue un processus d'une complexité inépuisable. L'historiographie de ce processus - à supposer que l'une et l'autre soient séparables - est peut-être encore plus intéressante que son histoire même. Il est au moins aussi instructif de se demander ce qu'en ont dit les historiens que d'examiner comment la Révolution a eu lieu - wie es geschah. Certains, comme Tocqueville, et avec lui la tradition modérée, sont frappés par le contraste entre 1789 et 1794, entre la "merveilleuse aurore" et le cauchemar de la Terreur. Il y aurait coupure entre l'humanisme des constituants qui, dans le domaine de la politique, auraient porté à leur perfection

les espérances et les exigences des Lumières, et le fanatisme sadique des Jacobins, qui marquerait le retour à l'esprit de l'Ancien Régime, à son conformisme brutal et compulsif. Cette coupure serait imputable soit à la maladresse, à l'aveuglement, à la médiocrité de certains des protagonistes (notamment le Roi), à la disparition prématurée de certains parmi les plus doués (Mirabeau), soit aux interférences de phénomènes largement indépendants, mais dont la rencontre entraîne des effets cumulativement déstabilisateurs (la politique antireligieuse de l'Assemblée, l'émigration de la noblesse, la banqueroute des finances publiques, la crise des subsistances dans les villes, la décomposition de l'armée, les intrigues de la Cour, le prosélytisme et le bellicisme de la gauche girondine). Pour d'autres observateurs, comme Joseph de Maistre, il n'y a point de "coupure" mais une implacable continuité qui des folies de 1789 devait nécessairement conduire aux crimes de 1793-94. D'ailleurs la question de la "coupure" change de sens selon que la série d'événements pris en compte est plus ou moins

Dans la perspective plus large où aiment à se placer ceux qu'on appelle les "philosophes de l'Histoire", on peut se demander si la question centrale posée à l'historiographie révolutionnaire ne reste pas, aujourd'hui comme au XIX^e siècle, d'apprécier *l'originalité* de l'épisode révolutionnaire français et son apport à la théorie et à la pratique de la liberté moderne. Personne, je pense, ne douterait, au moins depuis Tocqueville, que la Révolution américaine a contribué d'une manière décisive à notre conception de la démocratie. Pour résumer la pensée de Tocqueville, au risque de la simplifier abusivement, le mérite incomparable de la synthèse américaine, c'est d'avoir réconcilié les libertés individuelles avec le règne de la majorité. En est-il de même dans le cas de la Révolution française ? La réponse de Tocqueville est beaucoup plus réservée. Pour des raisons complexes, le règne de la majorité a eu la plus grande peine à s'installer et l'on peut douter que même aujourd'hui ce principe y soit solidement, indéracinablement, installé. Quant à l'administration publique, l'étendue de ses compétences et prérogatives, même si elles sont surveillées et limitées par un droit administratif dont Tocqueville n'avait pas prévu l'extension, réduit l'espace où les initiatives de l'individu peuvent se déployer.

Plutôt que d'évoquer l'enchevêtrement des circonstances historiques qui ont pu dénaturer l'héritage révolutionnaire, essayons de le ressaisir à ses sources, c'est-à-dire dans la conception que les gens de 1789 se faisaient de l'ordre politique. Cette conception est marquée par une très forte orientation *individualiste*. Mais ce qui est encore plus digne de réflexion, c'est la place accordée au principe de représentation et la manière très subtile dont ce principe est défini. La notion de gouvernement représentatif est sans doute l'expression la plus originale de l'exigence révolutionnaire, en même temps qu'elle en pose sinon la négation, du moins la limite. Mais les révolutionnaires français, à la différence de leurs congénères américains, ne sont pas parvenus à élaborer une théorie acceptable de la fonction gouvernementale. Ils disent bien ce que sont les droits de l'homme et même du citoyen, mais l'instabilité constitutionnelle de la France pendant tout le XIX^e siècle et jusqu'à une date récente, atteste qu'à la différence des Américains, nous avons la plus grande peine à fixer les règles de fonctionnement de nos institutions.

*La Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789
possède une orientation individualiste.*

longue. Entre la fête de la Fédération et les massacres de septembre, il y a peut-être coupure. Mais Napoléon soulignait la continuité entre Louis XIV et Robespierre, défenseurs l'un et l'autre d'un Etat qui à l'intérieur brise les "grands" ou les "factieux", et à l'extérieur protège la Nation contre les étrangers. Tocqueville, lui-même si sensible à la "coupure" dans la courte période de la péripétie révolutionnaire entre 89 et 93, défend la thèse de la continuité lorsqu'il souligne les progrès d'une centralisation largement entamée par nos Rois, qui s'accélère encore du fait de la Révolution. Mais cette centralisation ne finira-t-elle point par être fatale à la liberté des individus, à la vertu des citoyens ? Par sa production incontrôlée d'effets pervers, la Révolution non seulement dévore ses propres enfants, mais ne renie-t-elle pas aussi les principes qu'elle avait d'abord proclamés ?

*
* *

Il a été longtemps de mode de railler la Déclaration des Droits de l'Homme de 1789. La raillerie venait des conservateurs, mais aussi de certains secteurs de la gauche. Pour les conservateurs, la déclaration ne concerne qu'un homme abstrait, un individu, disait Renan, né orphelin, resté célibataire et mort sans enfant. Joseph de Maistre, puis Bonald ont dénoncé le tour abstrait de l'individualisme révolutionnaire. A gauche, ce sont les valeurs de liberté et d'égalité proclamées par la déclaration de 1789 qui sont dénoncées comme une imposture et un camouflage. Ce n'est pas seulement la

pseudo-universalité des valeurs individualistes que dénonce Marx. Ces valeurs sont aussi pour lui et pour les néo-marxistes l'habillage sous lequel se dissimulent les intérêts des dominants.

Les valeurs individualistes proclamées par la Déclaration de 1789 résistent très bien, me semble-t-il, à cette double attaque. Il suffit de s'apercevoir qu'elles ne se réfèrent pas seulement à un homme abstrait, mais qu'en même temps, et peut-être surtout, elles intéressent le citoyen et plus précisément le citoyen moderne.

L'orientation individualiste est marquée dès les premières lignes : "l'ignorance, l'oubli ou le mépris des droits de l'homme sont les seules causes des maheurs publics". Elle est soulignée à l'article 2 : "le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'homme". L'allusion contractualiste est rendue sensible par l'emploi de mots comme "but" et surtout "association". L'association politique a des fins autres que sa propre conservation. Même si le salut de l'Etat est un très grand bien pour l'individu, ce salut ne vaut que parce qu'il nous garantit la jouissance de ces droits naturels : la liberté, l'égalité, la propriété, la sûreté et la résistance à l'oppression (articles 1 et 2). *A contrario*, il en résulte que l'Etat n'est une puissance commandante ni en soi ni par soi : il n'est que la réunion des citoyens qui le composent. Il n'est point par soi puisqu'il ne vit que grâce au consentement de ces mêmes citoyens. Enfin, et moins encore, il n'est pour soi, sous peine de devenir tyrannique.

Le droit public français ne s'est jamais écarté de ces principes - sauf pendant la période de Vichy. Tout porte à penser qu'ils constituent aujourd'hui le fonds le plus solide de notre consensus politique. En quel sens ces principes peuvent-ils être dits *individualistes* ? Ils se réfèrent évidemment à des attributs essentiels à tout homme : la liberté, l'égalité, la sécurité, la propriété. Ce que l'on ne dit pas toujours assez clairement, c'est que ces attributs qualifient des relations et non pas des substances. C'est manifeste dans le cas de l'égalité. Littéralement, je ne suis égal que par rapport à un autre. En ce qui concerne la liberté, elle consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui (article 4). Le cas de la propriété est semblable à celui de l'égalité. La propriétaire a bien une relation privative avec certains objets, mais son droit est fortement relatif. Il peut en être privé au nom de la nécessité publique, sous la double condition d'une constatation "publique, légale et évidente... et d'une juste et préalable... indemnité" (art. 17). La propriété n'est donc pas un droit absolu, à la fois parce que pour être effectivement défendu il a besoin du juge et même parfois de la force publique (présentée à l'article 12 comme une garantie des droits de l'homme et du citoyen), mais aussi parce qu'il doit être apprécié à la lumière de la "nécessité publique". Le caractère "relationnel" des droits de l'homme est encore souligné par l'article 10 (sur la liberté d'opinion, notamment en matière religieuse). Il est confirmé à l'article 11 pour ce qui concerne "la libre communication des pensées et des opinions", qui

entraîne pour tout citoyen le droit de parler, d'écrire, d'imprimer librement. La libre communication est élargie et confirmée un peu plus loin par la liberté reconnue aux citoyens "de s'assembler paisiblement et sans armes" - à condition bien entendu de "satisfaire aux lois de police". Ce droit fait corps avec celui d'aller, de rester, de partir sans pouvoir être arrêté, ni détenu, que selon les formes déterminées par la Constitution. J'ai souligné la cohérence de ce bloc de droits qui tournent autour de la liberté de communication. Il faut en marquer l'identité et la structure. Le noyau en est constitué par une initiative liée à une énergie ou une puissance naturelle de l'individu, par exemple celle de parler, de se déplacer, de se réunir à d'autres individus. Le deuxième cercle de ces droits est défini par la réponse de ceux auxquels l'initiative s'adresse, pour lesquels elle peut constituer une gêne ou un concours. Enfin, la puissance publique se tient en dernière ligne, prête à intervenir en particulier pour redresser les torts qui pourraient résulter de l'usage unilatéral par un individu de sa puissance.

Une telle conception du droit peut être dite individualiste puisqu'elle vise à assurer à chacun de nous l'exercice de libertés, je serais tenté de dire, *physiques* : aller, venir, parler, imprimer, manifester. Cet individualisme est manifestement interactionniste puisqu'il concerne les rapports des individus les uns avec les autres. Mais surtout ces droits, contrairement à ce qu'on dit trop souvent, ne sont pas strictement privés. Ils ne s'exercent pas seulement dans une impossible société civile, entendez "bourgeoise" où les individus ne seraient qu'échangistes, producteurs et consommateurs. Rien n'est plus étranger à l'esprit de 1789 que la stricte séparation entre la société civile et l'Etat. Entre les deux, il faut évidemment procéder à des distinctions. "Charbonnier est maître chez soi". Mais pour se protéger effectivement contre d'éventuelles agressions, il faut qu'il puisse compter sur la "force publique" au service de la Loi. Les droits garantis par la déclaration de 1789 sont avant tout des droits d'accès aux biens publics : *liberté, égalité, sécurité, résistance à l'oppression*. Il est tout à fait abusif de les réduire à des droits réels sur des biens ou des services marchands. Dans le titre 1 de la Constitution du 3 septembre 1791, qui concerne "les dispositions fondamentales garanties par la Constitution", on lit que "tous les citoyens sont admissibles aux places et emplois, sans autre distinction que celle des vertus et des talents ; que toutes les contributions seront réparties en proportion de leurs facultés ; que les mêmes délits seront punis des mêmes peines". Egalité devant les places et emplois, égalité devant le fisc, égalité devant les juges - il s'agit d'un bien public, en ce double sens que ce bien en raison du caractère universaliste des processus au terme desquels il se trouve réparti, est commun et qu'en outre il est pour ainsi dire émis par la puissance publique elle-même selon les modalités d'une Loi expression de la volonté générale. C'est encore plus manifestement de biens publics qu'il s'agit quelques lignes plus bas, lorsqu'il est question d'organiser un "établissement général de secours publics pour élever les enfants abandonnés, soulager les pauvres infirmes et

fournir du travail aux pauvres valides”, ou encore de créer une “instruction publique... gratuite à l’égard des parties d’enseignement indispensables pour tous les hommes”.

*
* *

On peut discerner trois sortes de droits. Il y a ceux qui se présentent comme des obligations mutuelles, par exemple entre un vendeur et un acheteur dans l’échange d’une propriété. Mais le contrat n’est pas seulement un arrangement entre des particuliers. La puissance publique intervient de deux manières : si l’un des contractants fait défaut, elle a la charge de faire respecter les engagements convenus ; si les engagements eux-mêmes étaient incompatibles avec la loi, la puissance publique peut casser le contrat. A la racine du contrat, il y a bien la liberté de contracter, ce que les juristes appelleront plus tard l’autonomie des contractants, mais cette liberté est pour ainsi dire encadrée par une loi qui pourtant n’est pas une pure puissance de commandement. La loi apparaît plutôt comme la condition des libertés qui appartiennent aux individus en tant qu’ils sont libres et égaux. Quant aux droits aux secours publics et à l’instruction publique, ils requièrent encore plus explicitement que la protection de nos droits de contracter, de parler, d’écrire, d’imprimer, l’appui d’une puissance publique, d’un Etat ; et tout aussi manifestement, ils ont leur source dans la puissance des individus, envisagée du point de vue de son expansion et de son développement.

Les droits dont il est question dans le texte de 1789 ne sont pas ceux de l’homme et du citoyen, mais plutôt ceux de l’homme en tant que citoyen. Le droit de 1789, contrairement à ce que l’on écrit trop souvent, n’est pas un droit “bourgeois” - même s’il est favorable aux intérêts des bourgeois. Ce qui assure aux yeux de Sièyès l’éminente dignité du Tiers-Etat, le terme de l’époque qui désigne ce que l’on appellera plus tard les classes moyennes ou la bourgeoisie, ce n’est pas du tout comme dans le fameux apologue saint-simonien que ses membres sont les seuls “producteurs”, les abeilles qui distillent le miel dont se gorgent les frelons, c’est que le Tiers-Etat, et lui seul, c’est la Nation. Les ordres privilégiés sont des pièces rapportées. L’Eglise d’une certaine façon dépend d’autorités étrangères. La noblesse est formée par les héritiers des conquérants germaniques. Mais il faut se garder de prendre le terme de nation dans le sens des nationalistes modernes. Le Tiers-Etat c’est l’Etat, ou quelque chose comme la “classe universelle” dans l’Etat. Le bourgeois de 1789 n’a pas de droits spéciaux - de *privileges*. Les constituants ne légifèrent pas pour le père de famille ou le chef d’entreprise enfermé dans le cercle de la “petite société” de ses parents, de ses associés ou de ses clients. La loi concerne avant tout les attributs universels des individus libres et égaux - c’est-à-dire des citoyens. C’est par rapport à ces deux attributs de liberté et d’égalité entre les individus que la qualité de citoyen se définit. Etre citoyen c’est avoir des concitoyens avec lesquels on se trouve en rapport de liberté et

d’égalité. Mais bien entendu, il n’en résulte pas qu’on puisse faire tout et n’importe quoi, ni surtout qu’on soit leur égal sous tous rapports. C’est le sens de la fameuse restriction de l’article qui qualifie les hommes comme “libres et égaux en droits”.

*
* *

Pour les gens de 1789 le droit est donc autre chose qu’une somme d’intérêts économiques, et beaucoup plus qu’un idéal abstrait. Les reproches qui leur sont adressés aussi bien par les conservateurs à la Maistre que par les radicaux à la Marx sont dépourvus de fondement. En fait, la difficulté, pour les constituants de 1789, ne tient pas à la conception qu’ils se font des droits de l’homme. On peut même avec Paul Bastid tenir cette conception à la fois comme centrale et comme stable dans l’architecture du droit public français. “Depuis la Révolution, les principes de notre droit public sont dans une certaine mesure demeurés constants (...). Le fonds perpétuellement retourné n’a pas changé de nature : individualisme et régime représentatif (...) n’ont pas cessé d’en former les éléments (...)” (2). Concernant le premier “élément” ou “principe” identifié par Paul Bastid, *l’individualisme*, et sous réserve que la nature en soit correctement comprise, la contribution de 1789 est décisive ; et l’on peut même soutenir que les horreurs de 93-94 et les turbulences subséquentes n’ont pas suffi à en disqualifier le message. Mais c’est sur le deuxième principe, “le régime représentatif” que les difficultés commencent. Les difficultés de 1789 tiennent moins, contrairement à ce qu’on dit, à la théorie des droits de l’homme, qu’à une analyse insuffisante du “régime *représentatif*”. L’échec constitutionnel de la France moderne n’est pas à imputer à la “philosophie” dont étaient nourris les constituants de 1789. Outre que cette philosophie était aussi celle des Américains qui ont su en tirer une pratique en gros satisfaisante, les Français, postérieurement à la Révolution, ne s’en sont jamais tout à fait écartés, comme le montrent l’élaboration du Code Civil et, à la fin du XIX^e siècle, le développement du droit administratif, qui a étendu les compétences de l’Etat en même temps qu’il limitait son arbitraire et accroissait ses responsabilités. L’organisation politique française est défailante moins du fait de ses idéaux et de sa philosophie que de sa théorie et de sa pratique de la fonction gouvernementale. Ainsi le deuxième “principe” discerné par Bastid, celui de la représentation, appelle un examen particulier. Enfin, c’est lui qui, commandant la conception de la loi, régit l’agencement des pouvoirs publics.

Dans son article 4, la déclaration de 1789 définit la loi comme “l’expression de la volonté générale”. Ce même titre précise que tous les citoyens ont le “droit de concourir, soit personnellement, soit par leurs représentants, à sa formation”. Cette définition ne concerne pas l’objet de la volonté générale, comme c’est le cas chez Malebranche qui voit dans la “volonté générale de l’homme, celle qui nous porte vers le Bien indéterminé et en général” (3).

Les débats à l'Assemblée Constituante révèlent des conceptions divergentes sur le régime représentatif.

Elle concerne plutôt son mode de formation : elle résulte du concours de tous les citoyens. Ce qui est essentiel, c'est que la volonté générale (en d'autres termes, la loi) ne soit la volonté d'aucun individu en particulier. Le "sic jubeo, sic volo, sit pro ratione voluntas" est proscrit en tous cas. Ne pouvant être la volonté exclusive d'un seul ou même de quelques uns, la loi, ou la souveraineté dont elle procède, comme le dit l'article 3, ne peut être qu'une volonté collective. Le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la Nation. Pourtant cette conclusion inattaquable soulève deux difficultés. L'universalité de la volonté est autre chose que l'unanimité. Admettons que tous les citoyens aient le droit de concourir à la formation de la loi ; est-il nécessaire, pour qu'il y ait loi, qu'ils soient tous d'accord sur ce qu'elle leur prescrit. Cette difficulté est tournée grâce à un argument classique depuis Locke : le pacte social une fois convenu, les individus devenant par cette convention des citoyens, s'accordent implicitement pour le fonctionnement de leur association à décider par l'application de la règle majoritaire. Celle-ci peut être présentée comme une sorte de conséquence du contrat social lui-même. La régularité de cette conséquence est pour le moins douteuse. Qu'est-ce qui peut obliger un associé à vouloir une forme d'association dans laquelle il risque de se trouver du mauvais côté ? Et s'il accepte cette stipulation au profit de la majorité, ne se place-t-il pas de sa propre volonté dans la situation où il refuse de se trouver par rapport à la volonté d'un seul ? La volonté de la majorité ne risque-t-elle pas d'être aussi despotique que celle d'un dictateur ou d'un roi ?

Cette question qui préoccupera Benjamin Constant comme Tocqueville n'est pas abordée franchement par les gens de 1789. La "nation" dans laquelle ils placent la souveraineté constitue pour eux la nation des nationalistes du XIX^e siècle, elle n'est pas le peuple des jacobins

et des radicaux. La *Nation* est définie par les constituants de 1789 en termes strictement négatifs. Elle ne se laisse confondre avec "nul individu". Mais nous atteignons très vite les limites de cette démarche négative. Puisque la Nation n'est personne, qu'elle ne se localise exclusivement nulle part, qu'elle est une sorte d'Arlésienne - ce personnage d'un opéra de Bizet, qu'on ne voit jamais mais qui constitue le moteur de l'action - et que pourtant toute autorité dont un corps ou un individu pourrait se prévaloir n'est légitime que si elle émane d'elle par une délégation expresse, le problème politique se ramène à savoir comment la majorité des citoyens exprime la volonté générale, c'est-à-dire la volonté de la Nation, et si elle est seule à l'exprimer.

*
* *

Paul Bastid soulignait la "constance des principes de notre droit public". Il avait sans doute raison en ce qui concerne le "principe" individualiste. Quant au *principe de la représentation*, c'est une tout autre affaire. En gros, c'est le principe représentatif qui a prévalu dans l'histoire de nos institutions politiques. Mais cette prédominance a toujours été contestée dans un débat qui se poursuit depuis Rousseau. Ce qu'il y a derrière le débat concernant la représentation, c'est le *rapport entre gouvernants et gouvernés*. Il faut convenir que ce rapport est d'une extrême ambiguïté - et peut-être est-il de sa nature de ne pas pouvoir être pensé d'une manière pleinement satisfaisante. Deux thèses sont à l'arrière-plan de l'idéologie jacobine et radicale, que l'on retrouve pour l'essentiel aujourd'hui chez les tenants de la gauche. Selon la première thèse, énoncée dans le préambule de la Constitution de 1848, la souveraineté réside dans l'universalité des citoyens français. Il en résulte qu'à cette "universalité", au nom de laquelle la majorité des électeurs a

compétence pour parler, aucun contre-pouvoir n'est opposable. C'est la situation que Tocqueville avait décrite dans le chapitre VII de la deuxième partie de la première *Démocratie en Amérique*, consacré à l'omnipotence de la majorité aux Etats-Unis - qu'il qualifie très crûment de "tyrannie".

Les radicaux fondent leur revendication en faveur de "l'omnipotence de la majorité" sur des arguments de valeur inégale. En premier lieu, la souveraineté appartient aux individus qui composent le corps politique et n'appartient qu'à eux. En outre ces individus, lorsque nous les considérons du point de vue de l'état de nature, sont des entités autosubstantes ; ils sont indépendants. Ce qui les constitue comme titulaires de leurs droits, c'est cette volonté d'indépendance. Ils ne peuvent donc, à moins de consentir à leur propre annulation, se dessaisir de leur propre volonté. "Je veux actuellement, dit Rousseau, ce que veut tel homme". Mais je ne peux pas dire : "Ce que cet homme voudra demain, je le voudrai encore" (4). Nous voici confrontés à une conception radicale de l'individu. Celui-ci n'est plus une capacité, une puissance d'initiative s'exerçant dans un réseau d'interactions, comme dans la variante anglo-écossaise de l'individualisme. Il est défini comme une volonté originaire et arbitraire, qui ne peut s'engager que vis à vis de lui-même, puisqu'il ne dépend d'aucune volonté de consentir à rien de contraire au bien de l'être qui veut (5). Cet individualisme radical confine au solipsisme. Aucun individu n'est durablement obligé vis à vis d'aucun autre. Au sens strict, personne ne peut *représenter* personne. Rousseau concède qu'un individu peut transférer son pouvoir à un autre individu, mais personne ne peut transférer à autrui sa capacité indéterminée de vouloir. Cette capacité originaire, constitutive de l'individu, est inaliénable. D'un point de vue philosophique, l'argument de Rousseau n'est pas dépourvu de portée. Il est à la base de toutes les conceptions volontaristes - je serais tenté de dire de Descartes à Sartre en passant par Nietzsche. Mais du point de vue politique, est-il pertinent ? Montesquieu, par exemple (6), qui fait de la représentation un rouage essentiel des régimes politiques modernes, n'y a jamais vu autre chose qu'un transfert de pouvoirs, éventuellement très étendu, justifié par les très fortes disparités dans la répartition des talents politiques. Il n'en a jamais fait une aliénation par laquelle le représenté se livrerait à l'absolue discrétion du représentant. Si l'on réfléchit aux débats sur le mandat impératif, on s'aperçoit que les défenseurs du mandat représentatif entendent moins protéger le représenté contre le représentant qu'assurer le caractère pleinement "national", c'est-à-dire non régional et non sectoriel de la représentation. Il faut avant tout qu'ils soient les représentants de la nation tout entière, sous peine de n'être que les hommes de paille d'intérêts égoïstes ou factieux. Le représentant de la nation n'est pas un satrape. Même s'il n'a pas de comptes à rendre à ses électeurs, il est responsable devant la nation. On a trop vite fait de dire que cette responsabilité est tout à fait vide puisque la nation, supposée distincte des individus qui la composent, n'est qu'une fiction. Les

radicaux ont-ils apporté la preuve que toute représentation est une aliénation ? En tout cas, ils se trouvent dans une position très délicate quand il leur faut, sur la base d'un individualisme strictement atomiste, sortir du solipsisme et construire un concept de loi et de volonté générale. Après avoir fait de l'individu un atome souverain, ils sont amenés à affirmer la souveraineté du Tout dans lequel ils le dissolvent. Rousseau croit s'en tirer en affirmant que la souveraineté du Tout résulte du renoncement synallagmatique de tous les individus à leur souveraineté propre et singulière. "La condition étant égale pour tous, raisonne Rousseau, personne n'a intérêt à la rendre onéreuse". Le risque de tyrannie impliqué, selon Tocqueville, par la prépondérance de la majorité serait ainsi contrôlé par le calcul de l'intérêt bien compris. Mais "la condition" est-elle vraiment égale pour tous ? La condition à laquelle pense Rousseau c'est l'aliénation de tous ses droits par chaque associé au profit de l'association. Mais une fois ce contrat passé, les associés se retrouvent-ils vraiment égaux à l'égard de toutes les conditions que peut leur imposer l'association. Ou bien, au contraire, ne sont-ils pas exposés à un traitement inégal du fait des engagements qu'ils ont souscrits dans ce premier contrat ? La majorité ne risque-t-elle pas d'être aussi despotique à l'égard des particuliers que les représentants à l'égard des représentés ? Et dans les deux cas, le risque de despotisme n'a-t-il pas la même origine qui tient non pas à la difficulté métaphysique du dessaisissement des volontés qu'à la mauvaise régulation au plan politique des rapports entre gouvernants et gouvernés ?

*
**

Quant aux gens de 1789, dont les vues sur la représentation font un contraste si marqué avec celle des radicaux, disciples de Rousseau, que je viens d'évoquer, la difficulté fondamentale pour eux vient de ce qu'ils ont cherché à édifier une notion normative de la représentation sans parvenir à lier celle-ci aux conditions empiriques de la représentativité. Le représentant, c'est celui qui est légitimement habilité à parler au nom de la Nation. Max Weber a souligné (7) que l'imputation des responsabilités conduit à travers l'individualisation du pouvoir, à identifier des personnes et des rôles représentatifs à travers lesquels s'incarne le groupe. Dans toutes les sociétés, il y a des gens auxquels sont attribuées ou reconnues une autorité distinctive, des excellences particulières, en vertu de leur naissance ou de leur statut ou, au contraire en raison de leurs talents et de leurs mérites. Selon le type de société dont il s'agit, les vieillards, les prêtres, les fakirs, les savants, les juges, entrent dans cette catégorie des sages qui ont qualité pour trancher les conflits, pour engager le groupe tout entier et dire le droit en son nom. Sans qu'ils soient consacrés comme des représentants au terme d'une procédure publique et explicite, ils sont traités comme des autorités représentatives. Pour les gens de 1789, l'influence et le prestige qui s'attachent aux autorités traditionnelles constituent des

privileges infondés. "Il n'y a plus, dit la Déclaration des Droits, ni noblesse, ni pairie, ni distinctions héréditaires, ni distinctions d'ordre (...) ni aucune supériorité que celle des fonctionnaires publics dans l'exercice de leurs fonctions". En d'autres termes, il n'y a plus que la Nation dans son inaccessible transcendance et le corps des citoyens qui ne saurait être confondu avec elle.

L'embarras des gens de 1789 à l'égard des autorités traditionnelles ne s'exprime nulle part mieux que dans le débat sur la personne royale. Dans l'article 2 de son titre III, la Constitution du 3 septembre 1791 fait du Roi un représentant de la Nation, à côté du Corps législatif. La discussion de cet article donna à Roederer et à Robespierre l'occasion de présenter leurs vues sur deux points essentiels. D'abord, sur la nature du pouvoir exécutif, dont l'un et l'autre veulent bien que le Roi soit le "chef suprême". Le pouvoir exécutif n'est pas un pouvoir représentatif, c'est un pouvoir commis. Il est subordonné

au législatif qui, lui seul, exprime la volonté générale, tandis que l'exécutif est chargé de prendre des décisions particulières et contingentes. Mais surtout le Roi n'est pas le représentant de la Nation, parce que, selon Roederer, "l'essence de la Représentation, c'est que chaque individu confonde sa volonté individuelle dans la volonté de son représentant. Aussi, sans élection, point de représentation. Un roi héréditaire n'est pas un représentant" (8).

L'Assemblée constituante ne suivit pas Roederer et affirma le caractère représentatif du Roi. En effet, elle lui accorda un droit de veto suspensif et l'initiative dans la négociation et la conclusion des traités. Dans ces deux capacités, le Roi était censé "vouloir pour la Nation" - ce qui est le propre de tout représentant, qui le distingue pour les gens de 1789 à la fois des fonctionnaires qui ne sont que des commis, et des juges qui, bien qu'élus, sont eux aussi dépourvus de pouvoir représentatif et doivent se contenter d'exécuter de simples *fonctions* judiciaires (9).

*
**

La notion de Représentation, dont Paul Bastid faisait à juste titre un "principe constant" de notre droit public, commence à nous apparaître dans sa lumière comme dans ses obscurités. Elle prétend lier la défense des droits individuels à une volonté générale qui en garantit la réalisation. Mais c'est la nature de cette médiation qui n'est pas claire. Evidemment ces droits ne seraient pas protégés si la volonté qui inspire la loi était arbitraire. Mais la généralité de cette volonté est-elle effectivement garantie si le législateur qui grâce à l'élection devrait être le représentant de la Nation, n'est plus que le représentant de la majorité des citoyens ? Dans la formation de cette volonté, quel poids faut-il attribuer à des autorités qui, sans être élues, peuvent cependant être qualifiées de *représentatives* ? Un défenseur du système représentatif aussi décidé que Carré de Malberg en était venu, autour de la Première guerre mondiale, à qualifier le régime français de "semi-représentatif" (10). C'est qu'à ses yeux le rapport entre gouvernants et gouvernés - qui ne se confond pas avec le rapport électeurs et élus - était en voie de profonde altération. Dans la doctrine élaborée par les constituants de 1875, les électeurs nomment des élus qui ne les représentent pas eux-mêmes, mais qui représentent la souveraineté nationale. Cette fiction, Carré de Malberg lui-même le reconnaît, perd de son crédit au fur et à mesure que les intérêts de toutes sortes exercent une influence croissante sur les élus, grâce à la prolifération des groupes de pression et grâce aussi aux diverses réformes électorales qui prétendant rapprocher les électeurs des élus mettent les derniers sous la coupe des premiers. Le renforcement de ces deux tendances l'une par l'autre, conduit à ce que notre auteur appelle un régime d'opinion, qui transforme les fonctions de l'élection (11). Celle-ci n'a plus, comme dans le modèle représentatif "stricto sensu" la fonction de "nommer des

D U
CONTRACT SOCIAL;
 O U,
P R I N C I P E S
 D U
DROIT POLITIQUE.
 PAR J. J. ROUSSEAU,
 CITOYEN DE GENEVE.



Les hommes de 1789 ont des vues différentes de celles de Rousseau sur la notion de représentativité.

représentants”, lesquels, indépendants de leurs électeurs, parlent et veulent “au nom de la Nation”. “Elle permet au pays lui-même de déterminer les grandes directions de la politique nationale” (12). L’élection n’est rien d’autre que l’occasion à propos de laquelle deux sortes de décisions sont prises, les unes relatives au choix des politiques, les autres relatives au choix des gouvernants (13).

On voit à quel point la notion de Représentation s’est transformée. Considérant ce qu’elle est devenue, on pourrait dire qu’elle ne mérite ni “l’excès d’honneur” que lui accordaient Siéyès et les gens de 1789, ni d’indignité que lui reprochaient les démocrates radicaux. Elle n’est qu’un artifice permettant dans les moins mauvaises conditions possibles l’exercice des responsabilités gouvernementales. Pourtant elle est aussi plus et mieux que cela. En effet, elle prête appui à une autre fiction de rang supérieur, tout à fait essentielle au fonctionnement de nos démocraties modernes : la notion de la loi comme “expression de la volonté générale”. Ce qui conjointement donne consistance aux droits de l’homme et du citoyen, c’est l’idée que la loi n’est pas, ou du moins ne doit pas être l’énoncé d’une volonté particulière, ni celle d’un homme ni celle d’un parti, ni celle d’une classe. Aux deux fonctions qu’à la suite de Carré de Malberg et conformément à sa théorie du régime semi-représentatif, celle de choisir entre des équipes gouvernementales rivales et entre des politiques concurrentes, il faut en ajouter une troisième qui est revêtue d’une sorte de suprématie axiologique. La Représentation élue de la Nation est tenue de veiller aux droits de l’homme et du citoyen. Et celle-ci n’est assurée pleinement que si les gouvernants, ces “semi-représentants”, sont empêchés d’agir arbitrairement et sont tenus d’agir conformément à la volonté générale. La difficulté n’est pas là où le plus naturellement on est tenté de la chercher. Il n’est pas tout à fait impossible de dresser des obstacles contre le

caprice et l’ambition ou de fomenter des incitations au civisme. C’est de faire des “semi-représentants” des serviteurs d’une loi qui n’est la volonté générale que parce qu’elle n’est exclusivement la volonté de personne, pas même de la majorité.

François BOURRICAUD

(1) “Cotraditions et traditions chez Tocqueville”, *The Tocqueville Review*, Vol. II, n°1, Winter 1980, 25-39.

(2) Paul BASTID, *Siéyès et sa pensée*, Paris, Hachette, 1970, p.15.

(3) Nicolas MALEBRANCHE, *De la recherche de la vérité*, livre I, chapitre 1.

(4) Jean-Jacques ROUSSEAU, *Du contrat social*, II, 1.

(5) *Ibid.*

(6) MONTESQUIEU, *L’esprit des lois*.

(7) *Economie et Société*, Paris, Plon, 1971, Volume I, Les concepts fondamentaux de la sociologie, section 11.

(8) Le texte de Roederer est cité par R. Carré de Malberg, *Contribution à la théorie générale de l’Etat*, Paris, Sirey, 1922, tome 2, p.270.

(9) CARRÉ DE MALBERG, *Op. cit.* p. 279.

(10) Il dit aussi “parlementaire”, mais en faisant de la direction de l’Exécutif par un Cabinet et un Premier ministre à l’anglaise, non pas selon le modèle de Walpole mais celui de Gladstone ou de Disraeli, le trait distinctif du système.

(11) *Op. cit.*, p. 370.

(12) *Ibid.*

(13) Cette conception de l’élection est remarquablement proche de celle que défend Schumpeter dans la IV^e Partie de *Capitalism, Socialism and democracy* (New York, London : Harper and Brothers, 1942).

Les livres de nos collaborateurs

Franck LESSAY

Souveraineté et légitimité

chez Hobbes

Ed. PUF

Jean CHARBONNEL

Edmond Michelet

Ed. Beauchesne

Paul POUPARD

Les religions

PUF - Collection Que sais-je ?

Joseph ROVAN

Konrad Adenauer

Ed. Beauchesne

LA VIE PRIVÉE DE LA “LIBERTÉ”

par Donald R. KELLEY

L'idée de liberté adopta sa forme moderne au siècle des lumières, le prélude à ce qui a été nommé “l'âge de la révolution démocratique”. On parlait facilement de liberté à la fin du XVIII^e siècle, et ces propos retentissaient à tous les échelons de la société des deux côtés de l'Atlantique. La “liberté” était à la fois un cliché vétuste et une formule moderne, un symbole de privilège et un cri de libération - à la fois un drapeau noir et un drapeau rouge ou plutôt tricolore, qu'on pouvait brandir à la défense d'une foule de revendications et de protestations. Finalement - (mais sans pour cela perdre ses définitions précédentes) la liberté devint le principe de base et le point de départ de toute une série de constitutions et de codes de lois qui constituent, me semble-t-il, l'héritage le plus durable de la révolution.

Les Révolutionnaires du XVIII^e siècle (de même que les conservateurs) savaient bien (même s'ils le taisent) que l'origine de la “liberté” ne datait pas de Rousseau, Locke et compagnie. Ils avaient en tous cas de vagues notions des antécédents classiques et chrétiens de cette idée. Bien avant que les citoyens français et les colons américains ne revendiquent leur liberté, il y avait eu des droits féodaux et municipaux, eux aussi arrachés à l'autorité royale. Avant Locke et son “état de liberté”, Coke et les droits de l'anglais, il y avait eu “la liberté de conscience” des protestants, le cri de bataille des Huguenots français et hollandais pendant les guerres civiles du XVI^e siècle. Avant Luther et sa “liberté chrétienne” (dont s'inspiraient les résistants calvinistes) il y avait eu la “liberté de l'église” que les réformateurs grégoriens du XI^e siècle allaient opposer à l'expansion du pouvoir séculaire. Enfin, avant la “liberté de St. Paul (qui avait inspiré protestants, catholiques comme agnostiques) il y avait eu la “liberté de l'homme” des juristes romains et des philosophes grecs - dont toutes les idées précédentes s'étaient inspirées.

Le terme “liberté” avait ainsi un passé hanté par une multitude de concepts et de cultures. Néanmoins, au siècle des Lumières, l'idée de liberté allait trouver asile et voix dans la tradition légale européenne. A cette époque, le droit n'avait pas encore revêtu l'aspect technique intimidant que nous lui connaissons maintenant, et faisait partie intégrale d'une éducation libérale. Cette tradition consistait en deux éléments : d'une part, le droit civil (jus civile), dérivé des œuvres de Justinien, et d'autre part tout un ensemble de commentaires et de coutumes européennes, d'origine barbare et “féodale”, mais façonné par les méthodes, les valeurs et le langage de la jurisprudence Romano-Byzantine, qui était venu s'y greffer. Dans une certaine mesure, cette tradition recouvrait également le droit commun anglais qui avait pour point de départ la définition romaine de coutume (consuetudo).

Cette corrélation, ainsi que le spectre du modèle de jurisprudence romaine devaient refaire apparition au XVII^e siècle avec Jean Domat, Samuel Pufendorf et autres, qui s'efforcèrent de rationaliser et de systématiser l'ancienne tradition légale en y insufflant le concept de loi naturelle. A maints égards, ce “jus naturale” n'était rien qu'une version sublimée du jus civile (son côté rationnel ou même, si j'ose dire, son *superego* juridique). Des siècles durant, les juristes français avaient appelé le droit civil “la raison écrite” (*ratio scripta*). Les hommes de loi américains, eux aussi, connaissaient bien cette formule, et en comprenaient les implications philosophiques. En 1810 Thomas Jefferson (qui faisait toujours passer loi avant politique), utilisa l'expression, et d'autres prémisses du droit civil au cours d'un procès fédéral. De même que John Adams, son collègue de longue date, poursuivant lui aussi une double carrière de révolutionnaire et de bâtisseur d'état, Jefferson admirait l'ancienne tradition du droit civil qui avait engendré ces droits naturels. Il se souvenait avoir écrit, près d'un demi-siècle

auparavant qu'en général, "l'homme de loi trouve couché dans la langue latine un système de droit civil le plus conforme aux principes de justice d'entre ceux qui aient jamais été établis par les hommes, et dont nombre de préceptes ont été incorporés dans nos lois". Adams partageait ces sentiments : jeune étudiant en droit à Harvard, il était allé emprunter les "Institutes" de Justinien à la bibliothèque dans l'intention de les traduire.

Les hommes de loi du XVIII^e siècle, qu'ils soient Américains ou Français, savaient bien - et nous avons par trop tendance à l'oublier - que le droit civil a un aspect libéral, même révolutionnaire, aussi bien qu'un aspect autoritaire. L'ancienne tradition juridique apportait ample justification aux nouvelles assertions de liberté et à la mise en question de l'autorité civile. Il était "naturel" de suivre l'exemple des juristes du droit civil, et d'invoquer à l'appui de leurs revendications l'aspect rationnel et moral du jus civil - le jus naturale - autrement dit, de progresser de l'état réel de la société à l'état idéal de la nature. Ainsi donc, la "liberté" dont on s'entretenait si facilement dans le monde anglophone et sur le continent européen faisait principalement référence à la "liberté naturelle" qui découlait de la jurisprudence classique. *Natura omnes homines liberi sunt* "Tous les hommes sont libres par nature", était la devise des juristes Romains, Romanistes et Romanisants. "Vie, liberté et propriété" était l'expression célèbre du concept du droit naturel ; cependant, bien avant l'expression rationnelle ou peut-être pseudo-rationnelle que lui avait donnée Locke, cette trinité sacrée de l'état social était profondément enracinée dans la tradition juridique occidentale comme témoignent la culture et surtout la langue, qu'on puisse ou non l'imputer à la nature. Je propose donc d'aller en quelque sorte à l'encontre du sentiment américain et des conventions du Siècle des Lumières qu'il cherche à préserver, en suggérant quelques uns des fondements historiques et des bases de cette idée occidentale de liberté qui émergea à l'époque de la révolution démocratique.

*
* *

Il serait pour cela nécessaire de sonder les abîmes de ce que Paul Ricœur a appelé notre "mémoire grecque", toute nimbée de mythes et de conjectures qu'elle fût. C'est là, au berceau de l'état de conscience occidentale que nous allons trouver, ou que nous allons dégager, les deux thèmes qui constituent le fondement historique et le contexte conceptuel de la liberté moderne. Le premier thème est la notion de personnalité - c'est-à-dire la conscience de soi alliée à la volonté individuelle. Le second thème, directement lié au précédent, est le concept de propriété qui peut être considéré comme une extension de la personnalité luttant pour sa survie, sa subsistance, son influence et peut-être son hégémonie.

En philosophie, cette quête équivaudrait sans doute à étudier "l'état de nature" mais pour éviter trop de spéculation, nous nous limiterons au témoignage du verbe.

Homère ne discourt pas de l'âme ni de la personnalité, mais dès le VI^e siècle, d'avant J.C., l'âme, psyche, devient un principe central, un mystère digne de spéculation. "Tu ne pouvais arriver au bout de l'âme bien que tu n'aies parcouru le chemin, au plus profond de sa loi", disait Héraclite. Cette "loi" dynamique de l'âme (le logos de la psyche) aboutissant à la connaissance de soi, s'exprima à travers les grandes formes de la littérature grecque : poésie, théâtre, histoire et philosophie. Cette quête nous mène du poète et législateur Solon, qui met l'accent sur la responsabilité de la personne ("N'accuse pas les Dieux d'avoir décidé ton sort") au philosophe Platon, qui posait cette question cruciale à la personne et la société : "Qu'est-ce qu'un homme juste ?".

Mais après Socrate le locus classicus de la connaissance de soi en tant qu'être social devint le Droit, conçu par les Grecs, formulé et interprété ensuite par les Romains. A chaque stade de son développement, le droit écrit se révéla anthropocentrique, volontariste et traita de la liberté et de la responsabilité de la personne, et des conséquences qu'elles entraînent - et aussi, bien sûr de la propriété. Nous trouvons le texte clé dans les écrits du juriste Gaius, au II^e siècle de notre ère. "Toutes nos lois concernent soit les personnes, soit les choses, soit les actions". Depuis les Douze Tables recueillies quelques six siècles auparavant, mais surtout après l'impact des idées grecques de droit et de liberté, le droit romain acquit cette structure tripartite, qui allait dominer la tradition européenne, depuis toute la série des Institutes du droit civil jusqu'au XX^e siècle, toutes copiées sur le modèle des œuvres de Justinien que John Adams au XVIII^e siècle avait désiré traduire. J'aimerais maintenant me pencher brièvement sur cette trinité antique et certaines de ses conséquences modernes en commençant par la première catégorie, *personalitas*. La base dynamique du système des lois romaines, ainsi que de ses modifications et manifestations successives (à l'inclusion de la "loi de nature") était la force de la volonté humaine. Le fait que le corpus de Justinien fût une expression de la volonté impériale était un lieu commun dans le milieu juridique. Génération après génération, les juristes impériaux, et plus tard royaux, répétèrent cette formule célèbre : *quod principi placuit...*, c'est-à-dire : "la volonté de l'Empereur est loi". Mais on oublie trop souvent que la volonté des sujets de l'Empereur faisait elle aussi "loi", dans un sens non moins fondamental. La personnalité du citoyen (la première personne de la trinité légale de Gaius) était définie par le degré de liberté dont il jouissait en tant qu'homme - selon qu'il soit son propre maître ou sous le contrôle d'autrui, et selon qu'il jouisse du pouvoir "absolu" d'user et de disposer de ses possessions (*jus utendi et abutendi* ; droit de jouir et de disposer - l'une des nombreuses formules du droit romain reprises par le Code civil).

*
* *

Autre dit, ce que l'*imperium* était au droit public,

libertas l'était pour la vie privée des citoyens. Il ne faut pas oublier - bien qu'on ait trop tendance à le faire - que, si le souverain jouissait d'un pouvoir, "absolu", il n'avait pas dans l'absolu, pouvoir d'étendre son autorité au domaine de la vie privée, (sauf dans des circonstances exceptionnelles où elle devenait du domaine public). Le droit privé ne pouvait être amendé qu'avec le consentement, la "volonté" du peuple. En ce sens la "liberté" était l'autre visage de la loi.

Quelle était donc cette "personne", ce "sujet" dont parlait la loi ? Nanti de conscience de soi et de liberté, il se tenait au centre de la société romaine, et scrutait les horizons définis par le jus civile. Dans le sens classique, c'était bien sûr le civis romain, mâle et propriétaire, l'impérieux pater familias qui avait pouvoir de vie ou de mort sur ses enfants et guère moins sur sa femme. Les esclaves, les étrangers et les barbares, n'étaient pas doués d'humanité au sens plein du terme, ni même les femmes, les enfants ou les incapables, ni même cette multitude de gens qui étaient à la charge d'autrui. Etre esclave était un arrêt de mort civile et il était bien connu que, comme Papinien, le plus grand juriste romain l'admettait volontiers : "A bien des égards, la condition des femmes devant la loi est pire que celle des hommes". Par la suite, ces structures devaient être relâchées mais le principe de la domination mâle et paternelle persista sous une forme ou une autre - ainsi, d'ailleurs, que le principe de propriété. Le Code Napoléon, par exemple, est fidèle au modèle Romano-Byzantin à tous ces égards.

Si l'homme libre était le sujet de la loi, quel en était donc l'objet ? Ce qui nous amène au deuxième élément de la trinité de Gaius, le monde "réel" autrement dit le monde des "choses" (res), qui comprenait la propriété nécessaire à la survie et la subsistance de l'homme et qui avait été, selon le dogme chrétien, créé par Dieu à l'usage des hommes. La personnalité se projetant sur la réalité : nous trouvons dans ce processus social la définition même de la discipline juridique, et l'évidence des liens qui unissent liberté et propriété, ou mieux encore, la preuve que conceptuellement, la propriété n'est que l'extension de la liberté et de l'état de conscience. Le droit civil renforçait ce lien en formulant l'exigence que la propriété privée (dominium) recouvrit non seulement le fait physique de possession mais aussi la conscience de cette possession, l'intention et la volonté de la maintenir (animus possidendi) et, implicitement du moins, d'en jouir et de la léguer. Aux temps modernes ce principe du droit civil fut transformé par les adeptes du droit naturel en une formule de raison pure. Ces "juristes de la loi de nature" du XVII^e siècle et XVIII^e siècle étaient pleinement conscients de la dimension historique même s'ils n'y attachaient pas grande importance. S'efforçant de formuler la "loi de Nature", ils préservèrent le contenu civil de la loi, sur la base de sa prétendue "rationalité". En particulier ils continuèrent à reconnaître la célèbre trinité de Gaius, ainsi que la corrélation entre ses deux premiers éléments - liberté et propriété.

Le troisième élément de cette trinité était connu à l'ère

classique sous le nom d'"acte" même si plus tard les juristes y substituèrent le terme plus intellectuel d'"obligation". Dans le sens civil (par opposition au sens "naturel") nous devons entendre actio non pas comme quelconque action physique ou volontaire de la "personne", mais plutôt comme un procès entamé par un citoyen pour réclamer juste cause (et qui d'ailleurs avait souvent pour objet la véritable propriété). Et si l'on considère le droit sous son aspect historique plutôt que philosophique, on s'aperçoit qu'il était en fait l'aboutissement d'un nombre de ces legis actiones. Voilà révélée, une fois de plus, l'analogie entre la volonté du souverain et celle du sujet, entre la loi et la liberté. De même que le souverain faisait la loi par "décret" public ainsi le peuple, à sa manière et de son plein gré, par la venue privée d'"actes de loi".

Dans la perspective historique, ce qui avait été ainsi créé par la volonté du peuple s'appelaient communément coutume (consuetudo est d'ailleurs une des grandes rubriques du Droit Romain). Selon le Digeste de Justinien, la coutume était une convention que confirmait le passage du temps et la "volonté" ou "le consensus tacite des citoyens" (ex populi voluntate, tacito consensu populi). Ce principe de coutume continua à avoir autant de poids que le droit écrit et officiellement "arrêté". La France de l'Ancien régime, faisait honneur à ce principe, que feu Walter Ullmann appela "populisme", en stipulant que les coutumes féodales ne pouvaient être statuées ou "réformées" qu'avec l'approbation des trois Etats, ce qui apporte une nouvelle preuve à la supposition que le pouvoir souverain de la couronne ne s'étendait pas au domaine du droit privé. Depuis Bradon, le droit commun en Angleterre se vantait de n'être que coutume ; c'était également le cas de son scion colonial. James Wilson (un signataire de la Constitution américaine, ainsi que de la Déclaration d'Indépendance) déclarait en 1790 que la tradition juridique américaine adhérait aux préceptes du Digeste Justinien qui voulait que la loi fût "une convention adoptée par l'ensemble des citoyens".

*
* *

Ainsi le droit romain dans sa forme tripartite était bien vivant au XVIII^e siècle, dans l'esprit des révolutionnaires comme dans l'esprit des royalistes. Où chercher les racines de cette structure tripartite de la pensée sociale occidentale ? Mes allusions à la trinité ont leur part de fantaisie, mais le caractère sacré - et les origines divines - de la loi constituent, de temps immémorial, une prémisse de la pensée juridique, et des prêtres de la loi qui la servent (sacerdotes legum - selon la formule de Justinien). Dans son livre "Trichotomy in Roman Law" (La trichotomie et le droit romain), Henry Goudy suggère un nombre de théories, dont les vieilles conventions pontificales romaines, le stoïcisme, et le mysticisme pythagorien. Une source, ou tout du moins un homologue plus évident est la grammaire latine, (et auparavant grecque, puis indo-germanique) fondée comme elle l'est sur la relation entre sujet, objet et verbe. Au-delà de cette

conjecture, personne, j'en suis sûr, n'aimerait s'aventurer.

En tous cas, aussi loin qu'on puisse remonter dans la pensée ou les écrits grecs et romains, la personne libre et consciente, le sujet doué de mémoire, ou encore - comme le diraient les philosophes contemporains en faisant probablement la moue - "le sujet pensant" a figuré constamment dans la loi et la langue sinon dans la littérature et la politique. De même le concept de "liberté", que les juristes tenaient, dans un sens littéral aussi bien que juridique, pour être la cause de l'existence de l'individu. Un monde d'expérience, de souffrance et - sans aucun doute - de tragédie se cache derrière les formules de la jurisprudence antique qui sont venues jusqu'à nous par fragments, et nous semblent les banalités les plus éculées. "La liberté est une possession qui n'a pas de prix" affirme un des antiques "statuts de loi" préservés par Justinien. Et encore : "l'esclavage est pire que la mort".

A l'origine, ces aphorismes, ou proverbes, communément cités au siècle des Lumières, se référaient à la condition civile du citoyen romain, à l'illégalité de se vendre comme esclave et au fait que l'esclave n'était pas reconnu comme une personne. Les juristes du XVIII^e siècle, en particulier R.J. Pothier, dont l'œuvre fournit sa source principale au Code Napoléon, étaient conscients du contexte original. Mais, comme nous l'avons déjà remarqué, les conventions des Lumières transformèrent ces règles et maximes en expressions du "droit naturel".

*
* *

Les théoriciens et les historiens de la pensée politique ont mis l'accent sur les contributions qu'apporta la vieille tradition juridique aux questions de souveraineté, de constitutionnalité, de résistance et de révolution, et ces idées, bien entendu, sont les grands thèmes de la pensée politique. Et pourtant, elles ne forment qu'une part infime de l'œuvre de Justinien - seulement les quatre premiers titres du Digeste (sur plusieurs centaines). Il me semble qu'en se précipitant sur les chemins battus du droit public, les historiens ont négligé ce vaste continent, pour la plupart submergé, qu'est le droit privé. Ce jus privatum, dans son concept du moins, est demeuré le vrai refuge de la liberté, dans son sens antique comme moderne. En conclusion, voici un bref aperçu de ce continent perdu de la pensée sociale.

Le titre cinq du Digeste de Justinien concerne le thème le plus rabâché, glosé, grossi et commenté de la pensée et du droit de l'occident, à savoir "la condition humaine", (de statu hominum), qui était vraiment le "locus classicus" de l'idée de liberté politique. Alberto de Rosate pouvait écrire au XIV^e siècle : "A l'époque moderne, (secundum moderna tempora) il existe plusieurs conditions auxquelles ce titre ne s'applique pas" (il faisait allusion aux Juifs en particulier). Deux cent ans plus tard, un juriste français, Barthélémy de Chasseneux allait allier ce thème du droit antique à la célèbre formule

de "la dignité de l'homme" de Pico della Mirandola pour élargir la base de la thèse que "la liberté" était la définition même de la nature humaine. Vingt à trente ans plus tard, les apôtres du droit naturel reprirent cet argument au service de la "loi de nature".

A partir du XVIII^e siècle ce thème antique, qui s'était exprimé plus particulièrement dans le domaine légal, avait engendré toute une littérature qui se chargeait de célébrer la "dignité" et les "droits" de l'homme. Ce genre littéraire connut son apogée avec les diverses déclarations des droits de l'homme qui suivirent les révolutions du XVIII^e siècle et qui servirent de préface et d'ornement aux constitutions post-révolutionnaires, de la même façon que, à l'origine, le titre avait été la préface et l'ornement des textes de droit civil. Séparées par des millénaires, et des civilisations successives, ces manifestes partageaient tous la prémisse suivante : "les hommes sont par nature libres et égaux". Ce précepte a influencé la rhétorique politique et la philosophie du droit jusqu'à nos jours. Il fut à l'origine de l'économie politique, qui au XVIII^e se dégaugea comme une discipline nouvelle, distincte de la philosophie politique et de la philosophie du Droit. Il fut au centre de la philosophie de Hegel (dont la Rechts philosophie peut être en quelque sorte considérée comme la sublimation, ou même l'ombre du droit civil). Ce précepte obséda Lord Acton sa vie durant ; cette "madone du futur" que devait être son "Histoire de la liberté" ne fut jamais réalisée. Plus près de nous, ce précepte constitue le fondement (ou plutôt l'un des fondements) du Centre d'Etudes de l'histoire de la liberté de Jack Hexter. Récemment, le concept classique de liberté s'est trouvé assailli sur tous ses flancs, et certaines attaques ont porté en direction du principal véhicule de la liberté, la première hypostase de la vieille trinité civile, la personne, le sujet pensant, agissant, écrivant dans certains cas, mais de toute façon le sujet doué de volonté et de responsabilité. La sociobiologie et la "déconstruction" ne sont que les manifestations les plus récentes de cette critique post-moderne de la subjectivité, mais il faut également considérer des critiques plus politisées telles que le procès implicite que Barthes et Foucault intentent à l'autonomie humaine. Le libéralisme classique, de Hegel à Hexter, ne possède pas les armes nécessaires à faire face à de telles critiques. Le problème, me semble-t-il vient du fait que, dans ce débat, les parties souffrent encore de ce qu'on a appelé "l'anxiété cartésienne". Car le cogito cartésien n'est pas doué de mémoire, ce qui est aussi le cas de la théorie de loi de nature appliquée au comportement humain, où le Cogito puisa sa définition politique et son thème des libertés de la personne. Cette subjectivité anti-historique, ou même métahistorique, qu'elle soit célébrée par les libéraux, ou dénoncée par les marxistes, n'est pas une base suffisante à l'idée de la "liberté" de l'homme telle qu'elle a été vécue et définie au cours des deux mille cinq cent ans passés.

Dire que l'amnésie, ou plutôt la myopie historique constitue une menace à la liberté n'est pas une découverte. En 1790, James Wilson déclarait à l'occasion d'une

série de conférences, remarquables par leur esprit novateur : "Les pays libres - et surtout ceux qui jouissent des bienfaits du droit commun, qui puise sa source spontanée au sein même des mœurs du peuple - devraient enseigner le Droit au titre de science historique". Bien sûr, à l'époque où Wilson tenait ces propos, la révolution était finie, et la République Américaine se trouvait à l'aube d'une expansion nationale. En France, il faudrait attendre une dizaine d'années avant qu'une telle opinion ne fût acceptée. Ce fut le moment où la Révolution porta ses fruits ; ses principes légaux et sociaux furent enchassés dans le "Code Civil du Peuple français" (le titre original de l'œuvre de Napoléon) et allaient être exportés en dehors des frontières françaises. En règle générale, ce fut pendant cette phase constructive que la "liberté" commença, (pour reprendre l'expression des juristes romanisants) à se "réaliser" par les lois modernes concernant la propriété (qui, les juristes français l'admettaient volontiers, était le sujet principal, voire l'unique sujet du Code Napoléon) et par une politique d'acquisition et d'expansion à divers niveaux de la "destinée manifeste". Il ne faut pas oublier que la mentalité qui accompagnait cet expansionnisme et cet impérialisme fait partie de l'histoire de la "liberté" en Occident, ni que, par conséquent, si l'homme est par nature libre, on le/la trouve parfois les fers aux pieds.

*
**

J'aimerais conclure en soulignant quel a été mon but en remplaçant l'idée de liberté dans sa perspective historique. Je voulais d'abord mettre l'accent sur le fait assez évident que la notion de liberté a des racines plus profondes, et en ce sens plus radicales que ne le suggère la théorie de "loi de nature" et qu'elles puisent à ce que Hobbes nommerait les aspects "grossiers" de l'humanité. Toute idée ou toute supposition de liberté est inséparable de l'acquis historique occidental, du verbe, ou de l'action (en tant qu'elle peut être communiquée). Invoquer la "nature" et la "liberté naturelle" ne sert qu'à masquer ou même à oblitérer notre patrimoine culturel - ou pis encore à accepter des habitudes d'amnésie qui sont incompatibles avec cette connaissance de soi si nécessaire à la liberté. En second lieu, j'aimerais souligner le caractère ambigu, la duplicité de la "liberté" occidentale.

En effet, si cet aperçu historique de l'ancienne tradition juridique plaide un certain conservatisme historique il n'en est pas pour autant une apologie d'un conservatisme ou d'une complaisance Burkienne ou pseudo-Burkienne. Les bienfaits de la liberté ne sont en aucun cas aléatoires. Notre patrimoine antique, les images de notre mémoire grecque (puis romaine et chrétienne) ne sont pas toutes causes à se réjouir, même pour les "vainqueurs" de l'Histoire. C'est certainement le cas de la "liberté négative", utile en période d'émancipation et de révolution, mais qui ne sert pas la république en temps normal. Mais il en est de même pour la liberté positive - "la liberté de faire" plutôt que la "liberté de n'être pas", (selon la célèbre distinction d'Erich Fromm, et avant lui, Nietzsche) - car c'est là que vont se manifester l'intention et la volonté politique. Pour Nietzsche, la liberté n'est pas un état métahistorique, mais "cet état complexe d'enchantement qu'éprouve la personne dans l'exercice de sa volition qui exerce son autorité et surmonte les obstacles". Mais qui donc pourra jouir d'une telle liberté, à qui peut être confié un tel pouvoir ?

Finalement, j'ai voulu attirer l'attention sur le domaine négligé du droit privé, ce principal et fondamental repositaire du concept de liberté. Dans un sens large, historique, ou philosophique, le droit privé que les Romains avaient conçu d'après l'idéal des Grecs, et qui a été interprété par plus de vingt cinq générations de juristes occidentaux, dans un contexte soit féodal soit post-féodal, peut véritablement servir de base conceptuelle pour appréhender les questions politiques, sociales, économiques, morales ou psychologiques. C'est un domaine sur lequel continue à présider l'antique trinité romaine. C'est là que prime la personne, qu'elle soit libre et responsable, ou velléitaire et irresponsable, mais en tous cas parlant et agissant face à une réalité principalement économique. C'est également le domaine dont les "sous-hommes" sont encore exclus (au sens social sinon légal) - et le resteront sans doute malgré les propos de "loi de Nature". Je n'ai pas de remède à apporter aux dilemmes publics (politiques, sociaux ou économiques) de la liberté occidentale, mais j'aimerais humblement recommander un examen plus large et plus approfondi de son historique privé, car c'est là, et non dans un putatif "état de nature", que la liberté a passé sa vie.

Donald R. KELLEY

Faites connaître "FRANCE-FORUM"
CARREFOUR DE L'HUMANISME DÉMOCRATIQUE

LA LIBERTÉ

ET LES ILLUSIONS INDIVIDUALISTES

SELON TOCQUEVILLE

par Jean-Claude LAMBERTI

En 1850, Tocqueville écrivait à son ami Ker gorlay : “Je n’ai pas de traditions, je n’ai point de parti, je n’ai point de cause, si ce n’est celle de la liberté et de la dignité humaine ; de cela, je suis sûr” (1). A-t-il rompu autant qu’il le dit avec les traditions de sa race ? Toute son œuvre est un immense effort pour transposer dans la démocratie, et à son bénéfice, les valeurs aristocratiques et, en premier lieu, le goût de l’excellence humaine, le respect mutuel et la fière affirmation de l’indépendance personnelle. Mais il a compris mieux que quiconque en son temps que la liberté ne pourrait désormais trouver de fondement dans l’inégalité, dans l’aristocratie. Dès lors, sa hiérarchie des valeurs politiques est très claire : il accepte l’égalité parce qu’il n’y a plus d’autre fondement possible pour la liberté ; il devient démocrate parce qu’il est libéral. Démocrate par raison, mais libéral passionnément. Antoine Redier a découvert au cours de ses recherches dans les archives de la famille de Tocqueville, une page inédite, une sorte de page de journal écrite pour soi-même, et intitulée : “mon instinct, mes opinions”. Voici ce texte, qui a la valeur d’une véritable confession :

“L’expérience m’a prouvé que, chez presque tous les hommes, mais à coup sûr chez moi, on revenait toujours plus ou moins à ses instincts fondamentaux, et qu’on ne faisait bien que ce qui était conforme à ces instincts. Recherchons donc sincèrement où sont mes instincts fondamentaux et mes principes sérieux.

“J’ai pour les institutions démocratiques un goût de tête, mais je suis aristocrate par instinct, c’est-à-dire que je méprise et crains la foule. J’aime avec passion la liberté, la légalité, le respect des droits, mais non la démocratie, voilà le fond de l’âme... La liberté est la première de mes passions, voilà qui est vrai” (2).

Dans sa famille, Tocqueville a trouvé le modèle de la liberté aristocratique, et reçu l’idée religieuse d’âme libre et responsable. Son expérience américaine et la réflexion philosophique qu’il mène entre 1835 et 1840 en étudiant Pascal, Montesquieu et Rousseau le conduisent à adopter l’idée démocratique de la liberté. Mais il n’a pas laissé de théorie précise et complète de ce qu’il entendait par liberté (3). On le sait bien : il n’y a aucun goût, chez lui,

pour la spéculation pure ; devant une question, quelle qu’elle soit, il commence par procéder à une enquête selon la méthode comparative. Plutôt que de méditer sur l’essence de la liberté, il compare inlassablement la liberté américaine et la liberté française ; il oppose, sans relâche, la démocratie libérale et le civisme des Américains à la démocratie héritée de la Révolution Française et des erreurs de Rousseau, des mythes Jacobins et des corruptions de l’esprit public nées sous la Monarchie administrative (4).

Pour mettre en relief les éléments d’une théorie de la liberté chez Tocqueville, il semble nécessaire de repérer, dans un premier temps, les idées qui délimitent ce qu’on pourrait appeler le cadre théorique de la recherche. Il y aura lieu ensuite d’insister sur ce qu’il considère comme les illusions de l’individualisme, car cette dimension critique de sa pensée met en lumière son originalité et sa profondeur. Après cela, il sera possible de montrer, en terminant, pourquoi Tocqueville place la liberté politique au premier rang des valeurs politiques.

LIBERTÉ ET INDÉPENDANCE INDIVIDUELLE

Tocqueville avait un goût et un sentiment aristocratique de la liberté et il a néanmoins défendu l’idée démocratique de la liberté. Il y a chez lui une sorte de divorce entre le cœur et l’esprit, entre ses goûts et ses sentiments, d’une part, et, d’autre part, les conclusions auxquelles le conduisent sa lucidité politique et son sens de la justice. Pour éviter toute confusion, et toute impression de paradoxe, il suffit d’appliquer à Tocqueville lui-même la distinction qu’il a si souvent utilisée, entre la liberté et les sentiments libéraux.

Guizot dans son “*Histoire de la civilisation en Europe*” a rendu hommage aux barbares germains d’avoir introduit dans la civilisation européenne “le sentiment de la personnalité, de la spontanéité humaine dans son libre développement”, et, comme Guizot le notait ce “goût de l’indépendance individuelle est un sentiment noble et moral qui tire sa puissance de la nature morale de l’homme” (5). Cette idée germanique de la liberté est au cœur du sentiment aristocratique de la liberté toujours vivant chez Alexis de Tocqueville, et, s’il

a suivi, comme il est probable, le cours de Guizot en 1828, il a du y trouver la confirmation de certains de ses penchants propres. Écoutons-le donc parler de la liberté : "Ce qui dans tous les temps lui a attaché si fortement le cœur de certains hommes, ce sont ses attraits mêmes, son charme propre, indépendant de ses bienfaits ; c'est le plaisir de pouvoir parler, agir, respirer sans contrainte, sous le seul gouvernement de Dieu et des lois. Qui cherche dans la liberté autre chose qu'elle-même est fait pour servir... Ne me demandez pas d'analyser ce goût sublime, il faut l'éprouver. Il entre de lui-même dans les grands cœurs que Dieu a préparés pour le recevoir ; il les remplit, il les enflamme. On doit renoncer à le faire comprendre aux âmes médiocres qui ne l'ont jamais ressenti" (6). L'accent est mis sur le goût de l'indépendance pour l'indépendance, cette passion réservée aux meilleurs, et l'on retrouve dans ce texte l'idée germanique de la liberté, dont la liberté moderne est le lointain héritage, "ce beau système, disait Montesquieu, a été trouvé dans les bois" (7).

Mais Tocqueville savait bien que la plupart de ses contemporains ne revendiquaient pas la liberté comme une fin valable en elle-même, mais seulement comme un moyen. Or, dès que la liberté n'est plus que le moyen d'obtenir l'égalité ou la prospérité, elle est condamnée à se dégrader bien vite. Dans un article original et pénétrant Seymour Drescher (8) a montré combien la seconde moitié de la "*Démocratie*", celle de 1840, diffère de l'ouvrage publié en 1835 ; à la crainte de la tyrannie de la majorité succède alors celle de l'apathie générale et des réflexions inquiètes sur l'affaiblissement des sentiments libéraux et de la vie publique. Et il est bien vrai que dans la deuxième moitié de la "*Démocratie en Amérique*", Tocqueville situe le risque principal, non plus dans l'abus du pouvoir, mais dans la chute du civisme qui rétrécirait la vie à sa seule dimension privée et absorberait les hommes dans ce qu'il appelle "une sorte de matérialisme honnête". L'effet le plus pernicieux de la démocratie pourrait être alors de diminuer l'énergie des sentiments libéraux au point que les hommes satisfaits de leur tranquillité prospère ne sentiraient même plus l'absence de la liberté et qu'un nouveau Léviathan pourrait s'élever, sans recourir à la violence et même en respectant certaines des formes extérieures de la liberté (9).

Distinguer la liberté et le sentiment de liberté particulier à un individu ou à une société est, on le voit, une indispensable précaution, qui devrait éviter de trouver des contradictions là où il n'y en a pas et permettre de situer côte à côte le sentiment aristocratique de la liberté toujours vivant chez Tocqueville et son jugement favorable à une égale liberté pour tous.

Malgré la force en lui du sentiment aristocratique de la liberté, Tocqueville a jugé la liberté démocratique mieux adaptée à son temps et il a affirmé qu'elle était juste dans son "*Essai sur l'Etat social et politique de la France avant et depuis 1789*" : "D'après la notion moderne, la notion démocratique, et, j'ose le dire, la notion juste de la

liberté, chaque homme étant présumé avoir reçu de la nature les lumières nécessaires pour se conduire, apporte en naissant un droit égal et imprescriptible à vivre indépendant de ses semblables en tout ce qui n'a rapport qu'à lui-même, et à régler comme il l'entend sa propre destinée" (10). Le contenu moral de cette définition est dans l'idée de droit égal pour tous et c'est le christianisme qui en a apporté la justification en affirmant une égale responsabilité morale pour chaque homme. Et l'Évangile a donné aux hommes la force morale indispensable pour modérer la liberté germanique, et pour universaliser ensuite les libertés aristocratiques.

Certains commentateurs ont voulu opposer Tocqueville à lui-même en remarquant qu'il affirme à la fois la liberté humaine et l'avènement irrésistible de la démocratie. Comment professer en même temps la liberté et la responsabilité de l'être humain, et le déterminisme historique ? En réalité, Tocqueville n'a jamais admis que l'histoire était totalement déterminée, et l'on connaît ses jugements sévères sur Thiers et Mignet, qu'il accusait de fatalisme historique (11). La contradiction est illusoire et son apparence repose, en grande partie, sur la méconnaissance du vocabulaire de Tocqueville, où le même mot démocratie désigne tantôt l'état social caractérisé par l'égalité des conditions, et tantôt le régime politique de la démocratie. Or l'auteur affirme seulement, que le mouvement vers l'égalisation des conditions est irrésistible, non pas par l'effet d'une quelconque loi de l'histoire, mais parce qu'il ne cesse d'enregistrer depuis sept siècles des succès qui le renforcent, et qu'il s'est inscrit profondément dans les mœurs, même en Europe, malgré la survie de quelques apparences contraires.

Il serait donc illusoire de penser qu'un mouvement de cette force peut s'infléchir et se renverser rapidement, avant d'avoir produit tous ses effets. Mais, ajoute Tocqueville, les conséquences d'un tel mouvement ne sont déterminées ni sur le plan culturel, ni sur le plan économique, ni sur le plan politique. Et il faut noter, en particulier, que l'état social démocratique peut aboutir tout aussi bien au despotisme qu'à la démocratie libérale. Ainsi "dans de vastes limites" l'homme est "puissant et libre", et la dernière phrase de la "*Démocratie en Amérique*" devrait, à elle seule, éclairer suffisamment sur ce sujet le lecteur de bonne foi : "Les nations de nos jours ne sauraient faire que dans leur sein les conditions ne soient pas égales ; mais il dépend d'elles que l'égalité les conduise à la servitude ou à la liberté, aux lumières ou à la barbarie, à la prospérité ou aux misères" (12).

L'état social démocratique donne à la fois aux individus l'égalité des conditions et l'indépendance, mais l'indépendance, comme l'avait noté Montesquieu n'est pas encore toute la liberté, et il faut lui ajouter l'idée des droits et des devoirs d'un individu responsable, ce qui n'est pas une conséquence nécessaire de l'état social démocratique.

Dans un fameux discours, prononcé en 1819, Benjamin Constant avait opposé la liberté des anciens à celle des modernes. "Le but des anciens, avait-il déclaré, était

le partage du pouvoir social entre tous les citoyens. C'était là ce qu'ils nommaient liberté. Le but des modernes est la sécurité dans les jouissances privées, et ils nomment liberté les garanties accordées par les institutions à ces jouissances". Comme Benjamin Constant, Tocqueville exige le respect et la garantie des droits individuels, mais il n'en reste pas là ; il essaie aussi de conserver ce que Constant semble abandonner sans regret au passé : le sentiment de l'obligation civique et la joie de l'action publique. Pour lui, comme pour Aristote la vie politique était un moyen d'accomplissement humain et l'exercice de la liberté politique lui semblait nécessaire pour combattre les défauts et les illusions que l'égalité encourage.

En définitive, l'idée complète de la liberté démocratique comprend chez Tocqueville trois éléments : le goût de l'indépendance individuelle, hérité de la liberté germanique par l'intermédiaire de l'aristocratie, l'idée de participation à la vie politique, legs des anciens, et l'idée d'un droit égal pour tous, exigence de la morale chrétienne. Si nous réunissons ces trois éléments, la liberté nous apparaît non seulement comme un droit, mais aussi comme la forme la plus complète du devoir : obligation à l'égard de soi-même, de la cité, des autres hommes et de Dieu.

Et qu'advierait-il si l'on oubliait que la liberté est un devoir, un devoir civique autant qu'un devoir moral ? Ne peut-on simplement, comme le réclame Benjamin Constant (13), jouir du droit d'être libre et négliger ses devoirs civiques ? Pour Tocqueville, le danger principal réside précisément dans ce que Constant vante comme "l'orgueilleux et jaloux isolement de l'individu dans la forteresse de son droit". Pour lui, au contraire, la première nécessité était de réveiller l'esprit public, d'étendre au-delà de leurs affaires propres les intérêts des hommes, et de corriger par tous les moyens les illusions individualistes que secrète la société démocratique.

LES TROIS FORMES DE L'ILLUSION INDIVIDUALISTE

Le concept d'individualisme est absent de la première moitié de la "*Démocratie en Amérique*". Il constitue un produit de la longue élaboration philosophique effectuée par l'auteur de 1835 à 1840, et il joue un rôle central dans la seconde "*Démocratie*", comme de nombreux commentateurs l'ont noté, sans toutefois relever combien les illusions individualistes aggravent les menaces qui pèsent sur la liberté démocratique (14). "L'individualisme, écrit Tocqueville, est d'origine démocratique et il menace de se développer à mesure que les conditions s'égalisent". A l'opposé des sociétés aristocratiques qui reliaient organiquement les hommes les uns aux autres en un immense réseau, les démocraties sont faites de citoyens de plus en plus semblables et isolés, qui tendent à se désintéresser des affaires publiques.

Dans sa définition tocquevillienne, "l'individualisme est un sentiment réfléchi et paisible qui dispose chaque

citoyen à s'isoler de la masse de ses semblables et à se retirer à l'écart avec sa famille et ses amis ; de telle sorte que, après s'être ainsi créé une petite société à son usage, il abandonne volontiers la grande société à elle-même". Au delà d'un certain seuil, les effets délétères se révèlent aux yeux de tous. "L'individualisme ne tarit d'abord que la source des vertus publiques ; mais à la longue, il attaque, et détruit toutes les autres et va enfin s'absorber dans l'égoïsme". Dans son principe cependant, l'individualisme se définit comme une carence de civisme, et il se distingue de l'égoïsme. "L'égoïsme naît d'un instinct aveugle ; l'individualisme procède d'un jugement erroné plutôt que d'un sentiment dépravé". A la racine de l'individualisme, Tocqueville situe donc, à la fois, une structure socio-politique, - les hommes semblables et isolés - et une structure intellectuelle - un "Jugement erroné" - évoqué à la fin du chapitre consacré à l'individualisme en une formule très générale : "Ils se figurent volontiers que leur destinée tout entière est entre leurs mains" (15).

L'un des buts principaux de la "science politique nouvelle" que veut construire Tocqueville est de corriger les illusions individualistes et le "Jugement erroné" dont elles procèdent. Si rien ne venait contrecarrer l'illusion d'auto-suffisance de l'individu, il deviendrait la proie d'un goût excessif du bien-être, et, en préférant être consommateur plutôt que citoyen, il redeviendrait bien vite un simple sujet. L'erreur des individualistes est de croire qu'ils pourront jouir de leur droit à l'indépendance et de leur droit à l'égalité sans accomplir leurs devoirs de citoyens, ou plus exactement, en réduisant au minimum l'exercice de leur liberté politique, comme le veut Benjamin Constant. La plus grave conséquence du "Jugement erroné" qui est à l'origine de l'individualisme est une idée inadéquate de la liberté, considérée seulement comme un droit, et jamais comme un devoir de participer à la vie publique. Et cette voie ne peut mener qu'au despotisme démocratique. L'auteur de "*La Démocratie en Amérique*" ne s'est pas soucié d'exposer systématiquement les illusions qui naissent spontanément dans les sociétés démocratiques. Mais le lecteur peut repérer, au fil des pages, les trois formes principales de l'illusion individualiste.

La première sorte d'illusion consiste à imaginer que les intérêts de chacun, les intérêts privés peuvent se définir et être durablement défendus sans aucune référence aux intérêts et à l'ordre public. Il y a là, à vrai dire, une vision grossière de la théorie de l'intérêt que les Américains ont su dépasser grâce à une vision plus large de ce qu'ils appellent "l'intérêt bien entendu" (16). Le moyen le plus efficace de corriger cette forme d'illusion d'auto-suffisance est d'intéresser les hommes aux affaires locales et à la vie des associations, car, écrit Tocqueville, "Du moment où l'on traite en commun les affaires communes, chaque homme aperçoit qu'il n'est pas aussi indépendant de ses semblables qu'il se le figurait d'abord, et que, pour obtenir leur appui, il faut souvent leur prêter son concours" (17). Et il recommande d'encourager les citoyens à participer largement à la vie politique, comme cela se fait en Amérique. "Dans la vie

civile, écrit-il, chaque homme peut à la rigueur, se figurer qu'il est en état de se suffire. En politique, il ne saurait jamais l'imaginer" (18). Malheureusement, en France, la Monarchie de Juillet s'obstine à limiter à l'extrême les libertés locales, le droit d'association, et l'activité politique des Français.

*Tocqueville : la liberté est un devoir civique
autant qu'un devoir moral*

Une autre forme de l'illusion individualiste consiste à croire que l'ordre économique est autonome, et suffisant par lui-même, et que l'on peut sans danger faire passer les intérêts économiques avant les devoirs civiques. Alors que chez les Américains le goût des affaires privées s'unit heureusement au civisme, Guizot stimule les appétits économiques des Français pour mieux les détourner des affaires publiques. "Lorsque le goût des jouissances matérielles se développe chez un de ces peuples (démocratiques) plus rapidement que les lumières et les habitudes de la liberté, il vient un moment, déclare Tocqueville, où les hommes sont emportés et comme hors d'eux-mêmes à la vue de ces biens nouveaux qu'ils sont prêts à saisir... L'exercice de leurs devoirs politiques leur paraît un contretemps fâcheux qui les distrait de leur industrie..." et ajoute l'auteur "pour mieux veiller à ce qu'ils nomment leurs affaires, ils négligent la principale

qui est de rester maîtres d'eux-mêmes" (19). Ce texte touche en profondeur à la plus grande cause de faiblesse de la Monarchie de Juillet, ce régime d'individualisme bourgeois, d'où les citoyens étaient absents.

La troisième sorte d'illusion individualiste est la plus grave, car elle est à la racine des deux autres ; elle les justifie et elle empêche qu'on les corrige. Il s'agit de l'illusion de suffisance de l'esprit individuel. "Chacun se renferme donc étroitement en soi-même et prétend de là juger le monde" (20). Telle est, selon Tocqueville, la formule de l'individualisme intellectuel, et tant qu'il s'agit de mettre en œuvre une méthode de recherche et d'examen critique individuel, il n'y a rien à objecter, et l'on peut voir là la méthode philosophique naturellement adaptée aux sociétés démocratiques. Encore faut-il que l'esprit individuel garde un sentiment exact des limites de sa capacité de connaître. C'est le cas chez les Américains, car ils ont toujours dirigé par eux-mêmes leurs affaires publiques, ce qui leur permettait de rectifier leurs idées en fonction des expériences communes. Les Français, au contraire, longtemps privés de liberté politique se sont livrés à des spéculations politiques abstraites ; ils ont voulu faire table rase du passé, et reconstruire le monde à partir de quelques idées générales. La comparaison faite ici par Tocqueville est très proche de la distinction qu'établira Hayek, longtemps après, entre ce qu'il appelle les deux individualismes. D'une part celui de la tradition anglo-saxonne, attentive au rôle des habitudes, des traditions et de l'expérience, et, d'autre part, celui qui s'inspire d'un cartésianisme extrême, oublieux des limites de la raison, ce qui aurait sans doute fait horreur à Descartes. D'un côté, Hume, Adam Smith et les Américains, et, de l'autre, les Physiocrates et Rousseau. On peut penser cependant qu'Hayek n'a rien ajouté au schéma de Tocqueville, et que celui-ci a mieux mis en lumière le rôle décisif de la présence, ou de l'absence, de la liberté politique dans la genèse des deux sortes d'individualisme.

L'exagération des pouvoirs de la raison individuelle conduit à nier toute autorité autre qu'elle-même. Cela détruirait toute société, note l'auteur de la "*Démocratie*", si les individus en venaient, malgré leur suffisance, à se soumettre à la moins légitime des formes de l'autorité, la puissance du nombre, la tyrannie de l'opinion commune. Le seul correctif possible est à rechercher dans les convictions morales et religieuses de la collectivité.

La liberté de l'homme ne peut être totale. "Pour moi, déclare Tocqueville, je doute que l'homme ne puisse jamais supporter à la fois une complète indépendance religieuse et une entière liberté politique ; et je suis porté à penser que, s'il n'a pas la foi, il faut qu'il serve, et, s'il est libre qu'il croie" (21). Si Tocqueville a toujours voulu unir "esprit de religion" et "esprit de liberté", c'est d'abord parce que la liberté est, pour lui, un don divin et c'est aussi parce que la religion combat, au même titre que la liberté politique les plus mauvais effets de l'individualisme : l'isolement des hommes, le goût excessif des jouissances matérielles et l'orgueilleuse illusion de suffisance de l'esprit individuel.

LA LIBERTÉ : PREMIÈRE DES VALEURS POLITIQUES

Si Tocqueville veut corriger les illusions et les excès de l'individualisme, il n'en est pas moins lui-même un individualiste, en ce sens que pour lui, la société a pour fin le bien des individus, et non pas l'inverse. A la différence des contre-révolutionnaires comme Maistre ou Bonald, il n'accuse pas la *Déclaration des Droits de l'Homme* d'être une cause de dissolution sociale, et il professe qu'une certaine dose d'individualisme résulte inéluctablement de la structure sociale démocratique. Il ne dénonce les formes dangereuses de l'individualisme qu'au nom des principes de 1789, et par amour de la liberté. A la différence de Balzac, de Saint Simon et d'Auguste Comte, il n'est nullement hanté par la crainte que la société tombe en poussière, et que l'égalité conduise à l'anarchie (22). L'individualisme ne ruine pas la sociabilité et ne menace pas la société civile ; dans sa définition tocquevillienne, il corrode seulement la société politique.

L'auteur de la *Démocratie en Amérique* est aussi soucieux que quiconque d'ordre et de légalité, mais il refuse de faire passer l'ordre avant la liberté. "Une nation, écrit-il, qui ne demande à son gouvernement que le maintien de l'ordre est déjà esclave au fond du cœur" (23). La liberté est la première de ses valeurs politiques, mais il ne la conçoit pas comme une indépendance totale, mais plutôt à la façon des Anciens ou de Montesquieu, comme une liberté réglée par de justes lois. Comme tous les libéraux, il refuse de reconnaître à un monarque ou au peuple une souveraineté sans limite. La loi ne peut être un pur acte de puissance ; elle exprime certes la volonté souveraine, mais elle doit rester soumise à la justice et à la raison (24). Dans l'ordre moral, comme dans l'ordre social et politique, il existe des normes objectives qui s'imposent au respect des hommes. Mais cette idée de l'ordre n'exclut nullement la liberté selon Tocqueville, car il existe dans un grand nombre de décisions une marge importante d'incertitude et d'erreur au regard de ce qu'exigerait la justice et la raison. Dans cette conception des rapports de la liberté et de l'ordre, le champ du débat et de l'action politique reste largement ouvert, et Tocqueville est même allé jusqu'à affirmer que les institutions qui nous semblent nécessaires ne sont peut-être seulement que celles auxquelles nous sommes accoutumés (25).

L'individualisme, à condition d'être bien tempéré, est compatible avec l'ordre et la liberté, comme le montre l'exemple américain. Mais dès que s'imposent dans la collectivité les illusions d'auto-suffisance des individus, la chimère d'une indépendance totale ruine à la fois l'ordre et la liberté. L'ordre, parce que, de toute évidence, l'indépendance totale des membres et l'ordre de l'ensemble sont antinomiques. Mais il est plus difficile de montrer comment la prétention des individus à l'auto-suffisance ruine la liberté. Tocqueville arrive cependant à révéler, dans sa seconde "*Démocratie*" le chemin secret qui peut conduire une société de l'égalité à la servitude. "L'égalité, écrit-il, dispose les hommes à ne point songer

à leurs semblables" (26). Elle est à l'origine de l'individualisme et, par là même, elle peut faciliter une nouvelle sorte de despotisme. "Je veux imaginer, écrit-il, sous quels traits nouveaux le despotisme pourrait se produire dans le monde : je vois une foule innombrable d'hommes semblables et égaux, qui tournent sans repos sur eux-mêmes pour se procurer de petits et vulgaires plaisirs, dont ils emplissent leur âme. Chacun d'eux retiré à l'écart, est comme étranger à la destinée de tous les autres"... "Au-dessus de ceux-là, continue l'auteur, s'élève un pouvoir immense et tutélaire, qui se charge d'assurer leur jouissance et de veiller sur leur sort. Il est absolu, détaillé, régulier, prévoyant et doux... Il ne tyrannise point, il gêne, il comprime, il énerve, il éteint, il hébète, et il réduit enfin chaque nation à n'être plus qu'un troupeau d'animaux timides et industriels, dont le gouvernement est le berger" (27).

Au contraire des tyrannies de l'Antiquité, ou du despotisme révolutionnaire, ce pouvoir n'a pas à s'imposer par la violence ; il grandit doucement en répondant aux demandes de la société, ou plus exactement à ses carences. L'égalité n'est pas la seule cause de cette démission des individus. La faiblesse des sentiments libéraux y contribue tout autant, lorsqu'elle débouche sur l'apathie civique.

L'auteur met en cause explicitement l'individualisme dans ses formes les plus dangereuses, qui s'accommodent aisément d'un exercice incomplet des libertés politiques, d'ailleurs compatible "avec quelques unes des formes extérieures de la liberté" (28), et notamment avec la libre élection de représentants nationaux. Mais dès lors que l'on n'a plus recours à la liberté politique, pour réunir les hommes autour des affaires communes, dans les associations ou les collectivités locales, il n'est plus possible de maintenir dans les limites du raisonnable les tendances à l'isolement et à l'indifférence, et le pouvoir central s'étend dans la mesure où les hommes ne veulent ni exercer ensemble, ni même reconnaître leurs responsabilités communes, là où elles se manifestent.

Il ne suffit donc pas de dire, comme on le fait pourtant assez souvent, que la force de la passion égalitaire peut conduire la démocratie à une nouvelle forme de despotisme, en développant une administration omnipotente. La débilite de l'exigence de liberté intervient dans le processus de corruption de la Démocratie, tout autant que l'égalité. Tocqueville a affirmé, il est vrai, que "Les peuples montrent un amour plus ardent et plus durable pour l'égalité que pour la liberté" (29). Mais il a placé cette affirmation en tête des chapitres consacrés à l'individualisme, ce qui témoigne de l'importance, à ses yeux, d'un bon contrôle de celui-ci pour la régulation de l'équilibre de la liberté et de l'égalité. En Amérique, il a pu observer une sorte d'harmonie entre les sentiments libéraux et les sentiments égalitaires, qui fait cruellement défaut dans la France de son temps. Lorsqu'on veut rendre compte de cette différence par la violence du choc révolutionnaire et l'échec de la première république française, on ne doit pas écarter pour autant le rôle des excès et des illusions de l'individualisme. Et Tocqueville

a consacré un chapitre à montrer "comment l'individualisme est plus grand au sortir d'une révolution démocratique qu'à une autre époque" (30).

En définitive, le juste équilibre de l'égalité et de la liberté, qui est fondamental pour la démocratie, passe par un bon contrôle de l'individualisme. Et, sur ce point, la seconde "*Démocratie*" apporte un schéma théorique qui marque un progrès par rapport à la première. Souvenons-nous, en effet, que l'égalité est une valeur essentiellement ambiguë. Elle peut se définir par l'égalité des droits dans une société mobile, et c'est là ce que Tocqueville appelle l'égalité des conditions ; mais elle peut aussi revêtir la forme d'une passion envieuse et insatiable. Or, il est nécessaire que règne dans une démocratie l'égalité des conditions, mais il est impossible, et il serait injuste, d'établir entre les hommes une égalité de fait. La réussite de la démocratie, c'est de donner à des citoyens, qui restent inégaux dans de nombreux domaines, le sentiment qu'ils sont égaux. C'est essentiellement, selon Tocqueville, la mobilité sociale et la liberté politique qui permettent d'atteindre ce résultat (31). Encore faut-il que les formes de la liberté politique offertes aux citoyens ne se limitent pas à désigner des représentants nationaux ; il est indispensable qu'elles permettent de rassembler les hommes à l'échelon local, dans les communes et les associations, afin de lutter contre l'indifférence publique et les illusions individualistes. Si ce combat n'était pas mené, si l'exigence de liberté se réduisait à la défense des droits individuels, le sentiment de la liberté et le niveau du civisme tomberait si bas, que l'égalité juridique et civique ne suffirait plus à satisfaire le sentiment égalitaire.

*
* *

La liberté est pour Tocqueville la valeur politique première et la première des valeurs de sa hiérarchie personnelle. Liberté négative à fondement moral, elle implique la responsabilité et la fierté de l'indépendance personnelle. Mais dans les sociétés démocratiques individualistes, elle risque d'être détruite par l'illusion d'une indépendance totale, d'une auto-suffisance de l'individu. Il en serait ainsi si l'on oubliait que la liberté humaine ne s'accomplit que par l'exercice de la liberté politique, ainsi que des libertés publiques, et du droit d'association, en particulier. La raison et le goût de l'indépendance sont des dons de l'individu, comme l'ont affirmé Locke, et, en France, Benjamin Constant. Moins optimiste, mais plus lucide que les fondateurs du libéralisme, Tocqueville estime que le sens de la liberté est, en général, trop faible et trop aveugle chez les hommes des démocraties, pour pouvoir se maintenir face aux exigences concurrentes d'ordre ou d'égalité, s'il n'est pas éduqué et développé. "Les sentiments et les idées ne se renouvellent, écrit-il, le cœur ne s'agrandit et l'esprit humain ne se développe que par l'action réciproque des hommes les uns sur les autres" (32). Inquiet pour l'avenir de la liberté, Tocqueville a voulu élaborer une "science politique nouvelle" pour assurer l'équilibre fragile mais indispensable de

l'égalité et de la liberté. Inlassable professeur de civisme, il a voulu avant tout développer le goût de la liberté politique chez ses contemporains.

Jean-Claude LAMBERTI

Les références aux œuvres de Tocqueville renvoient à l'édition Gallimard des "*Œuvres complètes*". O.C. V, 1, p. 120 se lit : *œuvres complètes*, tome V, volume 1, p. 120. La "*Démocratie en Amérique*" dans cette édition correspond à O.C. I, 1 et 2. Pour plus de clarté et de précision, les références à la "*Démocratie en Amérique*" sont données de la façon suivante : DA II, B, 14, p. 147 se lit : "*Démocratie en Amérique*", volume II, deuxième partie, chapitre 14, p. 147.

1. O.C. XIII, 2, p. 233.

2. Cité d'après Antoine Redier : "*Comme disait M. de Tocqueville*" Paris Perrin, 1925, pp. 46-48.

3. Ses commentateurs le déplorent et essaient quelquefois de donner le dessin complet de la doctrine d'après les esquisses laissées éparées par le maître. Voir, par exemple, Antoine Redier, *op. cit.*, chap. 4, et Jack Lively : "*The social and political thought of Alexis de Tocqueville*", Oxford, Clarendon Press, 1965, chapitre 1.

4. Voir Jean-Claude Lamberti : "*Tocqueville et les deux démocraties*", Paris, Presses Universitaires de France, 1983.

5. François Guizot : "*Histoire de la civilisation en Europe*", Paris, Hachette, collection "Pluriel", 1985 - 2^e leçon, pp. 90-91.

6. O.C. II, 1, p. 217.

7. Montesquieu : "*Esprit des lois*", livre XI, chap. 6, in fine.

8. Seymour Drescher : "*Tocqueville's two Democracies*", *Journal of the history of ideas* - April-June 1964.

9. DA II, D, 6 : l'expression "matérialisme honnête" se trouve à la fin du chapitre DA II, B, 11.

10. O.C. II, 1, p. 62.

11. Sur les contraintes historiques et la liberté, voir DA II, D, 8, p. 339, avant dernier alinéa : sur les tendances des historiens dans les siècles démocratiques, voir DA II, A, 20.

12. DA II, D, 8, p. 339.

13. Pour une comparaison plus approfondie, voir Jean-Claude Lamberti : "*De Benjamin Constant à Tocqueville*", *Revue FRANCE-FORUM*, Avril-Mai 1983, n° 203-204, pp. 19-26.

14. Les analyses qui suivent sur le "Jugement erroné" et les illusions individualistes étaient à peine esquissées dans, Jean-Claude Lamberti : "*La notion d'individualisme chez Tocqueville*" Paris, Presses Universitaires de France, 1970.

15. Tous les textes cités dans cet alinéa sont extraits du chapitre DA II, B, 2 : "*De l'individualisme dans les pays démocratiques*".

16. Voir le chapitre DA II, B, 8.

17. DA II, B, 4, p. 109.

18. DA II, B, 7, p. 122.

19. DA II, B, 14, p. 147.

20. DA II, A, 1, p. 12.

21. DA II, A, 5, p. 29.

22. DA II, D, 1, p. 295.

23. DA II, B, 14, p. 148.

24. Tocqueville a trouvé cette thèse chez les "doctrinaires", et notamment chez Royer-Collard.

25. Voir les "*Souvenirs*", II^e partie, chap. 2, O.C. XII, p. 97.

26. DA II, B, 4, p. 109.

27. DA II, D, 6, pp. 324-325.

28. DA II, D, 6, p. 325.

29. DA II, B, 1, pp. 101-104.

30. DA II, B, 3, pp. 107-108.

31. Voir DA II, B, 4, p. 112, dernière phrase.

32. DA II, B, 5, pp. 115-116.

ENTRETIEN AVEC FRANÇOIS FURET SUR LA RÉVOLUTION

Après avoir démissionné de son poste de président de l'École de Hautes Etudes en Sciences Sociales (ancienne VI^{ème} section de l'École pratique des Hautes Etudes) François Furet, historien de la Révolution française, assume la présidence de l'Institut Raymond Aron. Je l'ai rencontré dans ses nouveaux locaux, au Square flambant neuf Jean Calvin, du côté de la rue Mouffetard qui abrite un certain nombre d'instituts universitaires. Je l'interroge d'abord sur l'Institut qu'il dirige.

François FURET : - Notre principale tâche est de rassembler l'héritage intellectuel de Raymond Aron. Sa correspondance est, hélas, peu volumineuse au cours des dernières années car Aron appartenait comme nous tous à la civilisation du téléphone ; outre sa correspondance, nous rassemblons les diverses versions de ses manuscrits, ses nombreux articles de journaux, enfin tout ce qu'il a publié, ce qui n'est pas peu, vous vous en doutez.

François FEJTO : - Puis-je vous demander quand et pourquoi vous avez démissionné des Hautes Etudes ?

F. FURET : - J'ai démissionné pour me consacrer davantage au travail intellectuel. J'ai dirigé l'École des Hautes Etudes pendant huit ans. Comme l'a dit le Cardinal de Retz, il ne faut pas trop vieillir dans les emplois. Alors j'ai eu l'idée d'organiser ce petit Institut où l'on archiverait les papiers d'Aron. Il se trouve que la jeune génération des chercheurs français et étrangers est très intéressée par des questions qu'il traitait. Vous savez, comme moi, que dans les années 70 début 80 le climat intellectuel a bien changé en France. La tyrannie du marxisme sur les intellectuels s'est évanouie, la jeune génération trouve en Raymond Aron les idées qui correspondent le mieux aux questions qu'elle se pose. Il est aujourd'hui très à la mode. Il est mort un peu trop tôt. Mais il a senti quand même que le vent tournait en sa faveur. Quand ses "Mémoires" ont été publiés, ils ont été salués par toute l'intelligentsia. Il est mort au moment où son prestige intellectuel réalisait une sorte de consensus.

F. FEJTO : - Vous vous occupez aussi de la Fondation Saint-Simon.

F. FURET : - C'est une autre chose. C'est une petite fondation un peu à l'américaine, c'est-à-dire fondée sur de l'argent privé et elle est destinée à explorer les grands problèmes des sociétés contemporaines. La Fondation subventionne des travaux de recherche divers, par exemple sur le terrorisme et la démocratie ; on a financé aussi un travail sur l'intégration des immigrés etc.

F. FEJTO : - J'aimerais que vous me parliez de la mission créée par le Gouvernement socialiste pour commémorer le bi-centenaire de la Révolution française et dont la direction a été confiée par Jacques Chirac à Edgar Faure. Croyez-vous que cette célébration soit une bonne

idée ?

Vous aviez écrit il y a quelques années que deux cents ans après la prise de la Bastille on pouvait examiner avec détachement et lucidité la Révolution, sans que ce soit un enjeu politique. Or, je crois que pour une fois vous n'étiez pas bon prophète. Etant donné le contexte politique créé par l'élection présidentielle qui va couper la France en deux camps, les préparatifs de la commémoration vont faire revivre les anciennes passions, rouvrir des plaies toujours pas cicatrisées ; un esprit de guerre civile pourrait s'inspirer de la Révolution.

F. FURET : - Je crois qu'en général l'attitude commémorative n'est pas une bonne attitude d'historien, c'est une sorte de remémoration de l'amour et de la haine. Au "Figaro Magazine" par exemple il est des journalistes pour raconter que la Révolution n'était qu'une succession d'horreurs et ils remémorent ainsi la Révolution à leur manière.

F. FEJTO : - En effet, on peut voir la Révolution uniquement du point de vue des Vendéens.

F. FURET : - Ou bien de celui des Jacobins. Mais la réactivation de la vieille guerre civile franco-française qui est une attitude néfaste pour le travail scientifique, me fait peur. Cependant, il faut tout de même laisser les peuples commémorer leurs heures de gloire et 1789 constitue un des grands événements universels de l'histoire de la France. Il n'y en a pas beaucoup, aucun sans doute, qui présente une telle importance.

F. FEJTO : - Vous dites 1789.

F. FURET : - Oui, voilà. On ne peut échapper à l'idée que c'est une date qui doit être célébrée par la communauté nationale. Mais justement il n'y a que 1789. Le grand mystère de la Révolution française c'est que son début est célébrable, ou son bilan, mais pas son déroulement.

F. FEJTO : - J'ai lu ces jours-ci un texte de Jean Jaurès où, pendant vingt lignes, il condamne sévèrement Robespierre et la Terreur, pour à la fin en trois lignes les réhabiliter en disant que ce qui importe, c'est que la Révolution apportait au monde la notion des Droits de l'Homme et celle des libertés.

F. FURET : - Oui Jaurès eut recours à l'excuse traditionnelle des Républicains : - les fautes étaient entièrement dues aux circonstances, qui ont obligé les révolutionnaires à sévir et à réprimer pour se défendre.

F. FEJTO : - Ce qui est inexact.

F. FURET : - C'est une absurdité. L'explication réelle, philosophique, est à l'intérieur de la culture démocratique révolutionnaire. Il y a une potentialité despotique à l'intérieur du concept de la souveraineté populaire et de

la démocratie politique telle qu'elle a été pratiquée par la Révolution française.

F. FEJTO : - Une autre question : quel était le rôle des francs-maçons ? Un de vos collègues Gayot a mis en question votre interprétation suivant laquelle les loges étaient des laboratoires des idées révolutionnaires.

F. FURET : - Je continue à penser que par l'aspect socialement mélangé - des aristocrates, des prêtres, des militaires, des hauts fonctionnaires, des bourgeois, peu d'artisans - les loges sont devenues des laboratoires de l'égalité où les élites françaises ont appris la civilisation des clubs, la socialisation politique.

F. FEJTO : - La discussion.

F. FURET : - La discussion est l'imagination politique. Les francs-maçons ont joué incontestablement un rôle.

F. FEJTO : - Mais ce n'est pas eux qui ont fait la Révolution.

F. FURET : - Non certainement. Il ne faut pas passer d'un extrême à l'autre. Les contre-révolutionnaires du début du XIX^e pensaient que la Révolution était le résultat d'un complot de francs-maçons. Ce qui est faux aussi.

F. FEJTO : - Je pense que d'un côté Robespierre, de l'autre côté Napoléon ont retardé d'à peu près un demi-siècle la libéralisation de l'Europe. Avant 1793, les souverains éclairés jusqu'à Catherine II flirtaient avec le libéralisme ; la Terreur les a rendus affreusement réactionnaires.

F. FURET : - Oui je crois que vous avez raison. Mais les Français sont toujours persuadés que Robespierre et Bonaparte ont facilité la libération des peuples européens, que les armées françaises ont apporté les Droits de l'Homme au monde.

F. FEJTO : - Ce n'est pas l'avis des Espagnols... Ce qui me paraît vrai, c'est qu'elles ont contribué à créer le nationalisme moderne.

F. FURET : - Après cette période, je crois que c'est à partir de Waterloo, avec la Sainte Alliance des monarchies réactionnaires, que le souvenir de la Terreur a commencé à s'effacer et que le mythe de la Révolution, accoucheuse des libertés en Europe, est né. Puis il y a eu 1848, mais les "quarante huitards" n'étaient pas terroristes. Ils étaient romantiques.

F. FEJTO : - La franc-maçonnerie elle aussi passe par un stade romantique avant de devenir en France comme en Italie une force politique. Je crois que vous serez encore beaucoup attaqué à cause de votre vision nuancée de la Révolution : vous admirez son côté shakespearien, la grandeur unique du spectacle, vous condamnez son déraillement. Déjà, Max Gallo s'est laissé aller à faire un amalgame ou presque entre Furet et Faurisson ; il vous classe parmi les révisionnistes qui apportent des armes à ceux qui veulent persécuter la gauche, à ceux qui combattent les socialistes...

F. FURET : - Un historien français a écrit que je pensais

comme Brasillach ! Or en réalité, le critère est simple. Je définis comme contre-révolutionnaire un historien qui refuse les principes de 1789. Ce n'est pas mon cas. Je pense que la société démocratique moderne est une société difficile à vivre, mais meilleure que l'ancienne. Je suis dans le camp démocratique. A partir de là, je n'aime la démocratie qu'alliée à la liberté.

F. FEJTO : - Donc on peut dire que vous avez une vision libérale de la Révolution.

F. FURET : - Oui.

F. FEJTO : - Une dernière question. A quoi travaillez-vous à présent ?

F. FURET : - J'écris deux choses. Je publierai l'année prochaine un dictionnaire critique de la Révolution, puis un livre sur l'histoire de la Révolution française qui va englober cent ans, qui va aller de Turgot à Jules Ferry. C'est-à-dire, je vais prendre tout le XIX^e siècle à la lumière de la phrase de Marx : les Français font toujours deux fois la même histoire, la première fois comme tragédie, la deuxième fois comme farce. Je vais reprendre la période 1815-1880 comme réédition de la Révolution française sur un mode mineur. Les français font d'abord une Restauration, ensuite ils font 89 en 1830, ils refont les Jacobins en 1848, ils refont un deuxième Bonaparte avec un Empereur qui n'est plus que l'ombre du premier, mais la magie de la répétition est telle que même Napoléon III vient au pouvoir. Ensuite ils refont un nouvel épisode jacobin avec la Commune, ils essaient une dernière fois de restaurer la monarchie, enfin au bout de cent ans ils s'entendent sur une république relativement conservatrice. Ce sont des phases successives qui m'intéressent.

F. FEJTO : - Mais il y a eu des poussées révolutionnaires en 1936, 1945, 1968...

F. FURET : - Oui, mais tout de même c'est la Commune qui est la dernière Révolution parisienne. Mon opinion est que nous sommes en train, nous les Français, de sortir de la culture révolutionnaire, c'est-à-dire de la guerre civile. La preuve : la quasi disparition des communistes, un phénomène que ni vous ni moi n'avions anticipé à ce point. Il n'y a pratiquement plus d'intellectuels communistes dans le paysage parisien, et quand il y en a ils ne défendent même pas les idées qu'on attendrait d'eux. Il y a une quasi-unanimité de l'opinion sur les institutions : consensus très intéressant puisqu'il mêle l'héritage monarchique et l'héritage républicain à travers l'institution présidentielle. Et ce qui me frappe beaucoup aujourd'hui dans l'évolution du droit public français, c'est le rôle du Conseil Constitutionnel qui se situe au dessus de la souveraineté du peuple. Ce qui pour la doctrine républicaine issue de la Révolution est une hérésie absolue. Il n'y a jamais eu au XIX^e siècle et même au XX^e, sous la Troisième République, l'idée d'un corps de juristes nommés et qui s'arrogeraient le pouvoir d'annuler une loi votée par les représentants du peuple souverain. Assurément la Révolution est finie en France. Les socialistes l'ont achevée sans le savoir, ni le vouloir !

LA RÉPUBLIQUE ?...

VOUS AVEZ DIT LA “RÉPUBLIQUE” ?

Ne pouvant publier intégralement les exposés de Pierre Avril et Jean-Marie Mayeur présentés au Club France-Forum de Paris, nous avons demandé à René Pucheu de rendre compte de cette réunion. Il l'a fait non sans y ajouter quelques réflexions personnelles.

Voici la 5^e manifestation de la création la plus irrésistible et la plus fondamentale de de Gaulle-Constituant ! Nous voici à l'approche du cinquième grand “sacre”. Et, voici, celles et ceux qui proscrivirent l'initiative du Général comme une violation du Droit pris, désormais, dans les rêts de son institution majeure : l'élection du Président de la République au suffrage universel.

Normal qu'à cette occasion, le club France-Forum de Paris ait eu envie de faire le point sur les changements institutionnels apportés par la V^e République et, éventuellement, sur les changements qu'elle a engendrés ou subis. Mais, heureux, aussi, qu'il ait été sensible au grand remue-ménage des historiens autour de la République comme idée et comme culture dont témoignent d'importants travaux portant sur la montée vers la “République définitive” au temps des Jules (Favre, Grévy, Ferry, etc). Bref dans les années 1880 d'il y a cent ans. Et que sous cette impulsion, il ait été curieux de mettre la V^e en perspective de la “tradition républicaine”, comme on dit, à nouveau.

A cet effet, deux éminents spécialistes des institutions et de l'histoire républicaines avaient été conviés à répondre à des questions embarrassantes du type : “La V^e République est-elle encore conforme à son dessein originel et premier ? Ou a-t-elle changé ? Comment, donc, la V^e République se situe-t-elle dans la culture républicaine ?” Evidemment, ni Pierre Avril, Professeur de Droit Public à l'Université Paris X ni Jean-Marie Mayeur, Professeur d'Histoire à Paris-Sorbonne ne

pouvaient être embarrassés par ces questions passionnantes. Tant de leurs ouvrages en traitent directement ou indirectement ! (x).

LE PRÉSIDENT N'A PAS CHANGÉ

Pour Pierre Avril, la V^e République ? C'est essentiellement deux innovations et une révélation.

Première innovation : inévitablement, la *valorisation de la fonction présidentielle*. Grâce à la Constitution ? Certes. Dans son texte, “le Président de la République” vient avant le Gouvernement et le Parlement. Cependant, sur la portée de la Constitution ses auteurs étaient partagés. Les “lectures” divergeaient.

Les Ministres d'Etat - Pierre Pflimlin, Guy Mollet etc - imaginaient avoir renforcé l'exécutif sans sortir d'un cadre parlementaire “à la française”, le Parlement restant le seul représentant de la volonté générale. Michel Debré, en revanche, croyait avoir introduit, en France, un parlementarisme “à l'anglaise”. Selon lui, l'homme clé du nouveau régime serait le Premier Ministre. Pour le Général de Gaulle, enfin, l'important, c'était le Président. On le savait depuis le 16 juin 1946, date du discours de Bayeux.

Cette troisième lecture l'emporta, Le Général se chargeant de l'imposer par sa pratique du pouvoir, dans une première phase. Prenant soin de la faire consacrer par le référendum du 28 octobre 1962 afin qu'elle s'imposât à ses successeurs dans un second temps. Cependant ni le charisme ni la pratique n'expliquent pas tout dans cette

réussite. En fait, pour l'expliquer, il faut remonter plus haut que le Général.

Très perspicacement, Pierre Avril suggère - cf, aussi, son dernier livre "La V^e République Histoire politique et constitutionnelle" p. 30 - que la "logique théorique sous-jacente" à la Constitution, se trouve dans l'ouvrage de Carré de Malberg "La loi, expression de la volonté générale", publié en 1931 ! (xx). Et dire que beaucoup d'observateurs ont cru cette Constitution nouvelle ! Cet auteur prestigieux avait bien discerné que pour extirper ce "mal français" qu'était la monopolisation de la "volonté générale" par la "souveraineté parlementaire", il fallait "donner à la volonté générale, en la personne du Président, un second représentant". Cependant, ajoutait-il "l'Exécutif et le Parlement ne pourraient être érigés en autorités séparées et indépendantes qu'à une condition : il faudrait qu'il existât au-dessus de cette organisation dualiste, un troisième titulaire de la puissance qui les dominerait l'un et l'autre de sa puissance...". Ce ne pouvait être pour Carré de Malberg que le corps électoral et subsidiairement une instance de contrôle de la constitutionnalité des lois.

A cette lumière, on comprend mieux que, dès le discours de Bayeux, Léon Blum ait pu prévoir que la "logique" du Général devait le conduire à préconiser l'élection du Président au suffrage universel. On comprend moins bien comment les vues et les initiatives du Général aient pu paraître nouvelles et dérouter bien des commentateurs.

Antérieure au Général de Gaulle cette théorie constitutionnelle lui a survécu, à l'encontre de nombre de pronostics. Elle a si bien résisté à l'alternance du mois de mai 1981 que c'est, entre 1981 et mars 1986 que la "présidentialisation" a atteint son paroxysme, par le couplage rigoureux de la majorité présidentielle et de la majorité parlementaire.

La valorisation de la fonction présidentielle a même résisté à l'alternance du printemps de 1986. Quoiqu'il ait pu paraître, sur l'instant, le "noyau dur" de la fonction n'a pas été affecté par la "coexistence conflictuelle" résultant de la "dyarchie" de l'exécutif. Cette situation, soit observé en passant, avec Pierre Avril, il est d'autant plus inadéquat de l'appeler "cohabitation" que ce mot désigne, normalement, la coexistence amoureuse d'un couple sans statut légal ; or, en l'espèce, c'est la loi qui impose une co-existence sans amour particulier ! Le rôle du Président a été changé par suite de sa perte d'influence sur le gouvernement. Mais, la fonction n'a pas été atteinte. Le protocole et la bombe ont permis de sauver le "précarré présidentiel" et le Président - non sans pointes partisans - a pu se prétendre "juge-arbitre". Fondamentalement, la V^e République, en cette institution essentielle, n'a pas changé.

Cela étant, que l'efficacité gouvernementale soit meilleure et les conditions d'exercice du pouvoir plus saines lorsque le Président et le Premier Ministre ont la même orientation politique ou des orientations proches est plus que probable, ce me semble.

LES HOMMES NE FONT PAS LES CONSTITUTIONS

Deuxième innovation, celle-ci, en vérité, plus surprenante mais pas moins "logique" - à relire Carré de Malberg - : *l'avènement d'un nouvel acteur, le Conseil Constitutionnel*. Sous ce biais, la V^e République et même une certaine idée de la République a été transformée. La date clé, n'étant ni 58, ni 62 mais la révision giscardienne du 28 octobre 1974. On appela cela, dans le moment, une "réformette". Ce mépris fut, bel et bien, une méprise !

La saisine du Conseil Constitutionnel ayant été ouverte à 60 députés ou sénateurs, cette instance est devenue, depuis lors, le recours des oppositions minoritaires successives, avant 81, entre 81 et 86, depuis 1986. On connaît l'importance, pratique et doctrinale, désormais, de la jurisprudence du Conseil.

De ce point de vue, on ne peut seulement parler de changement. Directement ou indirectement, le Conseil a entraîné, sur certains points, des inflexions qui ont des airs de renversement par rapport au projet des constituants. Pierre Avril en cite deux exemples.

En 1958, on fit grand bruit sur le fameux article 34 qui limitait la compétence du Parlement. On y vit une rupture avec la "tradition républicaine", en ce que cette disposition allait restreindre le domaine de la loi au profit de celui du règlement. Or, il n'en a rien été dans la pratique : Jean Rivero l'a constaté, voici dix ans, déjà. Mais, il faut aller plus loin. Il est des domaines qui relèvent désormais de la loi et qui n'en avaient jamais relevé. Notamment, exemple parmi d'autres, le Conseil Supérieur des Français à l'étranger qui appartenait au domaine réglementaire depuis sa création (sous la IV^e République) et que le Conseil Constitutionnel a fait entrer dans le domaine de la loi.

En 1958, on imaginait que le Conseil Constitutionnel canaliserait les débordements de compétence du Parlement. Or, à bien observer, le Conseil réfreine qui ? Le gouvernement. La grande majorité des lois votées émanant de projets de loi (en 1986 : 51 sur 58 lois promulguées), c'est l'initiative gouvernementale qui se trouve contrôlée par le Conseil. Dans le même sens, la jurisprudence relative aux lois d'habilitation aboutit à une sorte de "constitutionnalisation" des ordonnances. Tant et si bien que les gouvernements d'aujourd'hui sont loin de bénéficier de la latitude des gouvernements de la IV^e République, quand ils étaient investis des pleins pouvoirs ou des pouvoirs spéciaux.

Sous ce biais, la V^e République n'est pas ce qui avait été imaginé.

De cette observation de la vie constitutionnelle de la V^e République, Pierre Avril tire un enseignement. Peut-être y a-t-il plus de sagesse dans les institutions que dans les hommes. C'est ce que suggérait Jean Monnet : "Voici longtemps que j'ai été frappé d'une réflexion faite par le philosophe suisse Amiel qui disait : "L'expérience de chaque homme se recommence. Seules les institutions

deviennent plus sages : elles accumulent l'expérience collective et, de cette expérience et de cette sagesse, les hommes soumis aux mêmes règles verront non pas leur nature changer, mais leur comportement graduellement se transformer".

Comme il y a des ruses de l'Histoire, y aurait-il des ruses du Droit ?

LA TROISIÈME RÉPUBLIQUE RESSUSCITE

Précisément, c'est le sentiment de ces ruses, vraisemblablement, le soupçon que nous faisons moins notre histoire que nous l'imaginons, qui fait qu'en ces temps nous avons besoin, sans cesse, de remettre en perspective l'aujourd'hui. Dans le cas d'espèce, le besoin de nous demander : "La République, qu'est-ce exactement ? Les Républiques qui se suivent sont-elles la même qui continue tout en changeant et tout en ne changeant pas simultanément, dans une dialectique constante des permanences et des transformations" ?

Ce besoin est peut-être naturel. Il n'empêche qu'il a des côtés piquants. J.M. Mayeur ne peut s'empêcher de le souligner en montrant que, soudain, depuis quelques années, la III^e République a changé de signe. Longtemps, elle était vue négativement. Dépréciée comme un régime se conjuguant avec instabilité, conservatisme et défaite. Or, voici que, au moins les commencements de cette même Troisième, sont investis, désormais, non seulement plus sereinement mais avec une certaine nostalgie souvent. La III^e République naissant devient mythe fondateur. Si les solides travaux sur les institutions d'Odile Rudelle "La République absolue" (Ed. Publications de la Sorbonne 1982), de J.P. Machalon "La République contre les libertés ?" (Ed. FNSP 1976) mettent en évidence le côté militant et combattant de la République, d'autres hissent la République au rang d'idéologie - le remarquable livre de Cl. Nicolet "L'idée républicaine en France" (Ed. Gallimard 1982) - et font apparaître sous les institutions la "culture républicaine". Evidemment, c'est le cas des études rassemblées par Pierre Nora dans le tome I des volumes, intitulés "Lieux de Mémoire" (Ed. Gallimard 1984). Finie la "République bourgeoise" voire petite bourgeoise ! Voici la Troisième République belle et pure !

Il y a, assurément, plus que de la mode dans ce nouveau lustre de la République d'il y a un siècle. Mais quoi donc ? Cette séduction relève-t-elle de la fascination qu'exercent, souvent, les morts et leur beauté posthume ? Ou bien, une quête d'un temps fondateur - autre que celui de la Révolution française - le besoin de retrouver des valeurs communes s'expriment-ils à travers cette valorisation ? Est-il, au demeurant, besoin de trancher ?

DES RÉPUBLICAINS RÊVÈRENT D'UN PRÉSIDENT ÉLU

Certes, à un premier regard, la Troisième République paraît être d'un autre âge. Au plan du système politique

et des institutions, notamment, puisque cette *République était et se voulait parlementaire*. Plus que parlementaire même. Puisqu'elle faisait des députés la seule expression de la volonté générale, comme le disait Carré de Malberg (op. cit).

Toutefois, J.M. Mayeur rappelle que ce trait n'est devenu irrésistible qu'à partir de Jules Grévy. Jusqu'alors "républicanisme" n'équivalait pas à "parlementarisme". En 1848, les républicains ont imaginé un régime où le Président de la République était élu au suffrage universel. Thiers avait songé à un Président fort. Les lois constitutionnelles de 1875 elles-mêmes se prêtaient à plusieurs lectures. Celle que fit Mac-Mahon, en 1877, était plausible. Sans conteste, c'est le bonapartisme, c'est le "coup du 2 décembre" qui a acculé les Républicains à abandonner le projet d'une République à exécutif présidentiel fort.

Par ailleurs, Gambetta nourrissait le même rêve que Michel Debré : un Premier Ministre, chef véritable d'une majorité. Lui, aussi, était attiré par un parlementarisme à l'anglaise. Les Républicains n'ont jamais été un bloc. Il y a eu, toujours, plusieurs idées de la République et des institutions républicaines dans l'air. Reste, assurément, que la hantise d'un pouvoir fort l'a emporté. Que s'est imposé le système de la "République des députés". Les causes plus profondément culturelles que politiques de cette orientation sont complexes. Elle tiennent à l'histoire mais, aussi, à la situation du temps. N'oublions pas que la France était alors une société largement rurale, que le rôle de l'Etat était faible.

A suivre J.M. Mayeur dans ce rappel du flottement puis du choix institutionnel de la "République", difficile de ne pas se demander : cette hantise, cette crainte du Président "fort" semblent disparues aujourd'hui, même à Gauche. Le "Canard" même n'est pas antimitterrandien. Parenthèse ou changement d'âge ?

Un autre trait qu'énonce J.M. Mayeur est plus près de nous. C'est le caractère *démocratique* du régime. A l'époque, d'ailleurs, la France était le seul Etat européen, pratiquant le suffrage universel. Mais ce caractère démocratique ne se confinait pas aux institutions. Il se traduisait, aussi, par un souci de l'égalité des chances, de la promotion sociale dont vient, en partie, l'importance attachée par la République à l'instruction. C'est par l'école que passait pour les Républicains, la "libération" des intelligences mais aussi l'accession aux "concours". Bref, la promotion des "boursiers" contre les "héritiers".

Il y a là un souci qui a été intrinsèque à la "République" et qui a imprégné la culture et la culture politique française. Ce n'est pas un hasard si Michel Debré a été l'auteur de la première loi relative à la formation permanente. Les Maisons de la Culture de Malraux s'inscrivaient, aussi, dans cette lignée. Entre l'esprit républicain et l'esprit français, il y a eu connivence. Ce qui explique le "succès" de la République et le fait qu'alors elle devient "définitive". Les travaux de Maurice Agulhon ont bien montré cette imprégnation républicaine dans et de la culture populaire - et notamment : "La République au

village" (Ed. Seuil). D'autres travaux non moins.

"La France, c'est la République mais la République n'est pas la France" a écrit Cl. Nicolet. Il est vrai. N'empêche que dans ces années d'avant 1914 l'avènement de la République n'est pas qu'un fait institutionnel. En profondeur, une partie de la bourgeoisie, la paysannerie démocratique, les "nouvelles couches", le petit peuple des villes et des campagnes et même le monde ouvrier adhèrent à la République comme idée et comme idéologie. Même s'il faut souligner que cette idée et cette idéologie ont toujours été diverses.

LA LÉGITIMITÉ MONOPOLISÉE

République des députés, République démocratique, la République originelle - ou que l'on tend à tenir pour celle des commencements de la "République définitive" - avait, aussi, un troisième caractère : la *laïcité*. Une laïcité offensive qui se veut émancipation de l'influence de l'Eglise Catholique, qui met en œuvre toute une politique de sécularisation.

Il n'est pas utile d'insister sur cet aspect bien connu sauf pour faire deux observations.

Quoique l'on soutienne d'ici de là, cette affirmation de laïcité a été ressentie très fortement et très positivement par la grande majorité des Français. Les travaux récents mettent en lumière que, dans plusieurs régions, les paysans les plus modestes ont accueilli et vécu cette politique comme émancipatrice. Si les lois de Jules Ferry sont si vite devenues comme "intangibles" c'est à cet enracinement qu'elles le doivent.

Véritablement énigmatiques les relations des Françaises et des Français avec Dieu. Le catholicisme les a marqués au point que les laïcs ont les tics des catholiques. Très net chez les "Jules" même. Par ailleurs, face à la sécularisation on a, en France comme respiré. Il faudrait creuser cela. C'est de l'ordre de la psychanalyse collective, peut-être.

Vraisemblablement, est-ce à cette conjugaison de la République et de la laïcité - mais pas uniquement, toutefois - qu'il faut rattacher un autre trait important, alors et encore aujourd'hui, de la politique française : les rapports difficiles entre le Parti au pouvoir et l'opposition.

Alors les Républicains prirent l'habitude - ou la renforcèrent - de traiter avec soupçon et méfiance leurs rivaux, de les considérer comme des adversaires, voire des ennemis. Corrélativement, ils inclinèrent à monopoliser la "*légitimité républicaine*".

Il n'est pas niable que cette attitude soit venue, pour une part, de ce que l'on appelle "la droite". Voilà longtemps, André Siegfried a montré l'inclination de beaucoup de ses partisans à prendre une attitude extrémiste et réactionnaire. De leur côté les Républicains ne cessèrent de faire monter les enchères : "Vous acceptez la République mais acceptez-vous la Révolution ?" disait le radical Léon Bourgeois aux catholiques ralliés. L'affron-

tement eut des accents de guerre civile et la violence des luttes politiques n'a rien de comparable avec les frémissements de la V^e République. En 1914, encore, la Droite la plus ralliée se voyait nier le droit de se dire "républicaine" !

Ce trait a empêché le régime politique français d'être parlementaire. Outre la faiblesse de l'exécutif - qui ne relève pas du "parlementarisme" - cette III^e République était, en effet, sans alternance politique véritable. Il y avait un quarteron de partis dominants dont les ajustements entraînaient des crises et des replâtrages. Mais ces quelques partis "républicains" cadensaient le jeu, au nom de la "légitimité républicaine". "*République absolue*" a pu la qualifier Odile Rudelle, au sens de "monarchie absolue". La règle étant que pour devenir ministre il fallait être élu "à gauche". Peu important, ensuite, de gouverner "à droite" !...

Cette difficulté de "l'alternance" n'a pas été le lot que de la Troisième République. Depuis 1981, sommes-nous entrés dans une nouvelle République où les alternances pourraient être pacifiques ? Réponse en différé. Quant à cette propension à l'annexion de la "légitimité républicaine" - dont J.M. Mayeur a, de manière particulièrement intéressante, indiqué la genèse, qui oserait prétendre qu'elle ne survit pas dans les militants, l'intelligentsia et les journalistes de gauche. Il n'est qu'à voir et entendre Claude Manceron, Anne Sinclair et les autres pour incliner à l'imaginer.

VIVE LA RÉPUBLIQUE "A LA ALAIN" ET "A LA PEGUY" !

Indiscutablement, au-delà de la République institutionnelle, la République ce fut une culture. C'est cet aspect - on l'a déjà remarqué - qui intéresse, surtout, les historiens aujourd'hui.

On ne doit pas cependant oublier, comme y insista J.M. Mayeur, que cette culture fut diversifiée. Il y eut même des cultures républicaines ennemies : il y eut une République libérale, une République radicale, une République bourgeoise, une République socialiste, une République révolutionnaire. Ces conceptions diverses donnèrent lieu à des images opposées de Marianne - il y eut des Mariannes des champs, couronnées d'épis - et des Mariannes révolutionnaires à bonnet phrygien etc. Maurice Agulhon a remarquablement étudié cette lutte des Mariannes qui en dit long. Il y eut, aussi, dans le sillage de Marc Sangnier, une République "d'inspiration chrétienne". Sans Marianne originale, il est vrai.

Il reste que la République a exalté certaines valeurs. Quelques unes ne sont plus très vivantes. La V^e République d'aujourd'hui n'a pas la fibre patriotique. Or, J.M. Mayeur montre combien le patriotisme fut la valeur fondamentale de la République qui devint, peut-être française, à travers cette passion pour la Patrie. Peut-être, notre nostalgie de la culture républicaine vient-elle de cette ferveur perdue et qui n'est plus relayée par la foi révolutionnaire. Les "Lieux de mémoire" auraient-ils été

conçus et concevables aux saisons du messianisme prolétarien ? Cette foi patriotique amenait les Pères fondateurs de la République à promouvoir une morale, aussi.

D'autres valeurs de cette "culture" sont malades. La foi au progrès, la foi aux "lumières", c'est moins simple de les avoir. En revanche, d'autres valeurs, encore, restent de notre temps : celles qui provoquèrent "l'Affaire Dreyfus". Alors la République souleva une grande partie de la France, au nom de la justice, de la liberté, du respect de la personne. Il fallait le faire ! Charles Péguy comprit que la République était "le Royaume de France".

Inventaire, à suivre. En final, on risquera une hypothèse et un souhait.

Peut-être qu'en définitive, lue à travers Carré de Malberg, la V^e République a fait un pas de plus que la Troisième République vers la République démocratique à travers l'élection du chef de l'exécutif et le contrôle de la constitutionnalité. La V^e République a continué la République.

Souhaitable que ces florilèges historiens et littéraires sur la République d'antan n'assouvissent pas que des nostalgies, venant d'illusions socialistes perdues. Elles ne seront fécondes que si elles appellent à réaliser un idéal républicain œcuménique. Bien des pages de Cl. Nicolet font douter que la République puisse être "ouverte" et

font craindre qu'elle ne soit "réservée" qu'à des "républicains" montrant patte rose. Agaçant. Mais d'autres sont plus encourageantes à telle enseigne qu'on lui empruntera la définition terminale :

"Un républicain français peut en somme penser ce qu'il veut, pourvu qu'il pense par lui-même. Ce que la République ne peut tolérer, non par fantaisie, mais par sa nature même, c'est l'aliénation anticipée de sa liberté, de sa conscience par un individu, au profit d'une quelconque autorité, spirituelle ou temporelle".

Et de citer comme républicains exemplaires : Alain et Péguy. Oui, à cette "tradition républicaine" ci.

René PUCHEU

(x) Impossible de citer tous les livres des deux conférenciers. De Pierre Avril, recommandons, son dernier "La V^e République, Histoire politique et constitutionnelle" (PUF 1987). De Jean-Marie Mayeur recommandons, en rapport immédiat avec les thèmes ci-dessus : "Les débuts de la Troisième République" in Nouvelle Histoire de la France contemporaine. T II (Coll. Points), "La vie politique sous la Troisième République 1870-1940" (Coll. Points).

(xx) Carré de Malberg (1861-1935). Important théoricien des rapports de l'Etat et du Droit. Assez proche de Kelsen. Œuvres majeures : "Contribution à la théorie générale de l'Etat", "La loi, expression de la volonté générale".

**L'existence d'une revue dépend
du nombre de ses abonnés.**

**Abonnez-vous
et faites connaître France-Forum.**

**Nouvelle adresse :
133 bis Rue de l'Université 75007 Paris
Tél. : 45 55 10 10**

LIBÉRALISME ET SOCIALISME

par Jean-Marie DOMENACH

La politique française est un théâtre d'idées. En 1981, nous avons assisté à l'avènement du "socialisme", qui, après deux ans, cédait le devant de la scène intellectuelle au "libéralisme", lequel prenait à son tour le pouvoir (si l'on peut dire) au printemps 86. Socialisme-libéralisme... On aura vu, en six années, les deux doctrines les plus fameuses du XIX^e siècle se concurrencer et se succéder chez nous comme si elles étaient encore actuelles. L'esprit métaphysique des Français les a poussés à apprécier chacune dans son opposition idéologique à l'autre et non dans leur opposition commune à la réalité. Il se peut que le "libéralisme" au pouvoir ne s'incarne pas davantage que le socialisme de 1981 ; le fossé qui le sépare de la réalité est au moins aussi profond. Ce constat d'échec partagé, s'il ne décourage pas les idéologues, m'aide à introduire la thèse que je soutiens ici, à savoir que libéralisme et socialisme sont en réalité des frères jumeaux, frères ennemis certes, mais inséparables, issus d'une même matrice, destinés à vivre ensemble, l'un contre l'autre, l'un de l'autre, et probablement (si ce n'est déjà fait) à mourir ensemble...

Si nous découvrons ce qui les rend consubstantiels, nous nous débarrasserons d'un conflit devenu factice et, au lieu de combattre l'un pour adapter l'autre, nous chercherons, dans le bloc qu'ils forment, ce qu'il y a d'illusion commune et ce qu'il y a de vérité commune, afin de rejeter la première et de nous inspirer de la seconde, afin de préparer la route à la politique d'au-

jourd'hui. Il faudra donc nous garder d'une méthode courante en France, qui consiste à projeter sur le présent les querelles du passé, et réciproquement, au lieu de chercher quelles sont à chaque époque la préoccupation, la valeur structurante, qui supposent, en contre-partie, délimitation et exclusion. Le court central est plus riche en significations que le match qui s'y déroule : à quoi et avec quoi joue-t-on ? Catholiques contre réformés, jésuites contre jansénistes, libéraux contre socialistes... ce que les adversaires ont en commun est toujours plus important que ce qui leur semble les opposer, mais ils ne le savent pas, et ne peuvent pas le savoir. L'idée que l'accomplissement de l'individu et le progrès de l'humanité passent par une régulation sociale qui exclue la politique me semble être l'inspiration commune aux deux doctrines. Ce qui est paradoxal, et sans doute profondément significatif, c'est que ces deux idéologies anti-politiques continuent, depuis deux siècles, d'alimenter notre discours politique ainsi qu'une très large part de la politique mondiale.

La difficulté préalable d'une telle confrontation réside dans l'extension de ces idéologies rivales et dans la multiplicité de leurs expressions. G. Le Bon avait noté à quel point l'imprécision des doctrines socialistes était un élément de leur succès. On pourrait en dire autant du libéralisme, avec cette différence qu'il ne prétend pas se constituer en théorie articulée : s'il se transformait en dogme, il se renierait. Bien qu'il repose sur des analyses et sur une

philosophie sérieuses, il n'est, comme tel, qu'une inspiration commune aux libéraux, une vision du monde et au mieux une morale. Quant au socialisme, s'il a essaimé en dogmes divers et parfois opposés, il ne se réclame plus d'aucune orthodoxie depuis la mort de Staline. Nous sommes donc contraints de simplifier et de risquer ainsi l'outrance et l'arbitraire. C'est pourquoi, afin que les choses soient claires, je précise que, socialiste de conviction après la guerre, je me suis soumis depuis une dizaine d'années à la critique décapante du libéralisme et, sans renier ce que je dois aux deux inspirations, je cherche, non point à les concilier, mais à les dépasser.

CONNAISSANCE ET MÉCONNAISSANCE

Le Français, qui est surpris de ce que le mot "libéral" désigne, aux Etats-Unis un homme de gauche alors que, chez lui, il désigne un homme de droite, a de la peine à comprendre que l'histoire de son pays - la Révolution de 89 et ses suites - lui cache la véritable nature du libéralisme. En effet, le libéralisme procède du double mouvement qui inaugure ce qu'il est convenu d'appeler la modernité (1). C'est d'abord la décomposition de la totalité, qui laisse apparaître une distance entre ses éléments : la religion, le suzerain, l'aristocratie et les forces sociales en général. Ce que nous appelons société est une invention moderne : la société est le produit d'une dissociation, et c'est à partir de là qu'on distingue et qu'on oppose la société au pouvoir politique. J.-J. Rousseau théorise cette séparation, et le Tiers-Etat la réalise dans l'été 89. Mais elle se préparait depuis au moins deux siècles, depuis la critique humaniste et le libre examen protestant. C'est pourquoi l'opposition entre individu et société me semble secondaire et dérivée, en admettant même qu'elle ait un contenu réel. Il y eut toujours des individus pour braver la tyrannie ou le conformisme du groupe : des Antigones, des Diogènes, des Alcestes. Il y eut toujours des révoltés, esclaves, paysans, brigands. Mais ils ne prétendaient pas exprimer une "volonté générale", ni même la volonté d'un groupe social ; ils ne voulaient pas refaire la société. La modernité commence lorsque la société, se détachant du principe transcendantal qui la régit, prend conscience d'exister indépendamment, de posséder en effet une volonté ou des volontés, et revendique son autonomie. Si le pouvoir refuse de la concéder, c'est la révolution : la société - ou du moins ceux qui parlent en son nom - exige un pouvoir qui la "représente", qui procède d'elle et non plus d'une entité extérieure.

On voit par là que l'opposition individu-société, qui est devenue notre tarte à la crème, et dont on fait le fond du conflit entre libéralisme et socialisme, est artificielle. L'individualisme, même s'il apparaît comme un discours et un comportement "anti-social", même s'il est effectivement nuisible à certaines formes de société, est compatible avec d'autres, ainsi que Tocqueville le comprit aux Etats-Unis, et que nous pouvons le constater dans notre société contemporaine qu'il stimule par des innovations, des modes successives et un inépuisable appétit de

consommation, et que, par ailleurs, il renforce en propageant la passivité, le désintéret, le conformisme. Destructeur, certes, mais plus encore moteur des sociétés modernes, tel apparaît l'individualisme :

On pourrait même avancer qu'à son origine, le libéralisme contient les prémices du socialisme, et qu'il est même plus "collectiviste" que celui-ci ne le sera jamais. La fable des abeilles de Mandeville qui est en quelque sorte son certificat de baptême en est l'exemple : quoi de plus collectif en effet que la vie d'une ruche et, en un sens, quoi de plus "socialiste" que cette idée, énoncée par A. Smith et qui restera la constante du libéralisme économique, à savoir que les intérêts privés se coalisent d'eux-mêmes pour produire l'intérêt général, pourvu que nul souverain, nul idéologue ne s'avise de vouloir les organiser à son gré. Si le socialisme se définit par la tentative de faire de la société le centre d'initiative et le but de toute organisation collective, alors rien n'est plus socialiste que le libéralisme authentique lorsqu'il prône la libre organisation du travail et la multiplication des échanges dont il attend le bien-être, lorsqu'il fait confiance au groupe pour s'organiser de lui-même en dehors des ingérences extérieures...

Ce point extrême de rapprochement entre libéralisme et socialisme nous permet de mesurer en même temps l'écart principal qui les sépare : le libéralisme est *méconnaissance* alors que le socialisme se veut *connaissance*. Expliquons-nous. Il n'est pas question d'assimiler le libéralisme à l'ignorance. Ses théoriciens sont souvent des économistes savants, des juristes et des philosophes profonds. Mais leur effort de connaître aboutit à cette conclusion paradoxale que la société fonctionne d'autant mieux que ses membres en ignorent les mécanismes. Le socialisme, lui, naît avec la sociologie et il se nourrit d'économie politique. C'est par un savoir de la société, allié à la volonté de la transformer, qu'il veut arriver à ses fins. Mais, par une anticipation extraordinaire, les libéraux ont posé, à l'avidité illimitée du savoir, au progrès indéfini des connaissances, cette limite que l'anthropologie contemporaine retrouve aujourd'hui : la méconnaissance du fonctionnement social est, chez les individus, la condition de leur réussite collective, la garantie de leur ajustement. Cette vérité serait non seulement humiliante, mais obscurantiste si elle n'intervenait au terme d'une analyse poussée de la société, et si elle n'était confirmée aujourd'hui par l'évolution même du socialisme et des sciences sociales, puisque la prétention de "construire" une société selon des règles et pour des fins déduites des sciences sociales conduit à ces "effets pervers" qu'on appelle totalitarisme et stalinisme.

C'est ici que nous saisissons le mieux la différence entre libéralisme et socialisme. L'un et l'autre se sont formés dans le climat d'une science qui offrait la possibilité de comprendre et transformer la société. L'un et l'autre ont participé de l'enthousiasme de connaître et d'éduquer, qui caractérisait la seconde moitié du XVIII^e siècle et qui se prolonge dans la *Bildung*, entreprise de formation d'un peuple, qui va réunir les grands philo-

sophes allemands dans un projet de renaissance nationale. C'est pour libérer ces immenses possibilités que libéraux et socialistes élaborent un système censé fournir aux sociétés et aux individus les moyens de s'épanouir. Telle est d'ailleurs la raison (ou du moins le prétexte) pour laquelle les libéraux, craignant que l'ignorance ne pousse les classes populaires à suivre les démagogues et les tyrans, limiteront longtemps le droit de vote à une minorité riche et "éclairée" alors que socialistes préconiseront l'éducation du peuple, qu'ils finiront par confier au pouvoir, engendrant cette pédagogie d'Etat qui est la marque des régimes soviétiques et soviétisés.

Mais la supériorité décisive du libéralisme sur le socialisme tient à ce que celui-ci, capté par le marxisme, a lié son destin à des concepts dont la plupart seront dépassés par l'évolution technique, économique et sociale. Ce socialisme-là, parvenu au pouvoir en URSS, après avoir tenté, avec Staline, d'imposer son dogme "scientifique" devra lâcher la science pour se raccrocher à un "matérialisme dialectique" incantatoire. Au contraire, le libéralisme, ignorant ces contraintes, profitera de la révolution scientifique du XX^e siècle pour opérer sa jonction avec la nouvelle épistémologie (Popper et la société ouverte) et se régénérer à son contact. Ce qui éclaire la conversion au libéralisme (de Tocqueville à Hayek) d'un bon nombre d'intellectuels français.

Peut-être faut-il voir ici la seule limite que la modernité puisse reconnaître : non plus celle d'une religion, d'une morale et d'un pouvoir qui lui sont extérieurs, mais celle de son propre savoir, qui ne pourrait continuer à se développer indéfiniment sans lui donner d'elle-même une connaissance totale, laquelle la rendrait incapable de ce dont précisément se targue le socialisme : agir sur elle-même et s'acheminer vers un avenir radieux, vers une justice et un bonheur inouïs. Deux prophètes ont compris cela, et l'ont exprimé en termes différents : Nietzsche et Péguy. L'horreur que celui-ci avait des sociologues et des socialistes scientifiques visait au fond cette "humanité-Dieu" qui, croyant détenir un savoir total ne pouvait pas ne pas aspirer au pouvoir total. La destruction de la société russe et de plusieurs autres par le socialisme soviétique a confirmé ce pressentiment.

C'est le grand inspirateur du libéralisme contemporain, F.A. Hayek, qui a le plus sévèrement dénoncé le "constructivisme", cette prétention insensée de construire une société sur des plans théoriques (2). Mais, d'un autre côté, c'est aussi celui qui pousse le plus loin l'aspect collectif, "socialiste", du libéralisme, avec son évolutionnisme juridico-moral qui fait du groupe social l'auteur inconscient d'une histoire solidaire, - une histoire qui n'est pas voulue, qui n'est même pas consciente, mais qui se finalise elle-même en sélectionnant les normes et les procédures dont s'inspirent et doivent continuer à s'inspirer les contemporains. Nulle place, dans un tel système, pour ceux qui refusent les valeurs et les préceptes traditionnels. Nulle place pour une "révolution", autre que celle qui rétablirait l'ordre fondamental qui conditionne la liberté de tous, si, par malheur, une

agression intérieure ou extérieure venait à le détruire...

LA POLITIQUE SE VENGE

Précisément, la Révolution française avait déjà suscité des critiques du même genre, qui enlèvent à la thèse de Hayek une part de sa nouveauté. L'Anglais Burke dans ses *Réflexions sur la Révolution française* (1790) proclame l'intangibilité du contrat qui fonde la vie en société, "pacte qui, transcendant la condition mortelle des individus, englobe dans ses clauses la totalité du passé, du présent et de l'avenir" (3). L'Allemand Rehberg, dans ses *Recherches sur la Révolution française* (1793), reprit la thèse de Burke, en opposant au désordre révolutionnaire "une sorte de pragmatisme historique, une espèce de sagesse acquise par les hommes au cours de l'histoire" (4). A quoi Fichte répondra dans ses célèbres *Considérations sur la Révolution française* en tirant de la notion de contrat social librement consenti la conclusion que le groupe a toujours la possibilité de le remettre en cause...

Réforme-révolution : voilà bien un point essentiel de discorde entre libéraux et socialistes. On notera cependant qu'en cette fin du XVIII^e siècle, ils s'affronteront à partir d'une base commune : ce "contrat social" dont Rousseau vient de faire la théorie, et qui est le seul fondement raisonnable qu'on puisse assigner à une société dès lors qu'elle est privée de son fondement transcendantal. C'est à partir de prémisses libérales que Fichte pose le principe de la légitimité de la Révolution française, et, au-delà, de toute révolution à venir. Quelle loi, quelle autorité, quelle raison peut empêcher en effet les hommes de changer de société dès lors qu'ils découvrent que l'ordre social n'est pas transcendant, éternel, mais qu'il est leur création, et donc provisoire ? Sûrement pas la Raison elle-même, puisque, au contraire, c'est son progrès, ses exigences, qui, en élevant le niveau d'une société, la mettent en déséquilibre avec l'ordre politique ancien et produisent cet ajustement brusque qu'on nomme révolution. Voilà un libéralisme qui aboutit à la révolution permanente et tourne le socialisme sur sa gauche !

Dans une telle perspective, que Hegel développe autrement, le pouvoir politique est l'instrument de la Raison ; son but, sa légitimation se trouvent dans la culture (*Bildung*). Marx n'est pas loin, et cette source allemande nous aide à comprendre l'ambiguïté originelle du libéralisme et en quoi le socialisme peut être considéré comme son héritier. M. Richir, fortement inspiré par les réflexions de Cl. Lefort, a raison de déceler chez Fichte l'obsession de la transparence : "Pour lui, en effet, le conflit n'est pas entre la société bourgeoise et la société communiste, mais bien entre la Raison et la sensibilité, laquelle opposera toujours, en vertu de sa nature même, qui est d'être opaque et irrationnelle, une certaine résistance à l'institution de la transparence de la Raison à elle-même (...)". Rendre la société transparente à elle-même, c'est-à-dire instituer un pouvoir qui lui corresponde, qui la représente parfaitement - ou (et) mieux

encore se débarrasser de toute espèce de pouvoir politique parce qu'il est naturellement oppressif et corrompu, telle est bien l'inspiration dominante de cette fin du XVIII^e siècle, et qui se prolongera durant le XIX^e à travers toute sorte d'utopies et de révolutions. Aspiration commune aux libéraux et aux socialistes, même si elle a pris chez les socialistes une tournure de plus en plus volontariste, qui a conduit une partie d'entre eux à s'allier à l'Etat et à la bureaucratie, puis à créer leur Etat et leur bureaucratie, plus oppressives que partout ailleurs. Encore une fois, à l'origine, on trouve, non pas la volonté de substituer une politique à une autre, mais de se débarrasser une fois pour toute de la politique, qui est, si j'ose dire, l'équivalent social du péché originel.

Double et stupéfiante contradiction : alors que, pour les socialistes comme pour les libéraux, l'Etat est le mal et doit être remplacé par une société autogérée, d'innombrables facteurs feront dévier leurs pratiques vers des modèles nationaux et étatiques - et d'abord ces passions que le rationalisme dominant a cru pouvoir négliger. Les libéraux, qui avaient plus de mal que les socialistes à intégrer les forces du sentiment, sont entraînés du côté de la réaction par les remous que provoque la révolution politique puis la révolution sociale, tandis que les socialistes se rallient pour la plupart au marxisme-léninisme. Ainsi la bipolarité droite-gauche va-t-elle recouvrir leur antagonisme. Ce n'est que récemment que celui-ci reparaît dans sa vérité. Pour bien la saisir, il faut sans doute se rapporter moins à la doctrine elle-même qu'à cette divergence fondamentale qui est située au cœur de la démocratie naissante. Exprime-t-elle la "volonté générale" même par le biais d'une majorité ou un jeu complexe de volontés individuelles ? Le socialisme inclinera de plus en plus vers la première solution, théorisée par J.-J. Rousseau et mise en œuvre par les Jacobins. Le libéralisme lui, fonde la décision politique sur un jeu réglé de préférence et d'intérêts individuels. Sans doute est-ce B. Manin qui résume le mieux cette opposition lorsqu'il écrit, prenant parti pour le libéralisme : "La loi est le résultat de la délibération générale, non pas l'expression de la volonté générale" (5).

Et sans doute est-ce le refus de la médiation politique, cette intolérance au pouvoir (dont on peut comprendre qu'elle ait accompagné la gigantesque espérance de libération qui s'est emparée alors de l'Europe) qui, dans la suite, provoqueront l'instabilité des régimes, ces alternances brutales de la République à la Restauration, de la démocratie à la dictature, qui caractérisent la France du XIX^e siècle et dont on a entendu un écho affaibli en 1981. Les Etats-Unis d'Amérique connaissent au contraire un libéralisme plus calme (encore que la guerre de Sécession fût une épreuve sanglante) parce que la prétention d'une société n'ayant son fondement qu'en elle-même n'y a pas été aussi radicale qu'en Europe, de sorte qu'on y a plus facilement accepté des institutions qui se tempèrent les unes par les autres (le pouvoir judiciaire en particulier) au lieu de concevoir la politique sous une forme paroxystique : tout mal ou tout bien, selon son degré de transparence à l'égard de la société. Cette modération britanni-

que et américaine laissait place à une religion civile, alors que la passion de la transparence sociale chassait de la politique tout ce qui pouvait la relativiser.

Libéralisme et socialisme ne peuvent donc être identifiés simplement comme individualisme et collectivisme. De même que les libéraux les plus conséquents se fondent sur la tradition collective, sur l'identité d'un groupe auto-organisé, de même les socialistes conséquents peuvent se réclamer du projet d'émancipation individuelle, qui requiert l'approbation collective des moyens de production. Jaurès avait raison de proclamer que "le socialisme, c'est l'individualisme, mais logique et complet", phrase qu'aimait à citer Léon Blum. On pourrait dire, semblablement, que le libéralisme, c'est un collectivisme mais qui garantit à l'individu sa liberté, son initiative, sa réussite. Ce que la force des choses a fait des deux doctrines est évidemment très différent. Le libéralisme politique, faute de supprimer le pouvoir, l'a divisé, équilibré, modéré, alors que le socialisme marxiste, le seul qui ait vraiment exercé le pouvoir, en a abusé. C'est pourquoi il subit le discrédit qui entoure aujourd'hui les abus des Etats et des bureaucraties.

PERVERSION DU SOCIALISME

Cette différence d'évolution à partir de principes communs n'est pas due au hasard, ni seulement à la force des choses, mais aussi à une différence doctrinale qui marquera de plus en plus le socialisme, et que nous avons déjà signalée : la tentative d'acculturer les hommes, et par là de subordonner le pouvoir à une idée, certes la plus généreuse qui soit : faire exister l'humanité plénière en chacun, rendre tous les hommes humains. Les libéraux, s'ils sont des idéalistes du collectif, sont des pessimistes de l'individuel, persuadés que les vices privés produiront le bien public, pourvu qu'on les laisse librement s'ajuster. Les socialistes, au contraire, sont des optimistes de l'individu, persuadés que les hommes, exclus du bonheur par l'oppression et la violence, récupéreront, grâce à la révolution sociale, leur bonté originelle... On aura reconnu encore Rousseau, ce père total de la modernité, qui pose en même temps ses principes et leur contradiction, et nous permet ainsi de saisir ce qui mènera par la suite le socialisme vers la dictature léniniste et stalinienne : cette volonté de régénérer l'homme, de le restituer à la nature, à son authenticité natale, et, en attendant, de l'éduquer jusqu'à ce qu'il reconnaisse que c'est pour son bien que ses dirigeants le forcent à construire son bonheur.

Le drame est que l'homme ne veut pas être bon, du moins pas de la façon qu'on lui enjoint. D'où la résistance des intérêts et des libertés mêlés : la Révolution sombre dans la Terreur, comme plus tard le socialisme dans le stalinisme. Le pouvoir s'est heurté à quelque chose que les libéraux ont pris en compte et que les socialistes refusent de regarder en face : l'égoïsme, l'envie, l'incivisme. Cela a toujours existé et existera toujours : c'est aussi la nature humaine. Mais cette résistance, ou cette inertie, revêt un caractère beaucoup plus

grave lorsque la société ne se fonde plus sur rien que le consentement de ses membres et que se pose la question centrale de la politique moderne, celle que Rousseau avait lucidement aperçue et que P. Manent formule ainsi : "Comment construire un corps politique à partir d'individus supposés radicalement indépendants ?" (6). Question sans réponse, car le contrat social n'est qu'une fiction dont le rôle est d'autoriser les démocrates à pratiquer la démocratie, - question que l'on peut cependant contourner par la ruse : ruse libérale de "la main invisible", ruse hégélienne de l'Etat rationalisateur...

"Une action collective sans commandement" (P. Manent), voilà ce dont rêvent au fond les purs libéraux. Mais cette formule pourrait aussi bien s'appliquer à l'anarchie, qui fut, jusqu'à la dernière guerre, une composante très active du socialisme. Or toutes les tentatives faites dans cette direction - qui pouvait être celle d'une conciliation entre socialisme et libéralisme - ont abouti au désordre et à la dictature, comme si, dans les faits, l'esprit révolutionnaire avait besoin d'un pouvoir fort pour survivre. La Terreur de 93, l'échec de la Commune de 71, l'échec de l'anarchisme espagnol et, bien sûr, l'évolution du bolchévisme apportent à cette conclusion autant de preuves cruelles.

Une issue, cependant, a été trouvée par Hegel et exploitée par Marx : elle consiste, non pas à résoudre le problème, mais à le porter à un niveau supérieur en transférant à un sujet collectif les caractéristiques du sujet individuel. Le "sujet vrai" de Hegel, porteur de raison, moteur de réconciliation, Marx le découvrira dans le prolétariat industriel : de même que chaque individu dans sa singularité relève de l'espèce humaine, en possède de naissance tous les caractères et les droits imprescriptibles, de même le prolétariat parce qu'il participe à la fois d'une détermination singulière et d'une vocation universelle qu'il doit à son dépouillement, à son aliénation totale... Individuel et social se trouvent ainsi réconciliés. Marx est parti d'une critique féroce du libéralisme, mais, en somme, c'est pour l'accomplir : ce qu'il lui reproche, c'est son imposture et non son principe : une société libérée des entraves archaïques, des dominations particulières et des idéologies, même (et surtout) si elles se réclament de Dieu ; une société émancipée de l'Etat, non seulement de l'Etat bourgeois, mais de tout pouvoir hétéronome. Marx va encore plus loin que les libéraux qui concèdent à l'Etat un rôle de protecteur des libertés et de gardien des lois. Pour Marx, l'Etat, c'est le mal absolu. Cependant, les libéraux tiennent à la propriété, où ils voient le test et la garantie des libertés publiques, alors que, selon Marx-Engels, l'avènement du communisme exige l'abolition de la propriété privée, corrélativement à l'abolition de l'Etat. L'histoire, sur ce point, a donné raison aux libéraux contre les socialistes : la propriété collective, devenant propriété étatique, fournit au pouvoir politique des moyens d'intimidation et de manipulation formidables.

Un destin cruellement ironique a conduit le socialisme - du moins sous sa forme marxiste - à des régimes qui

contredisent ses principes. Au lieu de régresser, l'Etat s'y développe jusqu'à absorber la société - un Etat qui, bien loin de tendre à l'universel, est la propriété d'un parti et de sa bureaucratie. Le constructivisme socialiste subsiste parmi les peuples des régions sous-développées comme un outil de modernisation accélérée et un rêve vague de justice. Mais les horreurs de Staline, Mao Tse-Toung, Pol Pot, n'exonèrent pas le libéralisme, au contraire : son incapacité à étendre ses bienfaits à l'extérieur de sa sphère d'origine, autrement que par la colonisation et l'exploitation, et, à l'intérieur, sa résignation à l'injustice sociale, sa liaison avec les nationalismes ont conduit à la Première Guerre mondiale et aux délires totalitaires qui ont suivi. Sa démission devant la grande crise des années 30, sa faiblesse devant le nazisme et les fascismes sont largement responsables de la Seconde Guerre mondiale... En vérité, aucune des deux doctrines n'est autorisée par l'histoire à se présenter en innocente et en justicière. Bien plus, solidaires dans leur postulat d'origine, dans leur rêve de liberté et de bonheur, elles le demeurent dans l'échec et la trahison de leurs propres principes.

ECHEC DU LIBÉRALISME INTÉGRAL

Après avoir souligné que le rôle des doctrines restait limité dans l'histoire, je me contredirais en poussant trop loin le réquisitoire. Mais alors, qu'on ne vienne pas nous présenter comme un nouveau-né, innocent et charmant, l'espoir de la tribu, un libéralisme qui s'est montré incapable de gérer l'essor industriel pour le bien du plus grand nombre et qui a laissé s'accomplir, qui a même favorisé, des atrocités au moins égales à celles du socialisme, auquel, de surcroît, il avait laissé le monopole de l'espérance. Il faut avouer que le libéralisme a été le ventre mou de l'Europe, de 1930 à 1960, face à la menace totalitaire, de droite puis de gauche, et qu'il ne s'est guère durci depuis, révérence gardée pour les "libéraux héroïques" dont le témoignage admirable ne s'est malheureusement pas incarné dans l'histoire. "L'obstruction faite par les libéraux à toute réforme comportant planification, réglementation et dirigisme a rendu pratiquement inévitable la victoire du fascisme" a écrit K. Polanyi (7). Irons-nous jusqu'à dire que les libéraux ont sacrifié les libertés au capitalisme, de même que les socialistes ont sacrifié la société à l'Etat socialiste ? Une minorité d'entre eux, sans doute, mais une minorité dont l'influence fut décisive. Encore faut-il se demander pourquoi. Une fois faite la part - très importante - des intérêts de classe, qu'est-ce qui, dans le libéralisme, prêtait à cette tentative ? Revenons à Fichte : la sensibilité dans les affaires humaines est ce qui trouble le jugement, ce qui ne se contrôle pas, et ce qui donne prise aux tyrans, par la haine, la colère, l'enthousiasme... Des passions humaines, les libéraux ne retiennent que celle qui porte les hommes à la sociabilité, cette sympathie sur laquelle compte A. Smith pour concilier leurs désirs (8).

Or l'avènement de la démocratie déchaîne les passions. La république est une scène où les fureurs et les enthousiasmes populaires renversent les trônes, déclat-

rent la guerre et s'investissent dans les nouvelles idolâtries. Tout se passe en effet comme si le congé officiellement signifié à Dieu par la démocratie moderne offrait un espace vacant à de nouvelles divinités, comme si des masses libérées de leurs chaînes et bientôt déracinées par l'industrie, cherchaient à s'identifier à des entités souveraines auxquelles elles consentaient des sacrifices inouïs. Nul siècle, depuis le XII^e, ne fut plus religieux que le XIX^e et sa suite, la première moitié du XX^e. Voilà ce que les libéraux n'avaient pas prévu, et ce qu'ils n'ont toujours pas compris, car les révolutions du XX^e siècle les ont surpris, désemparés, épouvantés (9). A cette époque tumultueuse, passionnelle, mystique, le socialisme était mieux adapté et il n'est pas étonnant qu'il y ait prospéré, en s'alliant soit à la mythologie révolutionnaire, soit à la mythologie nationaliste, et les confondant finalement, car il n'est pas de "révolution" nationale qui ne se soit plus ou moins targuée de "socialisme", alors que le libéralisme n'a fourni aucune enseigne, aucun enthousiasme à ces mouvements. Ce n'est pas une doctrine qui convienne aux passions des masses. On ne meurt pas pour le libéralisme, ou, si quelques-uns l'ont fait, ce fut discrètement, solitairement. Le socialisme, au contraire, fournissait une mystique de salut, une religion de remplacement. Comme l'a dit Dostoïevski, "le socialisme, c'est Dieu, mais envisagé sous un autre angle". On a souvent noté que le marxisme reprenait beaucoup de figures chrétiennes, et les passions qu'il a suscitées sont des passions religieuses. C'est en quoi la révolution socialiste apparaît comme la résurgence d'anciennes mentalités sous des formes neuves, plutôt qu'une innovation, alors que le libéralisme est une vision de la société radicalement moderne et athée. Sans doute tenons-nous ici la raison principale de la persistance de l'idéologie socialiste malgré tous les échecs économiques et politiques qu'elle a subis : elle est une combinaison unique de rationalité technique et de religiosité archaïque. Cela a été souligné en termes analogues par K. Popper et F.A. Hayek (10) : par sa prétention pseudo-scientifique à comprendre les phénomènes sociaux et à les produire, le socialisme prend la suite de la sorcellerie traditionnelle, qui prétend agir sur le monde naturel, les corps, le climat, les passions et les volontés. Cette croyance dans les pouvoirs magiques afin de conjurer les forces latentes, d'écartier les catastrophes et d'amener les réussites est probablement ce qui explique le mieux que le socialisme, contrairement aux prévisions de Marx et de Lénine, ait trouvé une plus grande audience dans les pays sous-développés que dans les pays industrialisés. En France même, le socialisme se garde de plus en plus d'affirmations doctrinales et d'ambition constructiviste, et tend à se confondre avec une religiosité qui mêle à un ritualisme néo-tribal une philanthropie d'origine chrétienne.

Il est probable que ce qui a fait la faiblesse du libéralisme contribue maintenant à faire sa force dans la mesure où l'investissement religieux en politique décline avec la fin des grandes idéologies et la hausse du niveau de vie. Car on ne devient pas libéral par idéalisme, par haine ou par espérance, mais par raisonnement, par

étude, et quelquefois par déception. Le libéralisme a quelque chose de sec, de rassis, même s'il exalte aujourd'hui des esprits qui y retrouvent les prémisses du systématisme et de l'auto-organisation. L'échec sinistre des tentatives de construire un nouveau monde ramène aux procédures raisonnables et prudentes. Le triomphe mondial de l'étatisme et de la bureaucratie désigne, au-delà des idéologies affrontées, l'ennemi qui les a pénétrées et détournées à son service ; la thèse libérale, qui préconise la réduction de l'Etat au minimum (un "Etat modeste" comme dit Michel Crozier) en reçoit un prestige et une influence croissants. Et les analyses, faites surtout à gauche, qui concluent sommairement à une opposition de la société à l'Etat viennent se joindre au désir général d'initiative, de consultation, de dialogue. On dirait même que libéralisme et socialisme (du moins ce qu'il en reste) se retrouvent en convergeant vers leur point d'origine : la recherche d'une libre expression et d'une libre organisation des groupes sociaux. Régression salubre, encore que souvent naïve. Que fut donc l'explosion de Mai 68, sinon une combinaison d'ultra-libéralisme et d'ultra-socialisme ? C'est probablement la raison pour laquelle il n'a pu entrer encore dans aucune explication cohérente.

MÉLANGER OU DÉPASSER ?

Le gain, cependant, est limité parce que ces aspirations libérales, si elles corrigent heureusement des excès insupportables, tendent à discréditer tout effort de concevoir et d'appliquer une politique cohérente. Certes, en théorie, un mélange de libéralisme et de socialisme serait une bonne chose. C'est en somme ce que, dans leur inconscient, souhaitent les Français lorsqu'ils pratiquent l'alternance entre les deux, ou la cohabitation, et c'est à peu près ce que faisait déjà V. Giscard d'Estaing. Mais que peut donner une sociale-démocratie privée de son inspiration ouvrière, coupée de ses sources culturelles, sinon un médiocre compromis entre les avantages du capitalisme libéral et ceux de la protection sociale. Cessant d'être une volonté, la politique devient alors la gestion petit-bourgeoise du bien-être. On se tromperait en croyant qu'il suffit de vilipender et de limiter l'Etat pour que la société s'épanouisse, alors que les formidables questions posées par le progrès scientifique et technique réclament de l'imagination et de l'énergie. Le "socialisme" français, qui s'est déjà discrédité pour n'avoir pas su affronter les problèmes coloniaux, semble revenir à l'équivoque, à la contradiction et au verbalisme où il s'était enlisé. Mais le "libéralisme" qui s'est dressé contre lui ne semble guère plus capable de réflexion et de volonté ; la faiblesse de certaines réactions européennes face à la nouvelle politique de Gorbatchev, laisse craindre que les libéraux ne croient pas autant qu'ils le disent aux vertus de la liberté. Toutefois il apparaît aujourd'hui des signes d'un travail d'adaptation et de modernisation du libéralisme ; on peut constater en effet des orientations vers un "libéralisme social", un "libéralisme avancé". Raymond Barre, quant à lui, parle d'économie "participative" de marché et les démocrates chrétiens

d'économie "sociale" de marché, ce qui est une manière de fixer des limites à leur acceptation du libéralisme.

Le conflit entre socialisme et libéralisme tend à s'effacer devant l'évidence de leur échec conjoint, dont nous avons signalé quelques causes. Une raison essentielle de l'obsolescence des deux doctrines, que je ne puis que signaler ici est la transformation du capitalisme. D'un côté il perd son caractère d'exploitation impitoyable et crée dans nos pays européens un système de consommation de masse qui, tempéré par la protection sociale, déracine la lutte de classes et ne suscite plus l'hostilité de principe chez les socialistes (cf. leur éloge de l'entreprise) ; de l'autre côté, il suscite des coalitions internationales de plus en plus vastes et complexes, qui posent aux libéraux des problèmes de gouvernement qu'ils éludent, ou qu'ils traitent par des procédés étatiques, qui sont contraires à leurs principes. A la question théorique : "Le libéralisme a-t-il partie liée avec le capitalisme ?" on ne peut donc donner que des réponses pratiques. Partout où le marché libre disparaît les libertés disparaissent aussi. Mais jusqu'à quel point le libéralisme sera-t-il capable de contrôler les marchés économiques et financiers qui se constituent, on l'ignore, et cela ne laisse pas d'être inquiétant.

Il resterait à montrer maintenant pourquoi ils sont incapables de faire face à une réalité si complexe qu'elle défie toute prétention à la transparence. Si les libéraux prennent l'avantage, c'est parce qu'ils préfèrent laisser jouer les mécanismes économiques et favoriser l'initiative sociale. Mais une société ne peut exister sans commandement, ni sans prévision, tant sont lourdes aujourd'hui les tendances, énormes les organismes, lents l'application des décisions, le montage des structures et le développement des conséquences. S'en remettre à la dynamique du marché apparaît aujourd'hui comme une illusion aussi naïve, une mystique aussi dangereuse, que de faire confiance à la dynamique de la classe ouvrière. En vérité nous avons besoin d'une nouvelle façon de penser et de pratiquer la politique (11).

Pour commencer, il faut abjurer toutes les orthodoxies et puiser partout les inspirations utiles. C'est à quoi ce qu'on appelait naguère la doctrine sociale de l'Eglise peut nous aider. Sa conception du rôle vicariant de l'Etat est voisine de celle que prône le libéralisme, mais elle n'en tire pas les conclusions extrêmes des néolibéraux. L'Etat garde des obligations sociales, ne serait-ce qu'envers les exclus. Si le slogan de la "justice sociale" est l'un des plus démagogiques qui soit (12), il reste que la Cité perd sa légitimité lorsqu'elle se résigne à ce qu'une partie des citoyens campe à ses portes, comme le disait A. Comte. Le pouvoir n'est pas seulement gestionnaire, il est arbitre et, dans certains domaines, il lui appartient d'ordonner. Il n'y a pas de politique sans commandement, non plus que sans enseignement, je veux dire sans une pédagogie de l'action. Ce que les anciens ont écrit à ce propos me semble toujours valable, et la lecture de Plutarque et de Cicéron serait aujourd'hui plus utile à notre réflexion politique que celle de Karl Marx et de

Hayek. Nous ne pouvons borner notre ambition nationale à devenir une portion du marché mondial. Il y a une âme de la cité que l'économisme dominant dans un certain libéralisme et un certain socialisme ne satisfera jamais.

La reconstitution d'une pensée politique devrait suivre deux voies principales. L'une est épistémologique. C'est le dévoiement de la science qui a dénaturé le socialisme. N'en concluons pas qu'il faut renoncer à analyser des mécanismes sociaux qu'il suffirait de laisser fonctionner. Les sciences sociales se rapprochent actuellement d'une vision souple des systèmes, d'une interprétation des institutions qui, en y incluant l'autoréférence, élimine tout risque de cristallisation dogmatique.

L'autre voie est celle de l'éthique. Face à la menace atomique, à la manipulation de la vie, à la montée du Sida, une vision écologique élargie à la régulation des vies individuelles et de la vie sociale se substitue aux rhétoriques dualistes d'autrefois : socialisme et libéralisme s'éloignent ; le premier plus vite que le second. D'ailleurs, tous les "ismes" s'éloignent, et c'est bon si se profile à l'horizon d'autres buts et d'autres espoirs que la gestion automatisée des sociétés.

Jean-Marie DOMENACH

(1) Cf. J.-M. Domenach : *Approches de la modernité* (Ellipses), dont plusieurs extraits ont été publiés dans "France-Forum".

(2) Cf. en particulier *la Route de la Servitude* (P.U.F.).

(3) On se reportera pour le grand débat entre Burke et Th. Paine au livre passionnant de B. Vincent : *Th. Paine ou la religion de la liberté* (Aubier).

(4) Marc Richir : "Révolution et transparence sociale", introduction à T.G. Fichte : *Considérations sur la Révolution française* (Payot).

(5) Bernard Manin : "Volonté générale ou délibération ?" (Le débat, n° 33, Janvier 1985).

(6) P. Manent : *Histoire intellectuelle du libéralisme* (Calmann-Lévy).

(7) K. Polanyi : *La Grande Transformation* (Gallimard).

(8) De même que, selon Fourier, qui la comparait à la force de gravitation, elle pousse les individus à se réunir selon leurs inclinations... Encore une rencontre intéressante entre utopie socialiste et utopie libérale !

(9) Entre tant de témoignages sur l'agonie de l'Europe libérale des années 1880-1914, il faut lire les souvenirs poignants de S. Zweig : *Le Monde d'hier* (Belfond).

(10) Cf. F.A. Hayek : *La Route de la servitude* (P.U.F.). - K. Popper : *La Société ouverte et ses ennemis* (Seuil).

(11) J'en ai esquissé quelques lignes dans "Redéfinir la Politique" (France-Forum, janvier-mars 1986).

(12) Cf. Hayek : *Droit, législation, liberté* (P.U.F.) ; J. Rawls : *Théorie de la justice* (Seuil) et la discussion subséquente, très bien résumée dans Chantal Mouffé : "Le libéralisme américain et ses critiques" (Esprit, mars 1987).

POUR UNE EUROPE DE LA DÉFENSE

par René FOCH

Depuis l'arrivée au pouvoir de Gorbatchev on assiste à une nouvelle donne militaire aussi bien que politique et économique. Avec Khrouchtchev on avait pu redouter une attaque soviétique ; avec Brejnev, dans la période dite de détente, on avait assisté à une accumulation fantastique d'armements. Gorbatchev se retrouve l'héritier de cette panoplie démesurée qui, il a pu le constater dans l'affaire des Pershings, n'avait nullement intimidé l'Occident. Réaliste, il change de tactique et déstabilise l'Alliance Atlantique par des mesures sélectives de désarmement dont l'accord INF (1) sur les armes nucléaires de portée intermédiaire constitue un premier exemple. Les spécialistes ont longuement analysé cet accord qui élimine les fusées de 1000 à 5000 km (première option zéro) ainsi que celles de 500 à 1000 km (deuxième option zéro). On se bornera ici à remarquer qu'on va supprimer les Pershings qui faisaient peur aux Russes et conserver les fusées à courte portée (moins de 500 km) qui font peur aux Allemands... Ceux-ci réclament donc pour ces dernières fusées qui menacent principalement les deux Allemagnes une 3^e option zéro qui aboutirait à dénucléariser l'Allemagne, ce à quoi s'opposent également Américains, Anglais et Français.

Ainsi les Russes ont-ils réussi à enfoncer un coin entre les Allemands et les Américains d'une part, entre Européens de l'autre. Cet accord INF d'ailleurs est un accord entre artilleurs qui ne se soucient pas des intérêts de la piétaille. On nous annonce des négociations menant à une réduction de 50 % des armements stratégiques. Voici qui allégera le fardeau des Deux Grands mais qui n'accroîtra en rien notre sécurité. Si l'Occident s'est doté d'armes nucléaires, c'est pour compenser aux moindres frais la supériorité conventionnelle des Russes. C'est par là qu'il aurait fallu commencer en réclamant par exemple

un nombre de chars égal dans les deux camps. On est loin du compte.

Face à la menace que continuent de faire peser les divisions soviétiques sur les Allemands ceux-ci, contrairement à ce qu'imaginent certains en France ne demandent nullement une garantie nucléaire française. Ils sont au contraire terrorisés à l'idée que nos armes dites pré-stratégiques (Pluton et demain Hadès) pourraient être utilisées en terre allemande. Ce qu'ils attendent de la France, c'est l'engagement automatique de ses forces conventionnelles, ce à quoi le Traité de l'UEO nous engage en effet. En France on redoute qu'une Allemagne dénucléarisée cède aux séductions économiques et politiques de l'Union Soviétique et penche vers le neutralisme. On risque un véritable découplage des opinions publiques française et allemande.

Ce risque ne sera pas écarté par des déclarations officielles, pour explicites soient-elles, si elles ne s'accompagnent pas de mesures pratiques, organisant de façon concrète la contribution de nos forces en cas de conflit.

Même si cette hypothèse est rendue moins vraisemblable par la politique actuelle de l'URSS il peut se faire que Mikael Gorbatchev échoue, comme Khrouchtchev avant lui, dans ses plans de réforme intérieure qui en effet supposent une réduction des tensions extérieures. On peut imaginer un successeur qui pratiquerait la politique inverse et rechercherait dans une politique aventuriste un dérivatif aux problèmes intérieurs de l'Empire Soviétique. Nous devons donc impérativement conserver et moderniser notre appareil nucléaire qui par nature ne peut être que national. Mais il existe à ce sujet dans la politique militaire française une contradiction latente. Sous prétexte que la France est une puissance nucléaire et que sa stratégie est fondée sur la dissuasion, c'est-à-

dire sur la non-bataille, nous avons à la différence des Britanniques élaboré une doctrine d'emploi de nos forces terrestres qui, prise au pied de la lettre, leur interdirait pratiquement de coopérer avec les autres forces de l'OTAN, notamment Allemandes. C'est l'un des problèmes que soulève la mise sur pied d'une brigade franco-allemande. En fait notre doctrine militaire actuelle, même si elle est en cours d'infléchissement, est à la limite contraire à notre politique étrangère. Comment concilier en effet une politique militaire fondée sur l'indépendance de sa décision et une politique étrangère fondée sur l'interdépendance, une stratégie visant à la sanctuarisation du territoire national et une politique européenne tendant à la suppression des frontières d'ici 1992, dans la perspective d'un marché unique.

Dans la phase actuelle où le conflit potentiel avec l'Union Soviétique se déplace heureusement vers le temps réel de la politique, nous devons donner la primauté à la solidarité avec nos alliés et revoir en conséquence notre politique militaire pour en faire un atout de notre politique européenne.

Cette nécessaire révision devrait être facilitée par le fait que l'Alliance toute entière doit elle aussi réexaminer sa doctrine compte tenu de la nouvelle donne soviétique et notamment de l'accord INF qui en supprimant deux barreaux essentiels dans l'escalade nucléaire remet en cause, malgré les dénégations américaines, la stratégie de la riposte graduée.

Il appartiendra aux généraux de développer une nouvelle pensée militaire adaptée à une situation politique nouvelle, mais il appartient aux politiques de tracer clairement son cadre.

*
* *

Ce cadre ne peut être qu'une Alliance Atlantique renouée. C'est l'intérêt national le plus évident de conserver en l'adaptant une alliance qui a maintenu la paix depuis 40 ans. Personne ne songe à demander aux Allemands un choix absurde entre Paris et Washington. Ce dont il est question c'est de passer d'une alliance forcément inégale entre les Etats-Unis d'Amérique et les Etats désunis d'Europe à une alliance plus équilibrée entre les deux continents. En d'autres termes il s'agit de constituer dans l'Alliance Atlantique en plein accord avec Washington ce pilier européen que John Kennedy appelait de ses vœux. Il ne sert à rien de déplorer que les intérêts européens n'aient pas été pris en compte à Reykjavik ou que l'Europe ait été absente à Washington lors de la signature du Traité INF qui la concerne au premier chef. L'Europe est prise au sérieux lorsqu'elle se décide à exister. C'est ce qui se pratique dans le domaine économique avec le Marché Commun. Américains et Européens ajustent leurs intérêts, souvent communs, et parfois opposés soit bilatéralement, soit dans le cadre multilatéral de l'OCDE. C'est le modèle de ce qu'il convient d'établir dans le domaine militaire en tenant compte des réalités, c'est-à-dire du rôle essentiel que joue l'Amérique

dans le domaine nucléaire, spatial, aéronautique et naval. Aussi est-ce dans le domaine conventionnel et sur le front Centre-Europe que les Européens devraient faire porter leur effort principal. Certains redoutent qu'un tel effort serve de prétexte aux Américains pour diminuer leurs effectifs en Europe. Prenons garde au contraire que des contributions européennes insuffisantes laissant aux Américains, en cas de conflit, la seule perspective de devoir recourir rapidement aux armes nucléaires, ne les incite à réduire leur mise. Après tout le retrait des Pershings d'Europe c'est exactement cela : le refus de l'engrenage nucléaire automatique.

*Robert Schuman et Konrad Adenauer :
les pères fondateurs
de l'entente franco-allemande*

La nouvelle doctrine militaire française doit ensuite être cohérente avec la politique d'intégration européenne. Celle-ci s'est fixée pour objet la réalisation d'un marché unique sans frontières d'ici 1992. Ceci suppose des politiques monétaires harmonisées et en fait la constitution d'une Banque de Réserves Européenne. Il est tout à fait exclu que le Gouvernement allemand donne son accord si la France de son côté ne s'engage pas militairement sans réserve aux côtés de l'Allemagne. De même que le Marché Commun a été créé voici une génération par un accord franco-allemand : agriculture-industrie, de même le succès du marché unique des années 90 est conditionné par un deuxième accord franco-allemand : monnaie-défense. Ce n'est pas une question de marchandage mais de logique : ou l'on crée

entre les deux peuples une communauté de destin dans la paix comme dans la guerre ou on ne la crée pas. Mieux vaut alors ne pas en parler.

Cet accord, d'abord bi-latéral, ne doit exclure aucun des pays européens qui doivent s'y joindre et on songe ici au cadre de l'UEO, car il est bien clair qu'avec l'entrée de pays comme l'Irlande, le Danemark ou la Grèce dans la CEE celle-ci ne peut plus constituer, comme ses pères fondateurs l'avaient envisagé la base d'une Communauté Européenne de Défense et ultérieurement d'une Communauté Politique. C'est aussi ce qu'avait tenté le Général de Gaulle d'une autre façon en proposant aux six pays fondateurs du Marché Commun avec le Plan Fouchet l'esquisse d'une confédération européenne. Ces deux tentatives ayant échoué et le Marché Commun s'étant élargi entre temps à des pays opposés à cette évolution, la recherche d'une union plus étroite notamment au plan militaire ne peut être le fait que d'un noyau plus restreint et d'abord franco-allemand. C'est ainsi que s'est faite l'unité de l'Espagne par le mariage de l'Aragon et de la Castille. Le Traité de l'UEO, seul Traité militaire européen, éventuellement élargi à l'Espagne et au Portugal qui en ont fait la demande, peut constituer une enceinte appropriée si l'Angleterre se rend compte que sa relation spéciale avec Washington ne suffit plus à défendre ses intérêts. Mais l'UEO n'est qu'un cadre. Il reste à peindre le tableau.

Enfin, on le sait depuis le rapport Harmel, et la plateforme commune sur les intérêts Européens adoptée le 27 octobre 1987 par l'UEO le rappelle opportunément, il s'agit de pratiquer vers l'Est une politique équilibrée associant "la solidarité politique et un potentiel militaire adéquat au sein de l'Alliance Atlantique, la maîtrise des armements, le désarmement et la recherche d'une détente véritable".

On ne répondra pas à la situation nouvelle créée par l'accord INF simplement en déployant de nouvelles armes comme le préconise le NATO ou en modifiant les doctrines militaires occidentales. Encore faut-il que ces actions s'insèrent dans une conception globale des rapports Est-Ouest qui rencontre l'adhésion des pays de l'Alliance Atlantique et particulièrement de l'Allemagne première concernée.

Le problème des rapports entre la RFA et la RDA n'est pas pour autant un problème purement allemand. Il n'est qu'un des aspects du problème général de la coupure de l'Europe et concerne tous les Européens. Ceux-ci doivent au minimum s'appuyer au plan politique sur les accords d'Helsinki et notamment sur ce que l'on appelle la 3^e corbeille c'est-à-dire exiger "la libre circulation des personnes, des idées et de l'information".

Au plan économique si le Marché Commun a déçu ceux de ses fondateurs qui voyaient dans cet accord un nouveau Zollverein, base économique d'un futur gouvernement européen, il faut constater par contre son extraordinaire pouvoir d'attraction sur les pays proches qui n'en font pas partie. Déjà certains pays de l'Associa-

tion Européenne de Libre Echange, même neutres comme l'Autriche, réexaminent la question de leur candidature éventuelle et Jacques Delors, Président de la Commission de la CEE, n'exclue pas un nouvel élargissement dès lors qu'un noyau politico-militaire serait constitué au sein de l'UEO. Vis-à-vis des pays d'Europe Centrale (que l'on appelle improprement Orientale) la force d'attraction de la CEE n'est pas moindre. Déjà on a pu dire - abusivement - que la RDA était le 13^{ème} membre de la CEE... Une fois les relations établies entre le Comecon et la CEE rien n'interdit à celle-ci de multiplier avec les Démocraties populaires des accords bilatéraux où crédits et accès au Marché Communautaire seraient conditionnés par le respect des droits de l'homme et des libertés individuelles. On pourrait même envisager de véritables accords d'association.

Au plan militaire le but des négociations qui vont s'ouvrir au printemps 88 doit être d'obtenir une sécurité égale pour les deux camps (ce qui signifie mettre un terme à la supériorité conventionnelle soviétique), au moindre coût ce qui est dans l'intérêt de tous car les forces conventionnelles coûtent plus cher à entretenir que les armes nucléaires.

L'objectif immédiat est de rendre impossible la répétition des coups de Prague, de Budapest ou de Varsovie.

L'objectif à moyen terme est de créer en Europe Centrale une zone où se rencontrerait et s'équilibrerait l'influence du Marché Commun et de l'URSS, la Communauté Européenne jouant pleinement de son rayonnement économique et culturel sur ces pays frères, l'URSS défendant ses intérêts de sécurité dans ce qu'elle considère comme son glacis par un dispositif militaire aussi allégé que possible.

Pour le long terme il faut substituer au rêve potentiellement déstabilisateur d'une Allemagne réunifiée la vision mobilisatrice d'une Communauté Européenne élargie à l'Est. Les peuples d'Europe Centrale ont droit à l'auto-détermination. Le jour où ils pourront se doter de régimes démocratiques, ils ont vocation, s'ils en expriment le désir, à devenir membres de la Communauté Européenne. Ceci s'applique à la RDA qui, libre de ses choix, pourrait entrer dans la CEE aux côtés de la RFA. A l'offensive de paix de M. Gorbatchev nous devons répondre en nous appuyant sur une idée aussi forte, celle de liberté, en offrant une perspective pour le siècle prochain à tous les peuples d'Europe de Brest à Brest-Livtovsk. Nous allons entrer dans une phase d'intensification des échanges Est-Ouest. La question est de savoir sur quelles bases. La "perestroïka" de M. Gorbatchev ressemble comme deux gouttes d'eau à la N.E.P., la nouvelle politique économique que Lénine avait été contraint de lancer dans les années vingt et à laquelle M. Gorbatchev se réfère d'ailleurs. Elle sauva le régime du désastre économique, et puis ce fut Staline...

Il s'agit donc de garder notre poudre sèche et nos idées claires. C'est dans la mesure où nous prendrons nos dispositions pour maintenir l'équilibre militaire que l'Ouest pourra coopérer avec l'Est, de façon raisonnable

et les yeux ouverts. C'est dans la mesure où l'Europe adoptera une vision dynamique de ses rapports avec l'Est que les Allemands premiers intéressés y souscriront. La vision alternative est celle à laquelle pousse inlassablement l'Union Soviétique : une Europe morcelée avec une Allemagne transformée en une grosse Suisse, promue au rôle de vache à lait de l'Union Soviétique. Les considérations qui précèdent ne sont pas étrangères à une discussion de nos problèmes militaires. Elles constituent au contraire le cadre indispensable à une révision de nos concepts qui doit être compatible

- avec l'Alliance Atlantique dans le cadre de laquelle nos forces opéreraient en cas de conflit ;
- avec la construction européenne dans le fil de laquelle elle doit s'inscrire ;
- avec un développement équilibré des rapports Est-Ouest.

*
* *

C'est à la lumière de ces trois considérations qu'il convient d'examiner les problèmes qui se posent actuellement à notre politique de défense. Le premier d'entre eux est le coût croissant des armes conventionnelles. Ceci signifie que l'heure de vérité a sonné pour la politique française en matière d'armements. Celle-ci a consisté jusqu'à présent à imiter à petite échelle la politique américaine. Comme les Etats-Unis nous entretenons des porte-avions, des sous-marins nucléaires lance-engins, des sous-marins d'attaque, des fusées basées au sol, des bombardiers nucléaires, des armes nucléaires tactiques, des bases outre-mer. Les Britanniques qui consacrent pourtant à la Défense un pourcentage de leur PNB plus élevé ont une armée de terre presque moitié moins nombreuse que la nôtre, des porte-avions plus petits, pas de fusées basées au sol, et ils ont décidé de construire avec d'autres pays européens l'avion de combat du futur (ACF). Ce dernier problème a valeur d'exemple. Le refus de Dassault d'y participer fut une erreur majeure dont nous commençons seulement à mesurer le coût. Le programme français Rafale dépasse les moyens que la France peut y consacrer et la seule façon de le sauver réside dans une coopération internationale sans doute transatlantique, puisque nous avons refusé la solution européenne, à moins qu'il ne soit possible de combiner les deux. La logique inexorable des coûts va nous contraindre de plus en plus à des collaborations internationales. Mais les méthodes quasi-diplomatiques qui président à la mise sur pied de ces programmes conjoints ne sont pas les plus adaptées à leur objet et il faut explorer des voies alternatives.

Une de celles-ci consiste à opérer des achats croisés comme on a commencé à le faire avec la Grande-Bretagne, la France achetant certains matériels britanniques et vice-versa.

Une autre serait de procéder à des appels d'offre au plan européen comme cela se pratique aux Etats-Unis, ce qui inciterait les entreprises européennes à coopérer et

éventuellement à fusionner. Ce processus ne devrait d'ailleurs pas exclure des coopérations transatlantiques.

Il ne faut pas se dissimuler les difficultés techniques, politiques, syndicales. Mais il faut voir clairement l'alternative : la production en séries de plus en plus réduites de matériels de plus en plus coûteux, de moins en moins exportables. Cette heure de vérité pourrait être retardée quelque peu si la France pouvait accroître la part de son PNB consacré à la Défense. Or ceci apparaît des plus douteux pour deux raisons :

- d'une part le ralentissement économique qui va suivre l'actuelle conjoncture boursière et financière ;
- d'autre part la difficulté pour ne pas dire l'impossibilité de demander des crédits militaires accrus dans une phase de désarmement. La seule voie ouverte est celle d'une plus grande productivité, d'une rationalisation fondée sur des coopérations internationales et sur la division internationale du travail.

Les Plutons : une arme controversée

Dans le domaine nucléaire au moment où le Président des Etats-Unis et le Premier Secrétaire du Parti Communiste Soviétique affirment leur intention d'œuvrer pour un monde sans armes nucléaires - les seules qui les menacent - il est bon de réaffirmer comme le fait la plate-forme de l'UEO "que l'élément nucléaire est le seul qui puisse confronter un agresseur éventuel à un risque inacceptable", cet élément nucléaire qui a donné 40 ans de paix à l'Europe cependant qu'aux 4 coins du monde les conflits se multipliaient dans des zones non couvertes par les armes nucléaires. Quant à la possibilité d'une dissuasion conventionnelle, l'Europe a payé assez cher au cours de son histoire pour savoir que c'est un leurre.

La dissuasion nucléaire, la France, comme l'a voulu le Général de Gaulle, l'exerce avec ses moyens nationaux

en toute indépendance. Ceci doit être préservé en tout état de cause. Ce ne sera pas facile, car le risque est grand de voir les Russes sûrement, les Américains peut-être, voire les Allemands, faire pression sur nous pour stopper la modernisation en cours de notre armement nucléaire.

De ce point de vue nos intérêts coïncident avec ceux des Britanniques. Ils commandent une coordination étroite avec eux sur le choix des cibles, sur l'organisation des patrouilles de nos sous-marins, sur l'étude conjointe des nouveaux vecteurs. Tout ceci semble en bonne voie, notamment avec l'idée d'étudier ensemble un successeur à l'ASMP (fusée air-sol à moyenne portée).

Vis-à-vis des Allemands le problème est celui de nos armes nucléaires tactiques les Plutons, demain les Hadès. On avait procédé à une intégration de ces armes à notre corps de bataille comme s'il s'agissait d'une super-artillerie. Le Président Mitterrand a donné un coup d'arrêt à cette évolution en les rebaptisant préstratégiques, en les enlevant au Commandant de la 1^{ère} armée et en les soumettant à un commandement distinct.

Le problème de ces armes est leur portée insuffisante : les Plutons, arme rudimentaire et dépassée, ne pourraient tomber qu'en territoire ouest-allemand, les Hadès pourraient atteindre l'Allemagne de l'Est ce qui préoccupe tout autant la RFA. L'ASMP soulèverait moins de problèmes. Politiquement dès lors que Français et Allemands se mettraient d'accord sur une défense commune, il serait normal de discuter avec eux des modalités de leur emploi éventuel et surtout des armes nouvelles à construire. La question serait alors de savoir si, face à la supériorité conventionnelle des Russes, la France doit envisager de fabriquer les armes à neutrons dont nous maîtrisons désormais la technologie ou s'il convient de concentrer nos efforts sur la mise au point d'armes d'une portée et d'une précision suffisante pour atteindre les PC soviétiques où qu'ils se trouvent.

*
* *

En tout cas face à la double menace soviétique, la menace immédiate d'une séduction de l'opinion publique allemande et la menace hypothétique d'un retour à la politique d'intimidation militaire, notre réponse doit également être double : répondre à la première par un

effort conventionnel compatible avec celui des Allemands et donc de l'Alliance Atlantique toute entière, rester capable de répondre à la seconde en maintenant et en modernisant nos forces nucléaires. Ces deux impératifs distincts sont actuellement contradictoires dans la mesure où la doctrine militaire française actuelle subordonne l'emploi des forces conventionnelles françaises à notre concept de dissuasion nucléaire, les armes atomiques tactiques, même rebaptisées préstratégiques, étant censées assurer le couplage entre nos forces conventionnelles et nucléaires. C'est ce lien qu'il faut rompre. On a commencé à le faire avec la Force d'Action Rapide. Il faut persévérer dans cette voie, développer des concepts d'emploi de nos forces conventionnelles compatibles avec ceux de l'Alliance, œuvrer inlassablement au plan des hommes et du matériel pour améliorer l'interopérabilité de nos forces conventionnelles avec celles de nos alliés et nous préparer à accroître nos forces stationnées en Allemagne pour le jour où la baisse des effectifs de la Bundeswehr et éventuellement la diminution des effectifs américains le rendrait nécessaire. Ces questions pourraient être discutées dans le cadre du Conseil de Défense franco-allemand nouvellement créé.

Tout ceci implique un automatisme de notre garantie conventionnelle à laquelle nous sommes déjà engagés de toute façon. Mais dès lors que nos forces nucléaires et conventionnelles auraient été clairement séparées et notre doctrine modifiée en conséquence cette nouvelle posture de nos forces n'impliquerait aucun automatisme de notre engagement nucléaire, que d'ailleurs personne ne nous réclame. Cette modification de notre doctrine militaire est une nécessité si nous voulons faire un pas décisif vers l'Europe de la Défense qui est la véritable réponse à l'accord INF et à la nouvelle donne Soviétique. Celle-ci ouvre manifestement de nouvelles voies. Il serait absurde de le nier, mais il serait dangereux de nous y engager en ordre dispersé. En ce sens l'Europe de la Défense est la condition d'une détente véritable.

Aussi longtemps que cette Europe n'existe pas, nous apprendrons notre sort par les communiqués de presse des deux Grands, hier à Reykjavik ou à Washington, demain à Moscou.

René FOCH

(1) INF : Intermediary Nuclear Forces

A nos amis, à nos lecteurs

Compte-tenu de la conjoncture actuelle, nous nous voyons dans l'obligation de réaliser un ajustement du prix de l'abonnement et de porter à 120 Frs l'abonnement annuel et de soutien à partir de 150 F.

Nous comptons sur nos amis lecteurs pour comprendre que cette décision de réajustement du prix de l'abonnement que nous avons reportée depuis plusieurs mois s'avère aujourd'hui indispensable et nous les remercions d'avance de nous renouveler leur soutien. Dire que l'existence d'une revue dépend du nombre de ses abonnés n'est pas une clause de style, mais une réalité à laquelle on ne peut échapper.

KRACH MOU, ARMISTICE TIÈDE

par Charles DELAMARE

Le krach du 19 octobre 1987 retentira jusqu'à la fin du siècle, comme le signal d'un puissant mouvement tellurique. Ce jour-là le continent de "l'atlantisme" s'est abîmé dans les flots. L'Amérique a manifestement commencé à dériver loin de l'Europe, en retirant à cette dernière la protection des missiles à moyenne portée et l'assurance du dollar. Elle abandonne son rôle de leader, ses gloires et ses peines. Elle est résolue en ravanche à utiliser au mieux et à fond et pour elle seule l'avantage de sa puissance. Elle laisse se déprécier sa monnaie pour offrir à ses entreprises l'occasion de réoccuper les positions perdues au profit de la concurrence, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur. Son objectif est de maintenir chez elle plein-emploi et consommation. Cette position comporte quelques conséquences.

On peut les critiquer, en regrettant qu'un effort d'austérité ne vienne pas conforter le rétablissement monétaire. La dévaluation, disent les économistes, ne réussit que si elle s'accompagne d'une restriction de la consommation interne. Si le gouvernement des Etats-Unis a passé outre jusqu'à maintenant à cette objection, c'est qu'il entend gagner les prochaines élections. Est-ce si condamnable ? Plaire au peuple relève certes plus de la démagogie que de la démocratie quand on sacrifie le court terme au long terme. Dans le cas présent il semble plutôt que les autorités de Washington, anxieuses de limiter les effets du krach, de les ouater dans un cocon de liquidités, ont choisi de satisfaire les citoyens de leur pays en ne sacrifiant pas son bien-être aux nécessités qu'entraîne la responsabilité mondiale d'une monnaie de réserve. Cette ambition est d'autant moins critiquable qu'elle laisse le temps aux autres pays de s'adapter à la

nouvelle donne. Le poids spécifique des Etats-Unis les met à l'abri des réactions négatives qu'une telle attitude entraînerait immédiatement pour un état national de taille moyenne. La loi du plus fort enraye largement les mécanismes des lois théoriques de l'économie.

Cet effet de masse se retrouve avec l'URSS. Depuis soixante dix ans celle-ci accumule les aberrations économiques sans sombrer dans la misère absolue parce que son immense espace et son immense richesse lui donnent les moyens de divertir ses idéologues et de combler ses militaires. Les réformes de M. Gorbatchev entendent remédier à une partie de ces défauts, mais à pas comptés et sans se préoccuper outre mesure de l'impatience des pays tiers, ni des critiques de la logique.

Cette leçon vaut bien un hommage sans doute ! A l'Europe Unie, bien évidemment. Tant que la Communauté restait dans la mouvance atlantiste, elle bénéficiait des retombées de la puissance tutélaire : le système monétaire international des paiements et la protection militaire. Les Pershing s'en vont au moment où le dollar s'effrite. La décolonisation en quelque sorte !

Les Européens restent seuls, pour un temps, sur leur isthme étroit. A eux de passer maintenant leur certificat d'indépendance. Sinon, ils seront la proie des marchés financiers, boursiers, monétaires et autres tant qu'ils ne pèseront pas d'un poids spécifique suffisant. Il en va de même au plan militaire et diplomatique. Chacun le sait. Chacun fait mine d'ignorer ce qu'il faut faire. Les gestes symboliques comme le déménagement des poteaux-frontières ou les calculs d'apothicaire dans l'ECU ont épuisé leur effet. Depuis toujours l'indépendance repose

sur deux bases : l'armée et la monnaie. Nous n'avons ni l'une, ni l'autre.

Faut-il désespérer ? Non, car l'armistice tiède qui a été signé à Washington entre les deux Super-Puissances redonne à la Communauté une capacité d'un jeu autonome dans lequel la France dispose d'atouts non négligeables.

A l'heure actuelle notre pays ne paraît pas très conscient de la modification des données sur lesquelles il vivait depuis quarante ans. Parler de déclin est fort inconvenant. Les candidats à la Présidence de la République préfèrent éluder le débat sur ce sujet. Il ne plaît guère aux électeurs. Ceux-ci pressentent trop qu'un effort pénible leur sera demandé si l'on veut remonter la pente de la compétitivité industrielle. Sa perte est patente et ruineuse, mais nos concitoyens se retranchent derrière la Sécurité Sociale comme autrefois derrière la ligne Maginot en s'imaginant que les minima garantis de toute sorte les aideront à passer douillettement une vie sans histoires et en dehors de l'histoire. Oui, il ne faudrait pas parler de déclin, expression trop marquée de fatalité historique mais de décadence, avec tout le poids moral et psychologique que charrie ce mot.

Cette constatation ne comporte aucune appréciation insultante. Il n'est pas surprenant qu'un pays dont les objectifs nationaux sont obscurcis ou évanouis et qui n'est plus porté par une ambition de caractère religieux ou patriotique se laisse aller à gérer le bonheur individuel en usant jusqu'à la corde le filet des procédures collectives. Le fléchissement de la natalité, l'incapacité à renouveler notre système éducatif, le démaillage des mœurs, la dépréciation du travail, tous ces signes de relâchement au sein de la société civile fournissent une explication fondamentale aux revers du commerce extérieur et à la montée des périls en matière de sécurité nationale.

La France n'est pas la seule à subir cette évolution si souvent observée dans l'histoire humaine. Il en va de même dans la plupart des pays qui l'entourent. Ne faut-il pas attribuer cette communauté d'incertitude et de lassitude au manque de prise et de responsabilité à l'égard de son propre destin ? A cet égard, le repliement progressif du parapluie américain en les rappelant avec énergie au sens des réalités réveillerait de manière heureuse les Européens de leur songe de vie facile, assurée et bornée.

Il est temps de constater que l'Europe est un rêve. On a cru pouvoir le réaliser, à petite vitesse, sans heurts, sans bouleversements. Depuis que nous sommes à l'œuvre il apparaît soudain que nous avons beaucoup trop musé. Des réponses doivent maintenant être données au plus vite, ce qui nous obligera à remettre en cause les images trop rassurantes. Prenons deux exemples : celui de "l'axe franco-allemand" et celui de la réaction au krach boursier.

Y A-T-IL UN AXE FRANCO-ALLEMAND ?

Avec beaucoup de bonne volonté, Jacques Chirac a

proposé aux Allemands au milieu de décembre dernier à l'Institut de la Défense Nationale de les faire "profiter" de la force de frappe atomique française. Devant la signature de l'accord de Washington entre Reagan et Gorbatchev, cette réaction était saine. A cette occasion on a souligné, à juste titre, que l'axe franco-allemand entraînait la construction européenne depuis quarante ans, déjà bien avant la consécration qu'a représenté le Traité de l'Élysée.

On peut toutefois se demander si c'est un "axe pensant". Le gouvernement français donne souvent l'impression de ne pas avoir totalement compris la situation de ses voisins. En transposant les dates et les événements, il lui faudrait imaginer qu'en 1940, la partie de notre territoire située jusqu'à la Somme aurait été attribuée aux Hollandais qui en auraient expulsé tous les habitants. Un Etat "collaborateur" avec Versailles comme capitale s'étendrait jusqu'à la Loire. Un autre Etat où Vichy serait le siège du Gouvernement se serait implanté dans le reste du pays. L'Espagne après avoir créé une force atomique dédiée pendant vingt ans à son exclusive sauvegarde offrirait soudain ses services en raison des liens d'amitié qu'elle aurait forgés entre temps avec l'Etat démocratique de Vichy. Elle affirmerait être prête à voir éventuellement détruire Madrid pour sauver Lyon au risque d'anéantir Paris ! Le gouvernement de Vichy et surtout les représentants librement élus du peuple manifesterait quelques hésitations, que l'on percevrait avec étonnement aux Cortes. "Caricature", s'écriera-t-on ! Comparaison n'est pas raison, certes. Mais il faut admettre que la situation de l'Europe n'est pas aussi simple qu'on l'imagine parfois. Il y a une logique de l'Alliance atlantique. Elle est en train de changer. Il y a une logique de la force de frappe française. Elle n'est pas transposable aisément à la Communauté Européenne. Les Allemands sont sincèrement heureux de ne plus jamais devoir faire la guerre à la France. Ils n'ont aucune envie de la faire à côté d'elle. Ils n'ont pas été particulièrement rassurés par les déclarations de Jacques Chirac. Notre force ne les impressionne pas beaucoup. Ils soupçonnent l'Etat-major soviétique de partager ce sentiment.

A leurs yeux notre pays donne encore trop souvent des preuves de son manque de sérieux dans le domaine monétaire, institutionnel ou industriel pour qu'eux-mêmes ne prennent pas pour définitif "l'engagement irrémédiable" mettant en cause la propre survie de la France par l'utilisation de ses armes atomiques contre l'envahisseur qui aurait avancé de quelques kilomètres sur le territoire de la République Fédérale.

Est-ce à dire que l'état d'esprit qui anime le Premier Ministre a déplu à nos voisins et que la France n'apporterait rien à la sécurité de l'Allemagne Fédérale, si elle désirait y mettre le prix ? Nullement ! Mais il faut regarder la situation. Le vide à combler aujourd'hui est moins celui des forces stratégiques atomiques que celui des armées conventionnelles. La Bundeswehr représente une puissance de feu à peu près cinq fois supérieure à celle de l'armée française (1). La meilleure preuve de

solidarité que nous puissions donner à nos voisins serait de tendre à la parité avec eux en ce domaine, ce qui montre d'ailleurs combien les relations entre les deux peuples ont été modifiées et ont évolué vers la confiance réciproque. En conséquence, il faut accroître sensiblement les dépenses budgétaires et hâter le renforcement en hommes et en matériel de notre armée de terre et de l'air. A partir de 1988 il serait indispensable de consacrer à cet effort 1 % supplémentaire de notre P.I.B. tous les ans. Sinon le discours à l'Institut des Hautes Etudes de la Défense Nationale n'aura été qu'un beau morceau d'éloquence. Pour que l'avertissement donné à l'agresseur soit plus solennel, c'est-à-dire plus efficace, et qu'il attire ainsi l'intervention américaine, il est indispensable que tous les Etats de la Communauté procèdent de la même façon. Les quelques 200 milliards de francs récoltés annuellement de cette manière devraient être consacrés à la mise sur pied d'une Force de Dissuasion Communautaire. Le franchissement des frontières de l'un ou de l'autre état entraînerait ainsi automatiquement l'intervention non seulement de la France et de l'Allemagne Fédérale mais aussi de l'Espagne, de l'Italie, de la Grande-Bretagne et de tous les autres. Voilà qui changerait considérablement l'état d'esprit d'Européens résignés à l'avance à des défaites successives, comme des Curiace devant un seul Horace. Mais le combat se déroulera d'abord dans les têtes. A-t-il déjà commencé ? Si l'on ne prend pas en considération une telle modification de la stratégie et de la politique budgétaire, à quoi bon parler ?

LA ROYAUTE DU MARCHÉ

Un autre exemple du retournement d'habitudes auquel il faut se décider se rapporte aux mesures à prendre à la suite du Krach boursier. Il est clair que la riposte ne peut pas se situer au niveau de la Bourse de Paris ou de Francfort ballottées au gré de la tempête (à la différence de celle de Tokyo) et dont la crédibilité internationale sort diminuée de cette épreuve. Il devient malheureusement évident que la Communauté aussi, telle qu'elle fonctionne actuellement est démunie d'imagination, de volonté et de moyens dans cette affaire. La signification de cet accident du système capitaliste est voilée de toutes les façons par les grands faiseurs d'opinion. Par les journalistes qui attirent l'attention du public sur les "Golden Boys" dont on jalouse les rémunérations alors qu'on oublie l'incurie des gouvernements. Par les économistes qui se rassurent, tout au moins pour la majorité d'entre eux, en soulignant les différences, évidentes, avec la crise de 1929. Par les hommes politiques qui préfèrent prédire les lendemains sans nuages plutôt que de passer pour des pessimistes déplaisants. A entendre toutes ces voix, le Krach devient mou comme un caramel. Il fond dans les bouches, pas dans les mains.

Sa gravité n'en est pas atténuée. Il a été provoqué par la défiance du Marché à l'égard de la monnaie dans laquelle s'effectuent 70 % des transactions mondiales. Le système monétaire international est dérégulé dange-

reusement et ne sera pas rétabli avant longtemps. La "sphère financière" s'est constituée grâce au gonflement pathologique de l'endettement des états et des particuliers. L'appel répété, suppliant, des grandes signatures internationales, en particulier de celle du Trésor des Etats-Unis, a donné au Marché une souveraineté presque sans rivale, dont il n'est guère digne. Les humeurs sautillantes du nouveau Monarque ne font pas le bonheur des différents intervenants sur la scène économique, mais sous leur agaçante versatilité elles traduisent le jugement des investisseurs à l'égard de la politique américaine en premier lieu, japonaise en second lieu, allemande parfois, européenne jamais.

L'EMPIRE SE DÉFEND

Il ne faut pas se leurrer. Les Etats-Unis mènent le jeu à leur propre profit. Si leurs bailleurs de fonds ne comblent plus leur déficit du budget et du commerce extérieur, Europe et Japon devront supporter une nouvelle sous-évaluation du dollar. Pour éviter la récession il faudra donc relancer l'économie dans la Communauté avec des moyens que l'orthodoxie financière réprouve, mais que le bon sens tolère. La crispation sur des taux d'intérêt réels trop élevés n'est pas une attitude supportable très longtemps. Elle ruine l'initiative et bloque le développement.

Pousser l'expansion dans un pays comme l'Allemagne Fédérale saturé de biens de consommation avec une population en voie de diminution est une gageure si l'on se borne à exciter les appétits nationaux. La relance en France et en Grande-Bretagne, dans toute la Communauté se heurte à des difficultés semblables et entraînerait des déficits insupportables de la balance des paiements. Une politique d'expansion est pourtant inévitable sous la pression des Etats-Unis certes, mais aussi des faits si l'on veut échapper à l'étouffement consécutif au Krach. La véritable cause de celui-ci réside dans la volonté inflexible et assez compréhensible des Américains de résoudre leurs problèmes en sacrifiant les contraintes d'une monnaie de réserve au plein emploi chez eux. L'Europe paiera !

CHANGER D'ORIENTATION

C'est pourquoi, il est temps que la Communauté européenne change d'orientation en regardant à l'Est et au Sud. En ce qui concerne la première direction, il n'y a pas de contradiction entre le renforcement des armées conventionnelles et la reprise de relations commerciales actives avec l'autre partie de notre continent. Il y a au contraire complémentarité des deux attitudes. Pour rétablir la sécurité en Europe, l'heure arrive où les échanges commerciaux peuvent jouer le rôle progressif et pacificateur auxquels certains pensaient depuis longtemps. L'Accord de Washington a caché sous la performance médiatique du couple Gorbatchev une véritable demande d'armistice de la part des Soviétiques, épuisés par la ponction militaire qui dépasse 16 % de leur PNB.

La guerre froide est suspendue grâce à cet armistice tiède. On peut augurer que dans quelques années le régime communiste ayant repris son souffle reviendra à la tension antérieure. Ce n'est pas certain. Néanmoins, le temps de répit ainsi laissé ne doit pas être gaspillé. Il doit aussi être utilisé pour renforcer les moyens militaires de l'Europe comme cela a été décrit plus haut.

Si cette précaution est prise, alors on ne voit pas en quoi le danger potentiel serait accru si la Communauté accordait des crédits à long terme pour restaurer les économies des pays frères de l'Europe orientale, sinistrée par la gestion des années antérieures. Dans quel état se trouvent la Roumanie, la Yougoslavie, la Pologne, la Tchécoslovaquie ! Un débouché relativement solvable se trouve à nos portes. Il faut savoir jouer des relations intercontinentales, pour concurrencer les Etats-Unis et l'URSS sur ce terrain. Si l'on veut relancer l'économie de la Communauté, comme le demandent à juste titre les autorités américaines en vue d'animer l'expansion mondiale, il est nécessaire d'articuler un grand dessein.

Dans cet esprit la France et l'Allemagne Fédérale devraient proposer à la CEE de mettre en œuvre une sorte de Plan Marshall en faveur de l'autre moitié du continent. Ce qui a été refusé en 1947 sur l'ordre de Staline serait accueilli aujourd'hui avec sympathie.

Sortir du bilatéralisme a été la clé de la réussite communautaire. Pourquoi ne pas appliquer cette méthode à nos relations avec l'Europe de l'Est et l'URSS ?

La mise en œuvre d'une telle politique aurait un autre effet. Dans la prolongation de l'élan ainsi insufflé elle remettrait en marche la collaboration avec le Sud. Actuellement les échanges entre l'Amérique Latine et l'Europe, entre l'Afrique et l'Europe sont sinon bloqués, du moins fortement restreints par la non-résolution du problème de l'endettement. Nous avons déjà indiqué dans cette revue la porte de sortie ou tout au moins la direction dans laquelle il faut aller pour la trouver (2).

Le Krach d'octobre rend les initiatives à ce sujet encore plus urgentes. Le ralentissement des importations qu'il engendrera de la part des pays développés accroîtra encore les risques d'explosion sociale chez les déshérités. L'irruption d'un nombre croissant d'individus dans les sociétés occidentales par l'immigration clandestine produira des remous encore plus graves que ceux que l'on constate de plus en plus en Inde, en raison de la poussée

continue des fuyitifs de la faim venant du Bangladesh.

Le Club de Paris fonctionne assez bien pour pallier les plus graves déficiences. Il aurait besoin que la Communauté mit à sa disposition une vingtaine de milliards de dollars par an pour redonner espoir aux états les plus pauvres et les plus courageux. Ces sommes seraient vite récupérées sous forme de TVA et d'impôt sur les sociétés par les membres de la CEE qui bénéficieraient de la reprise de l'investissement dans les pays en voie de développement.

Objectera-t-on que ces différentes propositions sont irréalistes ? Il faudrait au contraire se persuader que le statu-quo actuel en Europe ne tiendra plus très longtemps. Il est secoué avec violence par les initiatives américaines, par tout ce qui échappe à celles-ci et qui se répercute au loin et de manière inattendue dans les domaines les plus divers.

Que deviendront les fragiles équilibres de la Communauté, ses accords provisoires et ses institutions improvisées.

"Quand on n'entendra plus que le détraquement.

D'un monde qui chancelle et qui se met par terre" (3) ?

La solution alternative à "l'atlantisme" qui a régné pendant quarante ans est l'émergence d'une Communauté Européenne ressemblant à la Suisse. Neutraliste, alors ? Non pas si ce qualificatif s'applique à un espace ouvert à tous vents, partagé entre nations stupidement hostiles les unes aux autres, sans défense, ni indépendance financière. Mais oui s'il s'agit d'une neutralité active, celle d'une communauté d'hommes soucieux de défendre leur liberté et leur civilisation, décidés à payer un prix élevé pour y arriver, comme l'ont fait les Suisses depuis un siècle. En quoi un tel ensemble comptant 320 millions de citoyens pourrait craindre les 280 millions de Soviétiques ou tout autre groupement animé d'une autre ambition ?

Le défi principal lancé aux hommes de ce continent à la fin du XX^e siècle est celui de l'indépendance européenne.

Charles DELAMARE

(1) En laissant à part la Force de frappe atomique.

(2) France-Forum : sept. 1987 : Ch. Delamare - L'Ecu et le Bouclier.

(3) Peguy - Eve.

A nos amis, à nos lecteurs

Compte-tenu de la conjoncture actuelle, nous nous voyons dans l'obligation de réaliser un ajustement du prix de l'abonnement et de porter à 120 Frs l'abonnement annuel et de soutien à partir de 150 F.

Nous comptons sur nos amis lecteurs pour comprendre que cette décision de réajustement du prix de l'abonnement que nous avons reportée depuis plusieurs mois s'avère aujourd'hui indispensable et nous les remercions d'avance de nous renouveler leur soutien. Dire que l'existence d'une revue dépend du nombre de ses abonnés n'est pas une clause de style, mais une réalité à laquelle on ne peut échapper.

LECH WALESA, DÉMOCRATE ET CHRÉTIEN

par Jacques NANTET

Au retour d'un voyage d'une semaine, effectué quinze jours avant la troisième visite de Jean-Paul II dans sa patrie, j'ai trouvé "Un chemin d'espoir" (1), écrit un peu de bric et de broc, mais qui fait bien ressortir la personnalité de Lech Walesa et la situation, hier et aujourd'hui, en Pologne.

A ce que j'ai vu et entendu au cours de mon voyage, principalement à Varsovie et à Cracovie, s'ajoute une longue conversation, en juillet dernier, avec un jeune Polonais qui, après plusieurs tentatives infructueuses, a réussi à venir en France pour un voyage d'étude. Tout cela forme un ensemble d'impressions et d'informations.

Les origines et l'évolution de Walesa sont plus complexes qu'on pourrait croire de prime abord. Le profil de l'ouvrier, du prolétaire syndicaliste, doit être nuancé. Né en 1943, en pleine campagne, dans une région frontalière, au sein d'une famille très catholique de huit enfants, il fait à la ferme ses premières expériences. Une famille riche, qui fut propriétaire de 150 hectares de bonne terre, et où il était de tradition, de père en fils, d'aller de temps à autre "s'amuser à Paris". C'est à la suite de tous ces "amusements" qu'on se retrouve, sur 3 hectares, paysans pauvres et qu'on est obligé de se débrouiller. A 5 ans, Lech Walesa garde les oies, à 7 ans il mène paître les vaches, à 10 ans il est employé à tous les travaux de l'exploitation. Plus tard, il doit faire le maçon dans le village, puis devient électricien dans une petite entreprise locale. Cependant, il n'a jamais manqué d'ambitions. Fasciné par la "fée électricité", peu répandue dans cette région reculée, il quitte la modeste maison "fleurie de mauves" et réussit à entrer dans une école qui forme des ingénieurs techniciens. A 24 ans, il rencontre une charmante jeune fleuriste - Vanuta va jouer un rôle déterminant dans sa carrière publique -, et une fois marié, le 30 mars 1967, Lech Walesa est engagé comme "mécanicien de la marine" aux chantiers navals de Gdansk. C'est le début de l'aventure.

Car Lech Walesa découvre une condition ouvrière lamentable. Les chantiers de Gdansk sont à bout de souffle. 70 % des installations et des machines sont bonnes pour la casse. Honnête, il est scandalisé par toutes les "combines" qu'il voit autour de lui (trafic sur les "bons de restaurant", etc...). Il est outré par la modicité des salaires, le niveau de vie, la négligence des services de sécurité, l'obligation pénible d'effectuer 40 % du travail en plein air, dans un climat très rude. Alors ce bon technicien, jusque là indifférent aux problèmes sociaux, devient un syndicaliste déterminé. Mais il est méfiant. Il ne s'identifie à aucune théorie socialiste ou anti-socialiste. Il s'affirme "homme de terrain", et s'implante solidement entre "les durs et les mous". Et s'il reste

ambitieux ("Je rêvais toujours de marcher en tête du troupeau", avoue-t-il), il se garde de le montrer. Et il est bien, en effet, dès les événements de 1970, celui qui compte et avec lequel il faudra négocier.

Car Lech Walesa est bientôt rattrapé par la situation générale. La crise économique qui déferle sur la Pologne provoque des troubles à travers tout le pays. Le grand centre industriel que constituent les Chantiers navals de Gdansk se met en grève. La "goutte d'eau" qui a fait déborder le vase en 1970 est une forte hausse décrétée sur tous les objets de première nécessité. Au début de ces événements, les autorités locales essayent d'utiliser Walesa. Son prestige est reconnu, il n'est pas compromis politiquement : qu'il tente donc de calmer le jeu. Il a su s'imposer par son bon sens, et son souci permanent de protéger l'outil de travail. Dans les chantiers, affirme Walesa, les ouvriers sont chez eux. Et ainsi commence une longue et dure négociation avec les représentants du parti communiste, la police, et même les syndicats officiels qui soutiennent sans hésiter toutes les positions gouvernementales. Avec ses camarades, Walesa réclame la suppression des augmentations arbitraires des prix, la restauration des conditions de travail, et... le droit de construire à Gdansk une église pour les ouvriers et leur famille. Mais à Varsovie où Giereck a remplacé Gomulka le ton durcit. Il faut en finir. On fait la chasse à tout homme aux mains calleuses, et le 17 décembre 1970, les ouvriers des chantiers sont écrasés dans un bain de sang.

Lech Walesa comprend qu'il ne peut que persévérer. Mais il est débauché des Chantiers navals et, après un bref engagement dans une usine d'automobiles, reste chômeur. Son avocat explique qu'il subit alors toutes les vexations. Il est continuellement sous surveillance, et même objet de tracasseries ridicules : on lui enlève, par exemple, son permis de conduire pour avoir circulé dans sa voiture sans lumières à 15 heures de l'après-midi ! Dans ces embarras, Walesa commence à penser, vers 1975, que les syndicats étant devenus "l'instrument servant à éliminer toute influence du monde du travail dans les affaires publiques", il va falloir créer des syndicats libres, indépendants du pouvoir politique, au seul service des travailleurs et de leurs entreprises. C'est un premier pas vers la politique, une approche de la démocratie telle que la conçoit le monde libre.

Ce sentiment va s'épanouir à l'occasion des événements de 1980. Ils éclatent à la suite du renvoi injustifié, dans une entreprise voisine, d'Anna Walentynowicz. Aussitôt Walesa réagit. Il escalade la clôture des Chantiers de Gdansk, et vient s'y camper illégalement. C'est donc un mouvement de solidarité - Solidarnosc - qui va

rapidement s'étendre à l'ensemble du pays. Le gouvernement sent le danger, et envoie un vice-premier ministre, Jagielski, soutenir à Gdansk les autorités locales. Bien que contesté à la fois sur sa droite et sur sa gauche, Lech Walesa renforce rapidement son audience. Il agit avec bon sens : "Pour gagner, chacun tente de jouer selon ses propres règles", dit-il, et il réussit à maintenir une atmosphère relativement paisible. Les ouvriers, groupés en comité de grève d'une vingtaine de membres élus, reçoivent les délégations officielles dans une grande pièce où "le portrait du Pape est suspendu à l'entrée", tandis que le buste de Lénine est "relégué dans un coin". Les journalistes, la radio, la télévision arrivent sur place. Walesa, en tête des ouvriers, reste très détendu, alors que le vice-premier ministre devient, les négociations se prolongeant, de plus en plus blême, et murmure enfin : "Je ne sais pas si, dans une heure, je pourrais encore signer cet accord là". Mais il demeure courtois, et au moment de prendre congé va jusqu'à baiser la main de la seule femme du comité ouvrier, une conductrice de tramway.

Profitant d'une brève accalmie, Lech Walesa saisit sur ses épaules une croix de bois, et le 17 août fait ériger sur la place du chantier un monument commémoratif aux morts de 1970. Cependant, le vice-président Jagielski n'avait pas tort sur un point : à Varsovie, l'orage gronde. Walesa y est délégué. Il part accompagné de mille recommandations diverses. On lui conseille de "chouchouter les uns et de houspiller les autres". Mais le délégué ouvrier est intraitable : "il n'y a que notre programme qui compte". Dès son arrivée dans la capitale, le Cardinal Primat Stephan Wyszynski lui fait dire qu'il veut le voir. Le Cardinal, tout en confirmant son soutien total à l'ensemble du mouvement Solidarnosc, conseille plus de souplesse. Il met en évidence que les dirigeants communistes polonais, eux-mêmes, ne sont pas entièrement libres. Et c'est ainsi que Walesa décide d'une ligne directrice dont il ne se départira plus. Cette ligne prend en compte les exigences du patriotisme polonais (imparfaitement reflétées par l'Assemblée nationale, la Diète, qui est manifestement en grande partie dominée par des communistes aux ordres de Moscou), les impératifs de l'Eglise catholique romaine (qui a fait la Pologne), et les décisions de Solidarnosc, légitime représentant des masses populaires, ouvrières et paysannes. Lech Walesa est réembauché aux Chantiers navals de Gdansk. Il est officiellement reconnu par le pouvoir politique en place. Toutes les télévisions du monde retransmettent sa conférence de presse au Grand Théâtre de Varsovie, au milieu d'une foule immense. Il inaugure dans la capitale les locaux du syndicat libre. Il va ici et là fonder en Pologne de nouvelles sections, notamment chez les paysans, exploitants individuels.

Enfin, date historique, le gouvernement signe le 13 décembre avec Solidarnosc, confirmé seul syndicat représentatif, un accord assez satisfaisant sur les salaires et le rétablissement de l'ancien barème des prix. De la sorte commence les "500 jours" de liberté populaire en Pologne. Walesa peut même se rendre à l'étranger. Il réserve sa première visite pour Jean-Paul II, dont il

Lech Walesa

obtient une longue audience au Vatican en janvier 1981. Puis il se rend, notamment, au Japon et en France ; là il se lie avec Edmond Maire de la C.F.D.T., il rencontre les dirigeants de la C.F.T.C., tandis que la C.G.T., toujours sensible aux humeurs du Kremlin, boude. Car les nuages s'accumulent à l'Est. Les armées du Pacte de Varsovie se livrent à de grandes manœuvres aux frontières de la Pologne. Lech Walesa doit rentrer dans son pays. Heureusement, malgré les difficultés, il est toujours énergiquement soutenu par le Cardinal Wyszynski. Walesa est cependant de nouveau étroitement surveillé. Au gouvernement la situation s'est aggravée. Le président Gierek a été débarqué, et le général Jarulewsky lui succède. Enfin, en dépit de la résistance de certains membres de la Diète - tel Ryszard Rieff, député membre du Conseil d'Etat et président du mouvement Pax - "l'état de guerre" est décrété dans la nuit du 12 au 13 décembre 1981.

Alors s'ouvre une période incertaine, avec de nombreuses péripéties. Face à l'état de guerre, qui est le "pouvoir sous sa forme la plus pure", le nouveau Cardinal Primat de Pologne, Mgr Glemp, se montre peu déterminé et hésite devant les sollicitations de Walesa. Les dirigeants communistes s'exaspèrent. Leur thèse consiste à soutenir que la pénurie générale est la conséquence des exigences, de l'action de Solidarnosc. Walesa se débat avec une prodigieuse faculté d'adaptation et d'appréciation. Ainsi, quand après quelques mois d'existence officielle, le grand syndicat libre, Solidarnosc, a été dissout, le pouvoir s'attendait à une vive résistance, donc à des victimes. Mais Walesa eut l'habileté d'éviter les excès. Ce qui aura, pour l'ensemble de la société civile en Pologne, deux conséquences : les "durs" du gouvernement ont été un moment euphoriques, tandis que le nombre des arrestations restait très limité.

Le pouvoir commet alors une grave erreur qui va relancer l'agitation sociale. A trois heures du matin, on vient chercher chez lui Lech Walesa. Ce n'est pas officiellement une arrestation. Walesa sera cependant retenu contre son gré pendant une longue année. Il est consigné dans une superbe demeure, habituellement réservée aux hôtes d'honneur, et où un temps Gomulka lui-même fut interné. L'ancien château des Princes Branicki est situé à l'Est, tout près de la frontière soviétique... L'animateur de Solidarnosc refusera toujours de signer l'acte reconnaissant son internement. Le 26 janvier 1982, il trouve même le moyen de faire parvenir à la presse étrangère les termes de son refus, avec ses motivations. Il garde des contacts. Sa femme et ses enfants, qui sont autorisés de temps à autre à venir le voir, transmettent des messages. Il peut de la sorte recevoir la visite de M. Blanchard, représentant de l'Organisation Internationale du Travail (O.I.T.), dont le siège est à Genève, et qui fera rapport. Parallèlement, Vanuta réussit à se faire voir et entendre à la télévision et à la radio. Quand elle va trop loin, on la punit. On la fouille une fois de force. Walesa effectue alors un repli tactique. Il écrit au "caporal" Jarulewski une lettre qui fera le tour de la Pologne, empêchant ainsi qu'une nouvelle grève n'éclate, dont il sait d'avance qu'elle aurait échoué.

Finalement, Lech Walesa peut rentrer chez lui, à Gdansk. C'est précisément l'époque où Jean-Paul II intervient à nouveau directement en Pologne. Il écrit à Jarulewski (dont copie à Walesa) : "Le désir de paix de l'humanité dans son ensemble plaide pour qu'il soit mis fin à l'état de guerre en Pologne... Il faut revenir à août 1980". Cette initiative énergique du Saint Père, qui envisage déjà une nouvelle tournée en Pologne, redonne du courage à Mgr Glomp. Et Walesa va pouvoir rencontrer le Pape au cours de sa visite. L'entrevue a lieu en montagne, à Zakopane, en tête à tête. Nous sommes en 1983. Fortement appuyé par le Pape, Walesa est réembauché, une fois de plus, aux Chantiers navals de Gdansk. Il peut même circuler à travers le pays afin de restaurer clandestinement les réseaux de Solidarnosc. La situation devient redoutable pour le pouvoir. Et c'est alors, toujours en 1983, qu'on apprend - avec fureur au gouvernement, avec joie dans le peuple - que le Prix Nobel de la Paix est attribué à Lech Walesa au titre de "défenseur des droits de l'homme". Les barrages de police ont du mal à contenir la foule. Mais, bien qu'il ne soit pas autorisé à aller en Suède recevoir son prix - Vanuta et son fils aîné le représenteront -, Lech Walesa est dorénavant une personnalité de réputation mondiale, et pratiquement intouchable en Pologne.

Le gouvernement se résigne à cette situation. Mais il tient à bien préciser que ce simple travailleur des chantiers de Gdansk agit uniquement en tant que personne purement privée, et il veut ignorer qu'en fait Walesa reprend complètement en mains Solidarnosc. Pendant ce temps Jean-Paul II ne reste pas inactif. Il organise un "petit plan Marshall" entre l'épiscopat polonais et l'épiscopat de la R.F.A. Malheureusement cette accalmie apparente est parfois mise en cause. Les activités syndi-

calistes bien évidentes de Walesa provoquent de temps à autre des interventions intempestives de policiers ou de miliciens extrémistes. On joue alors au chat et à la souris. Particulièrement, les mois qui suivent la commémoration du 1^{er} mai en 1984 sont agités. Et un drame va éclater en octobre de cette année, drame dont le souvenir ne s'effacera jamais de la mémoire du peuple polonais. Un jour, le Père Popielusko, vicaire dans une paroisse de la banlieue de Varsovie, est saisi par des miliciens, longuement torturé, et finalement assassiné. Le gouvernement prend la mesure de l'émotion générale. Il désavoue cet acte de barbarie, et pour prouver sa bonne foi procède à l'arrestation des miliciens et de quatre hauts fonctionnaires du ministère de l'Intérieur. De son côté Walesa sait que deux millions de soldats soviétiques sont massés sur le territoire polonais, non loin de sa frontière avec l'U.R.S.S., qu'ils sont prêts à intervenir et peuvent rapidement mettre fin aux quelques progrès obtenus. Alors, soutenu par l'Eglise, Walesa prononce un de ses discours les plus importants. Ce discours est diffusé par toutes les chaînes de radio et de télévision polonaises. On l'entend dire : "Nous avons misé sur le cheval gagnant. Tout est question de temps et de prix à payer. Si nous ne tenons pas à voir ce prix monter, il faut allonger le temps. Si nous sommes pressés, nous devons payer plus cher. Nous pourrions décrocher la victoire dès aujourd'hui, mais à quoi bon payer un prix aussi élevé ?". Ce discours est entendu aussi bien chez les militants syndicalistes de Solidarnosc qu'au gouvernement. Et probablement à Moscou. Un équilibre instable, après cette dernière alerte, se rétablit.

Trois ans plus tard, en mai 1987, j'ai pu constater, au cours du voyage en Pologne, dont j'ai parlé, que cet équilibre s'était à peu près maintenu. Walesa circule et Solidarnosc clandestin s'est étendu. Lech Walesa a eu l'habileté - afin de dérouter la milice et d'empêcher un blocage général - de ne plus tout centraliser à Gdansk. Les responsables, m'explique-t-on, sont dispersés dans quatre ou cinq grands centres, notamment à Varsovie et à Breslau. Au moment des élections législatives, Walesa a refusé de voter et a lancé le mot d'ordre d'abstention. Sur une population totale de 40 millions d'individus, 6 millions d'électeurs suivirent la consigne et on estime généralement, depuis lors, que Lech Walesa a une influence directe sur 10 millions de ses compatriotes.

Les avantages sociaux restent acquis. Mais bien entendu, le pouvoir communiste est sur ses gardes. D'autant que le principal résultat obtenu revient à ce que - contrairement au dogme marxiste léniniste - le tabou politique est levé. Une grande partie des questions sociales, des questions économiques, des questions culturelles échappe au total contrôle du parti communiste, règle d'or au-delà du rideau de fer. Walesa y déroge. Il donne des conférences de presse à la B.B.C., des entretiens au journal britannique "Times", des conférences à l'Université catholique de Lublin. Aux commémorations annuelles du soulèvement du ghetto de Varsovie, bien qu'on cherche à l'écartier, il trouve le moyen d'être là et de manifester ainsi sa solidarité avec les martyrs juifs

polonais.

Au pouvoir les communistes sont toujours là. Des communistes très militarisés. Il ne faut pas oublier que Jarulewski appartient à la petite noblesse polonaise et descend d'une ancienne famille d'officiers. Les généraux sont très nombreux dans les ministères. Pendant mon séjour, j'ai dîné, à une table de quatre personnes, avec l'actuel ministre des Affaires culturelles, en fonction depuis six mois environ. Alexandre Krawczuk est un historien bien connu dans son pays, et qui donnait un enseignement à l'Université de Cracovie. Le ministre me dit le plus grand mal de Walesa, l'accuse de ne plus travailler réellement à l'usine, d'avoir voiture et chauffeur, et de disposer d'un compte bancaire d'un million de dollars "à l'Ouest". Le même ministre met l'accent sur le fait que, récemment encore, 600 prisonniers politiques ont été libérés.

Dans l'Eglise, l'homme le plus actif aujourd'hui est le Cardinal Archevêque de Varsovie, Mgr Kuria. Il est pratiquement l'œil de Jean-Paul II. Attentif à l'évolution des affaires, il avance que sur le million d'adhérents que compte le parti communiste polonais, environ 5 % seulement, c'est-à-dire 50.000, sont des "communistes sincères". Les autres sont des opportunistes, et font donner volontiers - mais discrètement - une éducation religieuse à leurs enfants.

Quant à l'intelligentsia, j'ai pu en prendre le pouls au cours d'un dîner chez un écrivain-traducteur. Le maître de maison annonce dès l'abord qu'il a été membre du parti communiste mais qu'il l'a quitté voilà une dizaine d'années. Cette décision ne semble pas le gêner dans ses activités. D'autre part sa femme - sa seconde femme, il est divorcé - est une charmante comédienne fort connue du Théâtre National de Varsovie. Un ménage confortable, sans plus ; l'appartement est très exigu. Le repas excellent, mais modeste. On mange de la kasha, plat très populaire, mais qui est ici raffiné. Tous font montre de leurs origines prolétariennes, et on évite les sujets politiques. Le fils du premier mariage, qui est là, est assistant du grand réalisateur de films Alexandre Wajda. En ce moment, ils tournent un film sur "Les possédés" de Dostoïevski. Deux circonstances mettent, à ce propos, en évidence la situation réelle en Pologne. Wajda est à Varsovie. Il peut travailler dans les studios de la ville. Cependant, sauf exception, ses productions - dont on connaît le retentissement à travers le monde - ne peuvent être projetées dans une salle de cinéma en Pologne.

Le spectacle de la rue, à Varsovie, apporte encore un éclairage direct sur la vie. En partant de l'hôtel Victoria International, où je suis logé, je remonte la large avenue centrale qui mène au Château Royal. Je suis frappé par le nombre incroyable d'églises, à droite et à gauche, d'où sortent, où entrent de nombreux fidèles, des prêtres en soutane et des religieuses. Et nous ne sommes pas dimanche. Voici des ouvriers qui travaillent à dresser, sur un socle de marbre noir, une statue en pied du Cardinal Wyszynski, avec sa mitre, et crosse à la main (le Pape doit la bénir dans quelques jours). Plus loin, sur le

même trottoir, c'est la statue équestre de Sigismond II, roi de Pologne, et plus loin encore, d'un Poniatowski. Enfin, le Château Royal, admirablement restauré dans un goût merveilleux. L'actuel conservateur a sauvé, pendant les terribles bombardements qui ont complètement écrasé Varsovie, ici un panneau de porte, là un volet de fenêtre, ou une marche d'escalier. Tout a été reconstruit à partir de ces vestiges et des tableaux effectués autrefois par un neveu du Canaletto, à la manière méticuleuse du grand peintre pour Venise. Mais c'est un dimanche, à la paroisse de banlieue dont le Père Popielusko était vicaire, que j'ai éprouvé la sensation la plus forte. Une foule de fidèles assiste aux messes qui se succèdent sans interruption. Sur le parvis de la modeste église, la tombe du Père. Elle est surmontée d'une haute Croix, avec en travers à la hauteur des bras du Christ, une grande banderole où s'inscrit : Solidarnosc. Personne des communistes au pouvoir n'ose y toucher. Autour, des hommes, des femmes, à genoux, prient.

Ça, c'est ce qu'on voit. Alors qu'on n'aperçoit à Varsovie ni faucille ni marteau, ni passer un soldat soviétique, et j'apprends que la troupe ne sort pas de ses cantonnements. Les soldats qui partent en permission sont convoyés par wagons plombés, et relâchés seulement en U.R.S.S..

Sur la route vers Cracovie, d'humbles petites fermes à la toiture en carton goudronné, des paysans qui labourent encore avec des charrues attelées, des vaches au piquet le long du chemin. Mais à chaque village un reposoir de la Vierge, toujours fleuri, où paraît-il les enfants viennent le soir dire leurs prières. Misère, retard technologique, mais foi.

Cracovie, où s'achève mon voyage, n'a jamais été détruite. L'imposant centre ville est intact. Et le Château Royal, sur une colline élevée, domine tout. On sent ici subsister une légère touche autrichienne. Et cela en dépit du prodigieux brassage de populations provoqué par les partages, les deux guerres mondiales, brassage qui a rendu plus homogène que jamais la population et donc la nation polonaise.

Que conclure ? Chaque Polonais - y compris peut-être parmi les communistes - se considère comme trahi par les Accords de Yalta. Les Polonais pensent que la Pologne se situe géographiquement en Europe Occidentale, et en a été indûment séparée. L'Eglise est persécutée, mais ce traumatisme permanent secrète des anti-corps efficaces. Les mœurs sont pures. Lech Walesa dit : "L'Occident est riche et fort bien armé, mais ne souhaite pas l'affrontement... L'Est voudrait sans doute avancer davantage, mais n'en a guère les moyens... Les uns peuvent mais ne veulent pas, les autres voudraient bien, mais ne sont pas capables... Rencontre de deux impossibilités". Sans doute. Cependant, un régime qui n'est pas vraiment accepté ne s'use-t-il pas, à la longue ?

Jacques NANTET

(1) Lech Walesa. "Un chemin d'espoir" - autobiographie. Editions Fayard, 1987.

LE PÈRE JOSEPH, LE QUART-MONDE, LES DROITS DE L'HOMME

Au moment où nous mettons ce numéro sous presse, nous apprenons le décès du Père Joseph Wresinski, fondateur de l'Association Aide à Toute Détresse - Quart monde -

"France-Forum" s'honore d'avoir compté parmi ses amis et collaborateurs celui que l'on appelait avec affection "le Père Joseph" et qui pendant trente ans, inlassablement, a lutté contre la misère et la grande pauvreté sous toutes ses formes - inlassablement et efficacement. En effet avec le dynamisme chaleureux et obstiné qui le caractérisait, il réussit à mobiliser, non seulement en France mais dans le monde, des milliers de militants et de sympathisants pour combattre en faveur de ceux qui sont exclus du bénéfice des Droits de l'Homme, sous-prolétaires qui se sont donnés un nom "le Quart monde". L'homme du quart monde non seulement ne connaît pas ses droits, mais souvent ignore qu'il a des droits en tant qu'être humain.

Joseph Wresinski écrivait en mai 1981 dans "France-Forum" : "Dans le Mouvement ATD Quart-Monde, nous sommes témoins, peut-être plus que d'autres, que l'exclusion infligée aux plus pauvres est la pire des souffrances. Ce sont les exclus qui nous disent et nous demandent de le répéter : ce n'est pas d'avoir faim ou soif ou de ne pas savoir lire, ce n'est pas de ne pas avoir de quoi faire vivre ou s'épanouir sa famille, ce n'est pas de ne pas avoir de travail, qui est le pire des malheurs de l'homme. Le pire des malheurs, c'est de s'en savoir privé par le mépris, de se savoir tenu à l'écart du partage, littéralement traité comme un "hors la loi", parce qu'on ne reconnaît pas en vous un être humain, sujet de droits, digne de partage et de participation.

L'homme dont les droits et libertés sont bafoués, mais qui peut se dire qu'il est victime d'une injustice, qu'il est un homme malgré tout, n'a pas touché le fond de la souffrance.

L'homme du Quart Monde touche le fond".

Toute l'action du Père Joseph est fondée sur la conscience de l'éminente dignité de la personne humaine, cette dignité qui exclut l'aumône et qui repousse l'idée que c'est en tendant sa gamelle que l'homme sortira de sa misère. Cette dignité implique le droit à l'existence, le droit à l'instruction, le droit au logement, le droit à la formation. Le Père Joseph s'est penché sur le sort des sans abri, des sous alimentés, des illettrés, des "pau-

més" ; il s'est attaché avec une immense tendresse à la situation des enfants de ces familles qui sont privées du minimum vital.

Ancien Jociste (Jeunesse Ouvrière Chrétienne), ouvrier pâtissier, puis mineur, Joseph Wresinski entre en 1940 au Séminaire de Soissons, il est ordonné prêtre en 1946. En 1956 il devient aumônier du Camp des sans logis de Noisy-le-Grand. C'est dans cette banlieue ouvrière de Paris que le Père Joseph, qui avait lui-même connu la misère dans son enfance, décide de s'engager de toutes ses forces et de toute son âme au service des exclus et des plus démunis, et en 1957 il fonde son mouvement. Les deux axes de sa vie : l'Évangile et les Droits de l'Homme.

Avant de disparaître, le Père Joseph avait pu constater les fruits de son action contre la marginalité sociale : des volontaires permanents et des militants dévoués qui constituent de nombreux réseaux d'intervention en France et dans dix-huit pays ; le rayonnement de son mouvement reconnu par les plus hautes autorités civiles. En février 1987, il faisait adopter par le Conseil Economique et Social, dont il était membre, un rapport sur "la grande pauvreté et la précarité économique et sociale", rapport qui eut un grand retentissement tant par sa description des phénomènes que par les propositions de solutions avancées. Il en a présenté les grandes lignes dans "France-Forum" en septembre 1987. Les pouvoirs publics n'ont pas été insensibles à son cri d'alarme. Le Secrétaire d'Etat aux Affaires Sociales, Adrien Zeller, vient de désigner douze départements pilotes où seront expérimentées des actions exemplaires de lutte contre la grande pauvreté. Premières applications concrètes officielles des propositions du Père Joseph, premiers aboutissements importants de la démarche commencée en 1956 dans un bidonville de la région parisienne. Il appartient désormais à ses amis, à ses disciples, de maintenir le souvenir de son message et de veiller à la mise en œuvre de l'essentiel des mesures qu'il préconisait. La voie tracée par le Père Joseph est celle-là même qui rend inutile le recours à la violence pour régler les problèmes douloureux des laissés-pour-compte, de ceux qui subissent les handicaps sociaux sans bénéficier des systèmes de protection sociale. Père Joseph, vous avez fait œuvre de justice, œuvre de solidarité, œuvre de paix, avec un sourire que nous n'oublierons pas.

Henri BOURBON

LA VIE LITTÉRAIRE

par Philippe SENART

Sur Louis XVI. - Les Mémoires du baron de Besenval. - Jacques de Bourbon Busset : La confession de Dom Juan. - Roger d'Amecourt : Le mariage de Mademoiselle de la Verne. - Denis Tillinac : Maisons de famille. - Angelo Rinaldi : Les roses de Pline. - La Correspondance de Paul-Louis Courier. - Gobineau à la Pléiade.

M. Jean-François Chiappe publie à la veille de la commémoration du bicentenaire de la Révolution française un énorme ouvrage en trois volumes, dont les deux premiers sont parus, sur *Louis XVI* (1). Il ne dissimule pas qu'il a voulu écrire un plaidoyer. "Louis XVI est jugé tous les jours", dit-il. Le procès du Roi que Camus a présenté comme "un répugnant scandale" serait-il toujours pendant devant la postérité ? M. Chiappe évoque la scène au cours de laquelle de Sèze a lu au prisonnier du Temple son projet de plaidoirie devant la Convention. Louis XVI biffant tout ce qui y était appel à la sensibilité, s'écria : "Je veux les persuader, non les attendrir". La postérité a été suffisamment attendrie sur le sort de Louis XVI, M. Chiappe ne veut que la persuader.

Les faits engendrent les institutions, a dit Fustel de Coulanges. Louis XVI s'est trouvé placé par l'Histoire au moment où, d'un nouvel état de fait, devait sortir un état de droit transformé. Richelieu, Louis XIV, Louis XV avaient préparé ce passage de la France à l'état moderne. Louis XVI ne pouvait que poursuivre l'action de ses prédécesseurs dans le mouvement continué de la tradition capétienne en prenant, comme le lui demandait son frère, le Comte de Provence à l'assemblée des Notables en 1787, la tête de la Révolution qui s'annonçait et qui ne devait viser, en consolidant l'œuvre monarchique, qu'à assurer, par des moyens renouvelés, l'unité de la nation et l'indépendance de l'Etat. Il fallait mettre en accord les institutions et les mœurs, les faits et les principes. Aussi bien, non pas sous la pression des faits, mais pour les entériner, les principes de liberté individuelle, d'égalité civile, de justice fiscale seront-ils proclamés dans la

déclaration royale du 23 juin 1789 aux Etats généraux. Une représentation permanente était promise. Qu'on l'appelle "assemblée nationale" ou "grande municipalité" comme l'avait suggéré Turgot en 1776, elle devait inmanquablement sortir des assemblées paroissiales et provinciales déjà instaurées. Alors, la Révolution, pourquoi faire ? M. Chiappe répondra à cette question dans son troisième volume à paraître, *l'Otage*. Les deux premiers parus, *Le Prince* et *Le Roi*, s'arrêtent à 1789.

La période qui s'écoule de l'avènement de Louis XVI à la réunion des Etats généraux, ces quinze années sont capitales dans l'histoire de notre pays. Son avenir en dépendra. Au jeune roi qui rappelle les Parlements, Maupeou qui les a congédiés, adresse cet avertissement : "Existe-t-il une puissance publique ? Avons-nous un souverain ? Ou la nation sera-t-elle soumise à douze aristocraties ?". Turgot qui se déclarait né "pour régénérer la France" et dont Louis XVI disait : "Il n'y a que M. Turgot et moi qui aimions bien le peuple", tentera d'instaurer "une démocratie royale où un despote vertueux régnerait sur un peuple nivelé". La formule est du marquis de Ségur dans un livre ancien, mais non démodé, *Au couchant de la Monarchie*. M. Chiappe montre combien cette démocratie royale procédait de l'esprit de système et du je ne sais quoi de romanesque qu'y avait décelé Louis XVI lui-même. Madame du Deffand, lorsque Turgot entra au ministère, s'était écriée : "La philosophie est au pouvoir". Calonne se contentera de vider le plan de Turgot de ce qu'il comportait de rêverie philosophique pour l'adapter aux contingences. L'échec de Calonne, la résistance des "privilegiés" plongèrent Louis XVI au soir de Pâques 1787 dans un sentiment d'abandon à la fatalité. Il a beau prendre un bain de foule

à l'inauguration du port de Cherbourg, désormais, régnant sans gouverner, dit M. Chiappe, il s'éloigne de la scène où il semble renoncer à tenir son rôle.

Malouet a porté un bon jugement sur Louis XVI : "Je n'entends pas dissimuler sa faiblesse, mais ce prince avait un esprit juste qui lui aurait fait adopter les combinaisons sages qu'on lui aurait proposées si, au lieu de lui montrer les difficultés, les dangers d'une contenance ferme, on lui en avait fait sentir la nécessité". C'est incriminer une éducation, celle que Louis reçut du Duc de la Vauguyon et qui a fait que Jacques Bainville l'a nommé *Télémaque XVI*. Après Mme Girault de Coursac, M. Chiappe veut que le dauphin ait reçu tous les rudiments du métier de roi et en ait fait de bonnes applications dans des veilles studieuses sur les dossiers. Il classait et étiquetait dans un cahier d'écolier sur deux colonnes les notes et les avis contraires sur les problèmes politiques, pesait le pour et le contre et ne prenait aucune décision. Un excès de scrupule le paralysait. Madame Elisabeth qui connaissait bien son frère écrivait : "Le Roi craint toujours de se tromper. Le premier mouvement passé, il n'est plus tourmenté que par la crainte d'avoir fait une injustice". Sa façon de revenir constamment sur ce qu'il avait décidé, ruinait la confiance et, ainsi, ce bon prince, cet homme sage s'est-il employé à saper l'Etat. Il a été sans doute, tout passif qu'il fût, l'agent le plus actif de la subversion occulte dont le plan n'était pas de couronner la démocratie, mais de décapiter la monarchie.

Le 17 juillet 1789, Louis XVI s'adressa de la terrasse de l'Hôtel de ville à la foule des assassins de Launay et de Flesselles : "Vous pouvez toujours compter sur mon amour". Ce prince à la mode de son temps, ce prince "d'idylle et de conte moral" (Albert Sorel), qui, roi à vingt ans, devait faire régner "la vertu et la raison" (Voltaire), ce jeune homme passionné de sciences et de grandes lectures, travailleur acharné, tout appliqué au bien public, se détendant soudain, au terme d'une journée d'étude, dans de joyeuses farces, on l'a vu, après qu'il a dû imposer les réformes de Turgot par un lit de justice, se retirer, loin des acclamations populaires du début de son règne, seul dans son cabinet. Même attitude de découragement, de résignation et de retrait, lorsque Loménie de Brienne succédera à Calonne et que la révolte nobiliaire de 1788 lui fait perdre ses dernières illusions. Le 3 juin 1789, au milieu de l'agitation des Etats généraux, le petit dauphin meurt entre les bras de sa mère. Louis XVI ne s'enferme plus que dans sa douleur. On le pressera d'agir, de faire marcher l'Histoire à son pas, de sauver la France et la monarchie. Il aura cinquante occasions de répondre à ces appels qui ne sont pas toujours ceux des royalistes. Mystère que la renonciation de Louis XVI à l'action !... Dans une perspective que le tome III de l'ouvrage de M. Chiappe éclairera sans doute de lueurs surnaturelles, il n'a plus que de l'amour à donner. *Un pacte avec le ciel*, tel est le titre du chapitre dans lequel M. Chiappe raconte le sacre du roi. A la fin de sa vie, Louis écrit, de sa prison du Temple, à l'archevêque d'Arles, Mgr du Laur, qui allait tomber dans la cour des Carmes sous les coups des assassins : "La jus-

tice divine a voulu me punir de lui avoir préféré l'insolente philosophie qui m'a séduite et m'a précipité dans un abîme de malheurs". C'est la confession de *Télémaque XVI*.

*
**

Les *Mémoires* du baron de Besenval présentés et annotés par M. Ghislain de Diesbach (2) sont à lire en marge de l'ouvrage de M. Chiappe sur Louis XVI. Ils nous introduisent dans la coterie de la Reine plutôt que dans les conseils du Roi, mais ils portent sur l'époque une lumière qui en éclaire des recoins qui ne sont pas forcément d'alcôve. "Il ne suffit pas de se donner la peine de naître, encore faut-il en savoir choisir le moment", écrit M. de Diesbach. Le baron de Besenval, arrière-petit-fils d'un bijoutier d'Augsbourg, comme Rousseau était le fils d'un horloger de Genève, parent de Marie Leckzinska, inspecteur général des régiments suisses, auteur, quoique l'homme le plus gai du monde, d'un roman intitulé *Spleen*, n'avait pas choisi de vivre en France au XVIII^e siècle mais bénissait le hasard qui l'avait fait naître dans le moment le plus heureux de l'Histoire et poursuivre une carrière brillante dans le pays où l'idée de bonheur trouvait alors sa plus parfaite expression. Il fut, bien que barbon, amoureux de Marie-Antoinette dont il a laissé un portrait à mettre en médaillon. Il ne cache pas qu'elle n'était "ni régulièrement belle, ni jolie" mais montre ce qu'elle manifestait d'agréments, de sensibilité, de bienveillance. Sa gaité naturelle était ombrée de nuages de mélancolie. C'est dans le paysage pré-romantique du hameau de Trianon que ces ombres apparaissent le mieux. Petit-maître cynique et persifleur, Besenval qui s'est fait, dans ses *Mémoires*, le chroniqueur, à la manière de Laclot, de nombreuses aventures de société, aspira à diriger la Reine. Il avait contribué à chasser du gouvernement le duc d'Aiguillon, ennemi juré de "l'Autrichienne", il poussa en avant Ségur qui réorganisa l'armée et Lamoignon à qui le Parlement ne permit pas de réorganiser la justice. Pressentant que la Révolution devait passer par le Roi, il soutint le plan de Calonne présenté devant l'assemblée des notables. Calonne reprenait à son compte les grandes idées de Turgot, mais dans un style d'empirisme politique différent de celui philosophico-technocratique de l'intendant du Limousin. Les pages que Besenval a écrites sur Turgot, son arrogance intellectuelle, son mépris de la réalité, sont sévères. Elles doivent être confrontées au jugement de Malesherbes sur leur commun ministère : "M. Turgot et moi nous étions de fort honnêtes gens, passionnés pour le bien. Pourtant, ne connaissant les hommes que par les livres, nous avons très mal administré... et sans le vouloir, par nos idées, nous avons contribué à la révolution". Besenval a participé à toutes les fêtes de son siècle, mais Sainte-Beuve a reconnu qu'il y avait du sérieux en lui. Avait-il la fermeté d'âme nécessaire aux grandes décisions ? Commandant militaire de l'île de France en 1789, il est resté l'arme au pied les 13 et 14 juillet sans agir, faute, a-t-il dit, d'avoir reçu les instructions de

Versailles. On le lui a reproché. Critique lucide, soldat de mérite, avide de jouer un rôle, le jour où il pouvait avoir une action décisive sur le cours des événements, il semble paralysé par on ne sait quelles forces secrètes. Etrange impuissance à répondre aux défis de l'Histoire ! En pleine santé intellectuelle, Besenval est malade, moralement, de son temps.

*
* *

Ecrivant *l'Amour durable* qui n'était que le troisième tome de son *Journal* (il y en a eu encore sept ou huit), mais qui était un titre-symbole, M. Jacques de Bourbon Busset disait qu'il croyait être arrivé "au bout de son parcours", et il ajoutait : "J'éprouve à aller plus loin une réticence". L'inspiratrice du *Journal* de Jacques de Bourbon Busset, la confidente et la complice de toute sa vie, son âme jumelle, Laurence, qu'il nommait aussi son "lion", est morte, et il lui a adressé, en épilogue du *Journal*, une Lettre qui n'était pas un adieu, mais la continuation, entre Ciel et Terre, d'une conversation familière au coin du feu. M. de Bourbon Busset faisait retour avec Laurence dans le passé, il refaisait avec elle les chemins jadis suivis, il allait à la redécouverte de l'itinéraire de salut où ils avaient avancé du même pas vers le terme maintenant connu. Mais lui, irait-il plus loin ?

Et voilà qu'en écrivant en forme de roman la *Confession de Dom Juan* (3), M. de Bourbon Busset a vaincu la réticence éprouvée au temps de *l'Amour durable*, et il est allé de l'avant, au delà de l'Amour. Au delà de l'Amour, au dessus de l'amour, il n'y a rien, même pas Dieu, s'écriait Claudel dans *Partage de Midi*, mais au delà de l'amour, répond Jacques de Bourbon Busset, il y a toujours l'Amour, et c'est ce que découvre Dom Juan de Tenorio qui s'appelle au XX^e siècle Jean Ténoriot et qui est, comme l'a longtemps été M. de Bourbon Busset, employé au Quai d'Orsay. Le Commandeur de ce moderne Dom Juan est le Supérieur du monastère où Jean Tenorio s'est retiré pour méditer sur une vie où il ne se reproche pas d'avoir trop aimé les femmes, mais de les avoir mal aimées. Le Supérieur l'engage à se confesser. Ce n'est pas une confession que M. de Bourbon Busset va mettre dans la bouche ou sous la plume de Dom Juan, c'est un "sermon" et il n'aura pas de peine à en remonter à son curé. "Cela ne fait pas votre affaire, mon père, vous attendiez un pécheur repent, vous découvrez un apologiste de l'amour". Dans cette apologie de l'amour, M. de Bourbon Busset prend la place de son héros pour lui faire dire qu'il a manqué le grand amour d'Elvire. Et Elvire, c'est Laurence, et, du coup, Dom Juan n'apparaît plus que comme un faux prétexte de roman qui tourne court. Reste M. de Bourbon Busset qui ne brandissait qu'une dépouille littéraire pour nous donner le change sur ses intentions et qui écrit à visage découvert un nouveau chapitre du Livre de Laurence, "l'après-Laurence", le chapitre où il a franchi le pas, où il n'éprouve plus aucune réticence à poursuivre son parcours. "Je commence seulement à aimer Elvire", écrit-il.

Dans ce commencement d'idylle surnaturelle, Dom Juan survit en Elvire et Elvire en Dom Juan. C'est le passage de l'Amour durable à l'Amour éternel.

Les dernières pages de la *Confession de Dom Juan* emmènent Jean Ténoriot au désert. Il y a trente ans, au début de son œuvre, M. de Bourbon Busset avait fait, dans *le Remords est un luxe*, une première fugue. Le banquier Mortagne disparaissait. C'était le roman de crise classique de l'homme de quarante ans. La fugue de Jean Ténoriot a une autre signification. M. de Bourbon Busset a souvent confié à son *Journal* la tentation de suivre son "Lion" dans la brousse, il entendait sur ses traces l'appel de la forêt, le disciple de M. Teste, le haut fonctionnaire abstrait, l'énarque interchangeable qui avait écrit *La Grande Conférence*, roman de fonctions au sens mathématique du terme, et qui était le seul roman que Paul Valéry, ce contempteur de l'art romanesque, eût daigné écrire, allait peut-être entamer à travers Laurence un dialogue avec Lévy-Strauss sur la pensée sauvage. Mais, au lieu de l'attirer dans la forêt, aux sources de la Nature brute, Laurence le ramenait vers la nature que son génie civilisateur de grande abbesse du Moyen-Age ordonnait. La fuite au désert de Jean Ténoriot est-elle une fuite dans l'abstraction, ou une approche érémitique de l'éternité, ou (le désert de Jean Ténoriot n'est pas vide, en effet, de vies humaines) volonté camusienne de se mettre, dans la pauvreté au service des autres ? "Vivre, c'est aider quelqu'un à vivre". C'est le dernier mot de la *Confession de Dom Juan*, c'est le message d'Elvire. Nous sommes entrés dans un "après-Laurence" riche en points d'interrogation.

*
* *

M. Roger d'Amecourt a tiré d'une correspondance familiale des lettres qu'il a assorties d'un commentaire et illustrées de photographies pour en composer un volume qui a l'apparence d'une fiction romanesque, mais est l'histoire authentique d'une vie de femme de ce qu'on appelait avant le déluge "la bonne société". On lira *le Mariage de Mademoiselle de la Verne* (4) comme un roman de Paul Bourget ou d'Octave Feuillet, mais c'est d'abord un document quasi scientifique sur une époque révolue. L'héroïne de l'histoire qui y est rapportée est la petite fille du ministre de Napoléon III, Charles de Maupas, elle se rattache à un temps proche de nous, et nous aurions pu la connaître puisqu'elle n'est morte qu'en 1969, mais elle fait partie d'un monde qui n'existe plus. *Le Mariage de Mademoiselle de la Verne* est une étude de paléontologie sociale.

La vie de la noblesse de province n'avait pas changé, malgré la Révolution, au début de ce siècle. Les fortunes, du moins dans la noblesse huppée, étaient restées importantes (une jeune mariée recevait en dot trois à cinq cent mille livres de rentes), le château jouissait de la considération et même de l'affection du village, le seigneur avait toujours son banc à l'église, et, quand il lui arrivait de prendre le train pour Paris, le chef de gare faisait balayer

la salle d'attente et y disposait des fauteuils, les serveurs continuaient de porter la livrée. Depuis 1830, l'émigration à l'intérieur avait permis de renouer et de renforcer les liens du passé entre l'aristocratie et la paysannerie. Chaque village avait retrouvé son chef historique. Ah, quelle belle carte d'ancien régime "tocquevillien" que celle de la France républicaine des années 1900 ! La légitimité chassée du sommet de l'Etat s'était réfugiée et ressourcée à la base de la société.

Mais, déjà, quelque chose de nouveau se produisait, et c'est ainsi qu'après la Grande Guerre, au moment où les robes se raccourcissent et où le fox-trott supplante la valse dans les bals des demoiselles à marier (le black-bottom et la upah-upah en demeurent bannis), une jeune fille du monde, dont on s'étonnait par ailleurs qu'elle entrât à l'Université, pouvait s'entretenir avec des amies studieuses de Jacques Rivière et de Paul Claudel, voire de Gide et de Valéry, et si elle demandait à son confesseur la permission de lire *l'Equipage* de Kessel, elle s'en dispensait pour lire *Portrait de Dorian Grey* d'Oscar Wilde. C'est l'époque décrite par Simone de Beauvoir dans ses *Mémoires d'une jeune fille rangée*. Anne de La Verne, dite Nane, entra au Cours Désir quand Simone de Beauvoir en sortait. Elle resta, elle, une jeune fille rangée, elle épousa un jeune homme riche et bien né que sa famille lui avait choisie, elle prit place dans une tradition d'honneur et de fidélité, elle sut la relever quand celui qui en était responsable manifesta son incapacité et son indignité, et c'est la grandeur du livre de lettres recueillies par M. Roger d'Amecourt que de porter témoignage de ce que la bonne éducation a offert de secours, dans le changement des temps, à une fille de haute race française. Ce livre n'aurait dû être, sous le titre où il se présentait, qu'un livre d'amour, c'est sa grandeur de s'être élevé, sur les débris de l'ancienne société, à la dignité d'un livre de raison et de foi.

Anne de La Verne, abandonnée toute jeune par son mari, est restée fidèle à l'idée du mariage qu'elle avait reçue dans son héritage spirituel et moral. Non seulement elle s'est consacrée en châtelaine de tradition à la défense du patrimoine ancestral et des valeurs qui en dépendaient, mais dans "l'épouvantable liberté de la femme seule" que Claudel a dit être la seule liberté que le monde moderne a reconnue à la femme, elle a, au plus fort des dérèglements de l'époux coupable, essayé de sauver, au sens surnaturel du terme, sa vie même qui coïncidait avec la vie sacramentelle du couple. "Pour Nane, écrit M. d'Amecourt, ce n'est pas seulement l'avenir de son mariage qui était en jeu, c'est la réussite de toute sa vie, une vie qu'elle conçoit comme un ordre, un équilibre, un ensemble harmonieux, le fleuve large et régulier que gonflent des affluents religieux, conjugaux, familiaux, sociaux, le destin tout tracé d'une femme de sa race. Ce destin, elle ne peut l'accomplir sans l'homme qui en est inséparable..." *Le mariage de Mademoiselle de La Verne* n'est pas qu'une chronique de vie sociale, un supplément à "l'agonie des hobereaux" racontée dans ses *Souvenirs* (5) par M. Willy de Spens, c'est le poème chrétien du mariage.

Dans un monde où le divorce a ruiné la famille, où l'esprit de bourgeoisie et de lucre a corrompu une partie de ce qui reste de la noblesse, qui pourra encore en percevoir les profondes résonances ? Ce n'est pas seulement à l'étude d'espèces morales disparues que ce livre convie son lecteur, il lui apportera plus que le mélancolique plaisir de l'évocation de choses mortes, il lui donnera, s'il est touché par sa grâce, la joie de l'âme.

*
* *

M. Denis Tillinac corne dans un coin de son dernier roman sa carte de visite. Il est "n'importe quel européen, né dans l'après-guerre, élevé catholiquement et à l'abri du besoin dans une métropole, héritier de racines provinciales enfouies dans une maison de famille". *Maisons de famille* est le titre du roman (6) où, sous cette identité imprécise, se découvre, se dessine, se révèle la figure de cet européen d'après-guerre, plus exactement de ce français de l'ère philippardo-pompidolienne, descendant d'une tribu wisigothe, arraché à son campement ancestral sur un morceau de Massif Central, jeté, hors de ses frontières dans Paris où l'art et les femmes l'ont happé et quelque peu décheté. *Maisons de famille*, c'est le retour au pays de ce bourgeois de province dévoyé, sorti de lui-même, mais qui n'a jamais cessé de vagabonder en songe dans les jardins de son enfance. L'itinéraire poétique de M. Denis Tillinac, la remontée vers ses "châteaux en Corrèze" par des pentes où son *moi* dispersé se rassemble à l'appel de voix familières est jalonné, du *Bonheur à Souillac à l'Été anglais*, par plusieurs romans. *L'Irlandaise de Dakar* (7) nous a entraîné par un détour du côté de Tamanrasset et de Tombouctou, mais au bout du désert, M. Tillinac a encore retrouvé l'image de son pays perdu, un village avec son château, son clocher, ses maisons entourées de jardins. Cette image, dans *Maisons de famille*, n'est plus un mirage, c'est une réalité.

Mais quelle peut être à la fin de l'ère pompidolo-philipparde la réalité d'un village situé aux confins de l'Auvergne et du Limousin, dans le plus authentique fonds rural de l'ancienne France ? Il n'y a plus, dans ce village, de paysans, on n'y parle plus "patois", les chemins de terre sont goudronnés, l'étang a été transformé en plan d'eau pour pédalos, il n'y a plus de bals, plus d'accordéons, plus de bourrées, ni de veillées, mais une discothèque et la télévision. M. Jean-Louis Curtis a décrit dans un roman déjà ancien, *La Quarantaine* (8), le changement des petites villes balzaciennes de province au milieu de ce siècle. Térilhac, simple village, participe de cette mue. Il y a un Térilhac qui est mort. A quelles sources desséchées, Pierre Aubrac peut-il venir recharger sa sève ? Fils d'une bourgeoisie émigrée, qui a résilié ses responsabilités, lui-même que représente-t-il encore de vivant ? Quelle place vient-il ici réoccuper ? André Chamson a raconté dans un de ses romans les moins connus, *Héritages* (9) la fin des notables dans une petite ville cévenole qui m'est chère. M. Tillinac ne raconte même pas, dans *Maisons de famille*, la fin des notables.

Une bourgeoisie janséniste a opté depuis longtemps ici pour la frivolité. La tribu Aubrac est toute déglinguée : on y parle un argot chic, on y divorce, les filles sont énervées, les enfants, mal élevés, on ne revient à Térilhac que pour les vacances, en tourisme sentimental. Pierre Aubrac ne tente plus de relever un héritage, c'est un rêve qu'il prolonge, et s'il rouvre une maison de famille, ce n'est que pour s'y enfermer à l'abri du monde moderne, dans un "enclos" où rien ne doit bouger.

"Vivre au pays, écrit M. Tillinac dans des pages où l'avant-goût de la mort se mêle aux effluves d'une douceur de vivre périmée à la faveur d'un dosage délicieux, vivre au pays est un rêve charmant". Son Térilhac est une réalité transfigurée par le souvenir, et la maison de famille qu'il rouvre à la fin du livre n'apparaît, bleue et rose au milieu de pommiers en fleurs, que dans une *vision* à la limite de l'irréalité. Pierre Aubrac, à peine replanté dans Térilhac, rêve de Paris, là seulement où ses songes trouvent l'engrais nécessaire à leur culture, Paris où, dit-il "se bâtissent les provinces intimes", et où il peut rêver d'un Térilhac plus vrai que réel, et c'est de Paris où M. Tillinac ramènera Pierre Aubrac que ces provinces intimes, ces princesses lointaines se reconquériront. Retour au pays, *Maisons de famille* n'est pas, aussi bien, dans l'œuvre naissante de M. Denis Tillinac, un terminus, mais un de ces aller-retours entre Province et Paris dont notre littérature a toujours profité.

*
* *

"Une des chances de ma vie est de n'avoir pas eu d'enfance" déclare M. Angelo Rinaldi à la première page de son roman, *Les Roses de Pline* (10) qui n'est que le déchiffrement d'une enfance prolongée ou d'une existence d'adulte resté enfant, riche dès l'âge de quinze ans par la mort de ses parents, maître de sa fortune, mais sans responsabilités, vivant dans sa Villa des Palmiers à Bastia sous la tutelle d'une cousine qui a été l'amante de son père et d'un précepteur érudit qui a eu des intelligences avec le fascisme italien, puis s'agrégeant à Paris à une de ces bandes qui, nous dit-il, "se forment à l'âge adulte pour vivre une dernière enfance dans un chassé-croisé d'illusions, d'équivoques et de coucheries". C'est cette vie que M. Angelo Rinaldi "raconte" et "présente" dans un livre fait d'un entrecroisement de fils, d'un enchaînement de hasards et de coïncidences, de libres associations d'idées et d'images, entièrement abandonné aux caprices de la mémoire, où il n'y a aucune chronologie mais seulement l'indication de quelques repères topographiques, un tombeau dans un village corse, une boîte de nuit rue du Cherche-midi à Paris, la cimetièrre du Père Lachaise, entre lesquels sinuent des allées qui se terminent en cul-de-sacs ou se recoupent pour former tout un réseau de correspondances. Le hasard semble devoir être le seul guide de nos cheminements, mais M. Rinaldi nous a dit dans un de ses précédents romans, *Les Jardins du Consulat*, que tout ce qui se produit dans une vie doit arriver, et, dans *Les Roses de Pline* où le déroulement d'une existence apparemment sans but s'inscrit

entre deux tombes, celle des Giuliani où le Narrateur abritait ses rêveries et ses lectures et le mausolée du Père Lachaise où les figurants du livre se rencontrent dans un rendez-vous final avec le Temps, l'on n'est conduit de l'une à l'autre que par des chemins dont la courbe est pré-tracée. M. Rinaldi nous y entraîne à la suite d'un garçon "aux désordres bien réglés et plutôt ordinaires... n'ayant de dispositions pour rien... flottant dans ses désirs", plutôt voyeur qu'acteur de sa vie, curieux d'anecdotes, de potins, de figures aperçues dans des lieux de passage, il semble nous y égarer, mais toujours il nous ramène au point d'où il nous fait prendre vue sur un ensemble où sa propre vie ou ce qu'il croit en avoir appris n'est que "le fragment d'une histoire destinée à se poursuivre sans lui".

Les roses que Pline a décrites dans son Histoire naturelle et qui s'accrochent à la façade de la Villa des Palmiers, la maison de famille du Narrateur, pôle de toutes ses nostalgies et havre de toutes ses errances, symbolisent-elles cette éternité que les vies humaines n'emplissent que d'infimes bruits et qui y sont broyées sans laisser de trace que celle d'une légère odeur ? C'est cette odeur de temps perdu qui monte du livre de M. Rinaldi et dont tous ceux qui ont les narines délicates se laisseront griser.

*
* *

Paul-Louis Courier a publié un pamphlet sous la Restauration contre l'ouverture d'une souscription nationale pour la donation du domaine de Chambord au duc de Bordeaux. C'est grâce à une autre souscription (de moindre ampleur) que son buste a été érigé sur la place de Vézetz où il est inauguré le 28 juillet 1878 aux accents de la *Lisette* de Béranger jouée par l'orphéon municipal. Belle fête républicaine, a rapporté Eugène Viollet-le-Duc, "au sortir de l'ordre moral" et qui se termina par un feu d'artifice dans le parc du château de Chenonceaux, propriété du sénateur Wilson que le scandale des décorations (on était effectivement sorti de l'ordre moral) rendit célèbre. Mme Geneviève Viollet-Le-Duc, descendante d'Eugène, l'architecte, et d'Emmanuel qui fut le contemporain et l'ami de Courier, achève à la librairie Nizet place de la Sorbonne, où Gabriel Matzneff nous dit qu'il aime à se réfugier pour lire les auteurs latins, la publication de la Correspondance générale du grand homme de Vézetz commencée il y a dix ans à la librairie Klincksieck (11).

Paul-Louis Courier avait dix-huit ans, le 14 juillet 1789. Ce jeune bourgeois dont la famille prétendait à la noblesse, suivit ce matin-là un mouvement de foule, s'empara d'un pistolet dans le pillage des Invalides et prit la Bastille. Sorti sous-lieutenant de l'école d'artillerie de Chalon, il participa quelques années plus tard à la libération du Royaume de Naples. Il s'y comporta "en pandard digne d'être pendu". Ce criminel de guerre démissionna, sans repentir, de l'armée en 1808, pour s'adonner aux belles-lettres. Il vécut à Rome, Naples, Florence. "La

patric, écrivait-il, est là où l'on est bien". Il épousera à Paris en 1814 la fille de l'helléniste Clavier qui lui avait promis sa bibliothèque. Le troisième volume de la Correspondance de Paul-Louis Courier est formée principalement des lettres à sa femme. Ce n'est pas une correspondance amoureuse. Ce sont les lettres d'un vieux mari parfois un peu salace, mais surtout donneur de conseils et redresseur de torts. Courier achète des terres en Touraine, il y a installé Hermine Clavier, il joue au vigneron. Il écrit à Hermine : "Nous ne pouvons vivre qu'en cultivateurs. Si tu savais ce que c'est que la vie d'un ménage à Paris..." Il demeure, lui, dans la capitale, travaille à ses traductions, lance des pamphlets. La plus intéressante des lettres de ce recueil émane de Delécluze, l'oncle de Viollet-le-Duc, dont le grenier, rue Chabanais, est le lieu de réunion d'une coterie libérale où se faufila Beyle-Stendhal. Delécluze met en garde Paul-Louis contre la recherche du trait, le préjugé littéraire qui privilégie le style, le piquant, au détriment de la pensée : "On préfère une satire finement maniée à un raisonnement solide". On peut tirer de cette lettre un réquisitoire contre la liberté de la presse - "exécration" a proclamé S.S. Grégoire XVI. Le troisième volume de la Correspondance de Paul-Louis Courier se termine le 12 mars 1825 sur une lettre adressée au beau-frère Faye : "Je n'ai guère qu'un tort à me reprocher, écrit Paul-Louis, c'est d'avoir été à cinquante ans amoureux d'une femme de vingt-neuf". Le 10 avril, il était assassiné par l'amant de celle-ci.

*
* *

Le troisième volume des Œuvres de Gobineau publiées à la Pléiade sous la direction de M. Jean Gaulmier comprend *Les Pléiades*, les *Nouvelles Asiatiques* et la *Renaissance* (12). Il est dû à la collaboration de M. Gaulmier, de M. Jean Boissel et de Mlle Concasty Revenu du Brésil au moment où commence la guerre de 1870, installé avec sa famille dans son château de Trye en Normandie, Gobineau avait entrepris d'écrire un pamphlet sur la décadence française dont les fragments ont été publiés, il y a quelques années, dans les *Etudes gobiniennes*, *Ce qui s'est passé en France en 1870* (13). "Ce pays est un pays perdu, cette race est une race avilie et le tout est inguérissable", ainsi s'exprimait-il dans une lettre adressée à sa sœur, la mère Bénédicte, à Solesmes. C'est dans cet état d'esprit qu'il écrit *Les Pléiades* qui sera, selon Jacques de Lacretelle, l'un des dix grands romans du XIX^e siècle. Mais *Les Pléiades* dont *Ce qui est arrivé en France en 1870*, nous dit M. Gaulmier, marque l'acte de naissance et dont l'altier pessimisme procède de la conclusion de l'*Essai sur l'inégalité des races humaines*, est le constat d'une dégénérescence générale de l'Europe, Germanie comprise. Les *Nouvelles Asiatiques* étendent ce constat à la chère Asie dont Gobineau, en revenant de Perse, déclarait qu'il la pleurerait toute sa vie. L'humanité entière sombre dans un chaos où il n'y a plus ni classes, ni peuples, ni races, mais où subsisteront seulement, témoins de l'âge d'or révolu, quelques fortes individualités. M. Gaulmier cite cet extrait des *Caractères* de

la Bruyère : "Il apparaît de temps en temps à la surface de la terre des hommes rares exquis, qui brillent par leur vertu et dont les qualités éminentes jettent un éclat prodigieux, semblables à ces étoiles extraordinaires dont on ignore les causes et dont on sait moins encore ce qu'elles deviennent après avoir disparu. Ils n'ont ni aïeux, ni descendants, ils composent seuls toute leur race". Ce texte du très bourgeois La Bruyère est curieusement la préfiguration des aristocratiques *Pléiades*.

La nomination à l'ambassade de Suède en 1872 a procuré à Gobineau un moment d'exaltation. Il est allé se recueillir sur le tumulus où gisent les dieux Odin, Thor et Frey et il s'écrie : "C'est d'ici que je sors, je le sens". Mais très vite, la Suède déçoit l'arrière-petit-fils d'Ottar Jarl - "ce pays m'ennuie, ça me tue". S'il ne trouvait dans les *Nouvelles asiatiques* la joie d'écrire qu'y décèle M. Jean Boissel, si, mis à la retraite en 1877 parce qu'il a un peu trop prolongé son congé en compagnie de son ami, l'empereur don Pedro du Brésil, il n'éprouvait, en recommençant une nouvelle vie, ce qu'il appelle des tressaillements de joie, il ne vivrait ses dernières années que dans la détestation morose d'un temps où il est étranger. Balzac a fait dire au duc d'Esgrignon, à la fin du *Cabinet des Antiques*, que la Révolution de 1830 était la revanche des Gaulois sur les Francs. Gobineau écrivant dans sa vieillesse les pages amères de *Ce que vaut la République* voit dans Gambetta le spécimen le plus représentatif de la tourbe gallo-romaine qui a acclimaté en France "un instinct permanent de révolution". Il n'y a chez lui qu'un instinct de départ, le nomadisme de ses ancêtres que Madame de la Tour, l'amie des derniers jours, a vu se réveiller et qui le pousse à ne plus vivre que sous la tente. Il est mort en voyage, entre Rome et Bayreuth, dans un hôtel meublé à Turin, le 11 octobre 1882. Une de ses *Nouvelles asiatiques* porte le titre de *La Vie de voyage*. Elle est commentée admirablement par M. Jean Boissel. C'est dans cette vie de nomade, "la seule qui soit digne, nous dit Gobineau, d'un être pensant", qu'il a entraîné les *filles de roi* de ses *Pléiades*. Il leur a donné le nom de "calenders". Ainsi appelle-t-on les derviches vagabonds d'une secte mystique orientale. "Voyager, c'est fuir, se détacher, se purifier". Les itinéraires de fuite du païen Gobineau, "un féodal avec des idées anti-chrétiennes" a dit Rémusat, ne sont-ils que les voies d'un ressourcement religieux ?

Philippe SENART

- (1) (4) Librairie Académique Perrin
- (2) Mercure de France (Coll. le Temps retrouvé)
- (3) Albin Michel
- (5) La Table Ronde
- (6) (7) Robert Laffont
- (8) Julliard
- (9) Grasset
- (10) Gallimard
- (11) Librairie Nizet
- (12) Gallimard (Coll. De la Pléiade)
- (13) Librairie Klincksieck

RENDEZ-VOUS A PARIS AVEC PICASSO VAN GOGH, DEGAS, ZURBARAN

par Henri BOURBON

Paris en ce début de 1988 est favorisée par des expositions d'un intérêt exceptionnel.

Révélation au Grand Palais des qualités plastiques du sévillan Francisco de Zurbaran, peintre de la spiritualité et de la dévotion, peintre des communautés monastiques espagnoles. Son œuvre est imprégnée dans ses débuts de l'éclairage caravagesque ; elle évolue ensuite et séduit par des jeux lumineux raffinés et par la maîtrise du monumental. Un charme particulier se dégage de ses saintes ravissantes et en robes de cour. Dans l'Europe du XVII^e et dans l'Espagne du Siècle d'Or, Zurbaran s'affirme coloriste puissant.

Au Musée d'Art Moderne Georges Pompidou, la réunion des peintures de Picasso de 1953 à 1973 permettent de mieux réfléchir sur les apports nouveaux de ses vingt dernières années, avec notamment quelques une des "paraphrases" élaborées à partir de tableaux majeurs de Delacroix, Velasquez, Manet, Courbet, Gréco, Rembrandt, Ingres, Degas. Le Picasso tardif a encore créé quelques chefs-d'œuvre.

Au Grand Palais une éblouissante rétrospective Degas (trois cents œuvres : peintures, pastels, dessins, estampes, sculptures, photographies) remet à sa juste place ce peintre dont le génie très tôt reconnu n'est pas apprécié aujourd'hui comme il devrait l'être. A l'opposé de Van Gogh peintre maudit de son vivant, peintre comblé par les actuelles ventes aux prix vertigineux. Exemple : "Les repasseuses" de Degas furent récemment adjugées pour la somme de 70 millions de francs, alors que "Les Tournesols" de Van Gogh atteignaient 250 millions et "Les Iris" 277 millions. Les danseuses, les femmes au tub, les femmes se coiffant, les blanchisseuses, les modistes, les prostituées, les bourgeoises, les cafés-concerts, les courses de chevaux sont pour Degas autant de motifs à lignes et à couleurs, à compositions hardies, à perspectives inattendues, à cadrages spectaculaires, à formes en action. Il disait : "Je fais en ce moment des orgies de couleurs", mais aussi : "Le blanc et le noir suffisent pour faire un chef-d'œuvre". Avant Maurice Denis, il a défini le tableau : "une combinaison de lignes et de tons qui se font valoir". Perpétuel insatisfait de ses œuvres, Degas était un novateur audacieux que le qualificatif d'impressionniste ne suffit pas à définir. Personne ne fut mieux que lui le peintre de la moder-

nité. Il peint la réalité quotidienne, visible, positive pour atteindre un surnaturalisme baudelairien. Observateur et visionnaire. Les recherches originales d'Edgar Degas, ses innovations révolutionnaires dans le traitement de l'espace et l'expression du mouvement ne sont pas sans quelque lien avec son intérêt pour les estampes japonaises et la photographie. Après 1878, Degas, tout en poursuivant les peintures à l'huile, exploite avec une savante et merveilleuse virtuosité les richesses de tonalités et les ressources du modelé offertes par le pastel.

Ce bourgeois réactionnaire, attaché aux traditions et aux habitudes de son milieu, fut l'un des plus grands artistes de son temps. Ce misanthrope, sensible et bougon, mondain et spirituel, fin lettré, ami de Mallarmé et

Degas : "Danseuse basculant", pastel et gouache, vers 1879.

de Degas, les couleurs de Guillaumin retiennent son attention, il s'initie à l'impressionnisme, sa palette s'éclaircit. Il fait la connaissance de Guillaumin, de Toulouse-Lautrec, d'Emile Bernard ; il va peindre en plein air au printemps 1887 avec Signac à Asnières et à St-Ouen. Van Gogh acquiert le sens de la lumière et adopte le recours à de larges hachures parallèles. L'utilisation des couleurs pures va lui permettre de mieux exprimer son ivresse de peindre la beauté du monde ; on pressent les flamboiements de la période d'Arles et de Saint-Rémy. Ses relations avec les néo-impressionnistes Seurat et Signac l'amènent à pratiquer les techniques du pointillisme mais en prenant certaines libertés. En automne 1887 il partage l'enthousiasme du japonisant Toulouse-Lautrec pour l'art japonais et il s'intéresse aussi au cloisonnisme d'Emile Bernard et de Gauguin. Les estampes japonaises exercent sur lui une influence profonde et durable ; les enseignements qu'il en tire enrichissent sa manière (mises en pages, aplats colorés, graphisme) ; il a plaisir à copier des gravures de Hiroshige, Kesai Yeisen. Quant à l'exaltation de la couleur, Van Gogh déclarait qu'après Delacroix son inspirateur était le marseillais Monticelli dont il découvrit quelques toiles chez un marchand parisien.

Van Gogh : "La Pêche au printemps" au pont de Clichy, 1887.

de Valery, savait aussi reconnaître et découvrir le talent ou le génie chez les autres, sa superbe collection rassemblait des Delacroix, Ingres, Manet, Van Gogh, Gauguin, Pissarro, Daumier, Cézanne, Whistler, Berthe Morisot, Gavarni, Corot.

*
* *

Le Musée d'Orsay présente sous le titre "Van Gogh à Paris" le premier volet d'une aventure picturale dont les deux autres sont constitués par les expositions "Van Gogh à Arles" et "Van Gogh à St-Rémy et à Auvers" du Metropolitan Museum de New-York en 1984 et 1986 qui auraient été évidemment les bienvenues à Paris. Le Musée d'Orsay a réuni cinquante trois toiles et quatorze dessins de Van Gogh et les a confrontés avec cinquante œuvres de ses contemporains : Monet, Guillaumin, Renoir, Emile Bernard, Toulouse-Lautrec, Seurat, Signac, Anquetin, Angrand, Pissarro. Un ensemble magnifique.

Van Gogh arrive de Hollande en mars 1886 à Paris où habite son frère Théo. Il y reste deux ans. Pendant ces années-là va percer le génie de Van Gogh qui éclatera en Provence, "ce pays des tons bleus et des couleurs gaies". Jusqu'alors les œuvres hollandaises de Van Gogh se caractérisaient par des tons sombres, terreux, une touche lourde, des empâtements. L'exposition du Musée d'Orsay montre admirablement la métamorphose et l'adoption par l'artiste d'un langage pictural plus personnel. Très vite Van Gogh se mêle à la vie artistique de Paris. "Paris est une serre chaude d'idées", écrit-il. Il a la chance de visiter, dès son arrivée, la huitième et dernière exposition de l'impressionnisme militant. Son apprentissage commence par l'étude des Monet et des Pissarro, les nus

Travailleur acharné, sa production au cours des deux années parisiennes se chiffre à deux cents tableaux et cent dessins : paysages de Paris et du Montmartre campagnard, scènes de rues, bords de Seine, guinguettes, restaurants et moulins, champs et usines de la banlieue, jardins, portraits, autoportraits, natures mortes et déjà les tournesols. Pendant les quatorze mois vécus à Arles il peint cent quatre vingt dix tableaux auxquels il faut ajouter ceux de St-Rémy de Provence. Dans les deux mois précédant sa mort à Auvers-sur-Oise, à l'âge de 37 ans : quatre-vingts toiles. Au total plus de huit cents peintures, autant de dessins. De son vivant, Van Gogh ne vendit qu'un seul tableau, par l'intermédiaire de son frère Théo !...

*
* *

Au Musée Picasso : réception malheureusement temporaire des fameuses "Demoiselles d'Avignon"... On en parlera longtemps... Dans les années 1905-1906 tandis que la mode est à l'Art Nouveau, les Fauves éclairent de leurs couleurs exubérantes le Salon d'Automne et le Salon des Indépendants. Se distingue du lot une merveilleuse "Joie de vivre" de Matisse où s'associent lyrisme chromatique et magie poétique. Pendant l'hiver 1906 dans son atelier du Bateau Lavoir, Rue Ravignan, sur la Butte Montmartre, Pablo Picasso, âgé de 25 ans, commence les premières études qui le conduiront à réaliser une immense toile qu'il laissera inachevée en juillet 1907. Cette toile, dont on a eu raison de dire qu'elle manquait de cohérence, stupéfia et scandalisa ceux qui furent invités à la voir, par sa véhémence, sa schématisation, ses volumes simplifiés, ses formes agressives, ses déformations provocantes. Matisse estimait qu'elle n'honorait pas la peinture et parlait de mystification. Braque, cho-

qué, mettait en garde l'artiste : "Ecoute Pablo, ton tableau c'est comme si tu voulais nous faire manger de l'étoupe et boire du pétrole". Derain considérait que Picasso avait agi sous un coup de folie ou de désespoir et qu'il s'était engagé dans une impasse. Les poètes amis, Max Jacob, André Salmon, Apollinaire, ainsi que celui qui allait devenir le principal marchand de Picasso, Kahnweiler, furent surpris, intrigués, voire déconcertés, mais l'admiration interrogative l'emporta en fin de compte sur les réserves et les critiques. Il n'y eut donc pas en 1907-1908 une adhésion chaleureuse de l'avant garde artistique de l'époque, mais au contraire des contestations vigoureuses et, au mieux, des approbations prudentes et hésitantes. Il fallut attendre 1925 pour que fut publiée en France, dans "La Revue Surréaliste", la première photo de la toile prise chez Picasso, ensuite elle ne fut reproduite qu'en 1927 dans les "Cahiers d'Art" de Christian Zervos. Et c'est en 1916 seulement que l'œuvre fut présentée au public pour la première fois ; trente ans après sa création dans l'atelier de Montmartre...

Exposées à l'Hôtel de Salé, entourées des études, des esquisses préliminaires et des peintures qui se rapportent à elles, "Les Demoiselles d'Avignon" ne reviendront plus en France. Le tableau retournera, via Barcelone, au Museum of Modern Art de New-York, qui l'acheta en 1939. Le couturier et collectionneur Jacques Doucet fut le premier acquéreur en 1924 sur les conseils d'André Breton. On ne peut que déplorer que la France n'ait pas su conserver sur son territoire un chef-d'œuvre de cette importance. Une faute qui s'ajoute à beaucoup d'autres de cet ordre.

Pourquoi cette toile est-elle aussi célèbre ? Parce que sans être strictement cubiste, elle annonce la naissance du cubisme et une ère nouvelle dans la peinture ; parce qu'elle a contribué à fonder l'art moderne. La violence

expressionniste indiscutable qu'elle possède ne l'empêche pas d'être aussi le point de départ du cubisme. John Golding ne s'est pas trompé sur la portée considérable de l'événement : "Avec "Les Demoiselles d'Avignon" Picasso venait de créer une œuvre qui allait devenir l'une des pierres de touche de l'art du XX^e siècle".

Qu'est-ce donc que ces "Demoiselles d'Avignon" ? Une toile de 2 m 50 sur 2 m 30 qui n'a pas la moindre relation avec la Cité du Palais des Papes ; il s'agit de prostituées d'une maison close de la Carrer d'Avinyo, voisine de la demeure où logeait Picasso enfant. Apollinaire proposa d'intituler la toile "Le Bordel philosophique" ; ce fut en définitive Salmon qui décida du titre : "Les demoiselles d'Avignon" par rapprochement entre Avinyo et Avignon... titre qui ne cessa d'agacer Picasso. Le tableau qui dans les premières ébauches montrait sept personnages : cinq filles, un marin, un carabin portant un crâne dans ses mains, se réduisit par des simplifications qui éliminent tout aspect narratif à cinq femmes dans la composition définitive. Les corps paraissent taillés à la hache ; ils sont fragmentés en plans faiblement colorés, sans modelé. Les visages brutalement hachurés frappent par la laideur et la sauvagerie des traits. Le relief est suggéré sans recourir au clair obscur. La perspective, grandiose conquête de l'art occidental, est rejetée. Cette nouvelle figuration des volumes marque une rupture radicale avec une certaine tradition picturale du bon goût et avec l'espace de la Renaissance.

Mais ce tableau fait-il totalement "table rase" du passé ? La recherche des sources des "Demoiselles d'Avignon" par les historiens de l'art plaide pour une réponse négative. Bien des éléments relient le tableau à la production de son temps et à celle de temps plus anciens : la sculpture ibérique de l'antiquité, les masques nègres et les statuettes africaines primitives, les fresques catalanes du XIII^e siècle, la "Vision de St-Jean" du Gréco, le "Bain Turc" d'Ingres, les "Baigneuses" de Cézanne, une céramique de Gauguin, le "Nu bleu" de Matisse, les "Baigneuses" de Derain.

Les anguleuses "Demoiselles d'Avignon" constituent une date capitale dans l'histoire de l'art, celle de la remise en cause de l'espace pictural traditionnel, conventionnel et rassurant de l'art d'Occident, une révolution qui ne fut pas ressentie comme telle en 1907-1908...

Malgré la multitude de commentaires savants et d'analyses approfondies sur la genèse de l'œuvre, malgré la somme de travaux préparatoires, dessins, esquisses, gouaches, études qui ont précédé la création finale, "Les Demoiselles d'Avignon" gardent beaucoup de leur secret, Picasso s'étant d'ailleurs complu à brouiller les pistes. Elles sont aussi énigmatiques que le peintre lui-même...

Henri BOURBON

N.B. L'exposition de "Van Gogh à Paris" a eu le soutien de la Caisse Régionale de Crédit Agricole de l'Ile-de-France ; celle des "Demoiselles d'Avignon" d'I.B.M. ; la rétrospective Degas celle de United Technologies.

DE LASCAUX, A ABOU SIMBEL ET A VENISE

par Yvan CHRIST

Il fut un temps où l'on déplorait l'incuriosité de nos contemporains à l'égard du patrimoine monumental. Seuls, les *happy few* rendaient, sur place, leur tribut d'admiration à Venise, au Parthénon, aux temples égyptiens. En notre fin de siècle, c'est la "surconsommation culturelle" qui commence à alarmer les observateurs. Voilà qui fut l'un des thèmes des "Rencontres internationales pour la protection du patrimoine culturel" : pour la troisième année consécutive, elles ont été organisées, au Palais des Papes, par la ville d'Avignon.

Limiter le flux du tourisme ? La question a été posée, notamment par le maire-adjoint de Venise, la cité des Doges attirant, chaque année, près de trois millions de visiteurs, contre quatre vingt cinq mille en 1949. Quel succès, mais quel drame ! Venise a-t-il déclaré, se "dévaluer". Comment y remédier ? Le problème est quasi insoluble...

Il est parfois résolu sur des points de détail. C'est le cas de la grotte de Lascaux, découverte en 1940. La présence massive des touristes condamnait à mort ses peintures pariétales. On a été contraint de l'interdire au public et d'aménager, non loin d'elle, une réplique, l'original

n'étant plus accessible qu'à une élite de savants. Ainsi, dans un ordre d'idées différent, procède, depuis de longues années, la Bibliothèque nationale, qui ne communique aux chercheurs que les fac-similés photographiques de ses manuscrits à peintures, trop vulnérables pour être mis chaque jour entre des mains inexpertes.

*
**

Plus récemment, l'alarme a été donnée à propos des dangers qui pèsent sur les temples d'Abou Simbel. Au mois d'octobre dernier, trente deux mille visiteurs les ont pris, au sens propre, d'assaut, soit le double de 1986. "Notre principal problème, déclare le responsable de la sécurité des temples, *ce sont les humains*" - qui se comportent de la pire façon, escaladant les temples pour les photographier de plus près, au risque d'effriter le grès fragile qui les compose, touchant les peintures intérieures et contribuant ainsi à les dégrader. Quant au sable des dunes artificielles qui ont été confectionnées imprudemment, dans une intention esthétique, à proximité des temples, il est balayé par les tempêtes et il frappe de plein fouet les monuments multiséculaires. Une des faces de la statue de Néfertari, la favorite de Ramsès II,

a presque disparu.

Qui plus est, lors du déplacement des temples, entre 1964 et 1968, par les soins et avec les fonds de l'UNESCO, en prévision de l'édification du barrage d'Assouan, les reconstruteurs ont utilisé, pour réadapter les formidables morceaux, une certaine résine d'époxy, laquelle se décolle sous la chaleur solaire. Il a fallu la remplacer par un mortier de sable et de ciment pour permettre aux pierres de mieux tenir et, aussi, de mieux respirer.

Les monuments, comme les civilisations, sont mortels. Ce ne sont pas des hochets avec lesquels on peut impunément jouer, sinon ils se détraquent. La dépêche de l'Agence française de presse, à qui j'emprunte ces nouvelles très graves, conclut par une interrogation : "*Faudra-t-il faire comme à Lascaux et fermer les monuments au tourisme en construisant, dans la banlieue du Caire, une reproduction grandeur nature d'Abou Simbel ?*"

*
* *

"Surconsommation culturelle"... Nous sommes en plein paradoxe. Devra-t-on, à Aboul Simbel, à Venise ou au Mont Saint-Michel, contenir la masse touristique, établir une sélection - terme redoutable ! - exiger de leurs visiteurs une rigoureuse discipline, sous peine de sanctions pénales ? Ce ne sont là que des songes.

Ai-je déjà parlé de l'*Apocalypse* d'Angers ? La plus vaste, la plus ancienne des tentures du monde médiéval, n'est plus que l'ombre d'elle-même : exposée à la cathédrale Saint-Maurice, puis dans de successifs musées, elle a perdu toute sa vivacité originelle, ses couleurs vigoureuses s'étant à jamais estompées. On a récemment, en

vue de nettoyer l'ensemble, retourné les pièces de la tenture fameuse : une espèce de résurrection, puisqu'elles sont, si l'on peut dire, sans envers, aussi soignées, du point de vue technique et esthétique, d'un côté que de l'autre.

Or, on a pris la décision de ne pas dévoiler au grand public ces envers admirables, visibles seulement en de rarissimes circonstances. Le chef de l'Etat vient d'obtenir ce privilège. Ainsi, jusqu'à la fin des temps, la *vraie* tenture d'Angers, par mesure de sécurité, comme il en va pour la *vraie* grotte de Lascaux, échappera à notre vision... (1).

*
* *

Nos vieilles poules aux œufs d'or, nous les tuons par notre seule existence. Les hommes seraient-ils de trop sur la terre des arts ? Ceux-ci sont pourtant faits pour ceux-là, qui ont été faits par eux. N'en serions-nous plus dignes, accompagnés que nous sommes de toutes les scories du siècle ? Les germes nouveaux que nous portons, nous les communiquons aux œuvres sublimes qui sont nées avant nous et qui, avec nous, se meurent. Un sida culturel...

La culture, qui progresse, succède au culte, qui s'estompe. D'autres dieux surgissent. Nous n'avons plus de ministres des Cultes, mais des ministres de la Culture, qui assurent, tant bien que mal, les affaires courantes. Elles courent plus vite qu'eux, malgré leur bonne volonté et leurs valeureux efforts successifs. Mais que peuvent-ils contre la "mutation" de la société contemporaine ? Enregistrer ses méfaits ? Ils le font, jour après jour. Les jours qui passent les dépassent.

"Déculturer" l'univers ? Réserver ses seuls chefs-d'œuvre aux initiés ? Aux autres, des copies ou des répliques. Point de principe plus impopulaire que celui-là, eu égard à la curiosité futile ou non, du monde moderne. Etablir, dans la mesure du possible et du raisonnable, des garde-fous. Voilà, modestement, la seule méthode. Ce n'est qu'au coup par coup que l'on peut la pratiquer, mais avec constance.

Des jalons : ils pourraient devenir, pour notre patrimoine en détresse, des bouées de sauvetage. Aux pouvoirs culturels, de France et de l'univers entier, d'aller vite et très vite, pour éviter le désastre, qui est prévisible. Nous avons un capital à transmettre aux générations futures. Réflexion banale. Elle est essentielle. Il n'y a plus, désormais, une minute à perdre. Je ne noircis point, par délectation morose, le tableau. De lui-même, il s'obscurcit.

Yvan CHRIST

**Menacée par l'expansion du tourisme
et la surconsommation culturelle...**

(1) *Quelques-unes des pièces de la tenture ont été présentées, durant cinq jours, au Grand Palais, à l'occasion de l'inutile Salon des musées et des expositions. Pierre Vaisse, dans le Figaro (5 janvier 1988) s'est élevé contre cette décision imprudente. J'aurais pu contresigner son article.*

notes de Lecture

● Au quotidien de l'enfer de Joseph Rován

Comment dire l'indicible ? Rescapé de Dachau, où il fut proche d'Edmond Michelet, Joseph Rován a attendu plus de quarante ans avant de parler. Ce germaniste éminent, spécialiste des questions politiques, avait tous les moyens de faire sur l'univers concentrationnaire une étude scientifique, après celles de Kogon, Rousset et tant d'autres. Ce n'est pas la voie qu'il a choisie. Sous le titre, surprenant à première vue, de *Contes de Dachau*, le livre "raconte" essentiellement l'histoire de l'auteur pendant la très longue année qui s'écoule entre son départ de Compiègne et la libération du camp par l'armée américaine (5 juillet 1944 - 29 mai 1945).

Récit fragmentaire en outre, fait de tableaux qui ne se soucient pas toujours de la chronologie. De là vient son prix. Un témoin parle, arrachant du plus profond de soi une vision lancinante, comme s'adressant à un intime. C'est, en effet, à ses fils que le livre est dédié. Par-delà ces auditeurs privilégiés, il s'adresse à la postérité indéfinie de tous ceux qui sont ou seront prêts à l'entendre, donc à chacun de nous. Sans jamais forcer la note, comme en confidence, une voix se souvient. Et voilà que s'arrête la banalité des jours : on ne peut qu'écouter, saisi par l'irrésistible force de la vérité.

Des témoignages sur la déportation nous en avons lu également beaucoup. Tous ont leur nécessité et leur poids. Celui-ci pourtant se distingue, entre plusieurs qualités, par un accent propre que je ne saurais désigner - au risque de scandaliser - que par le mot "fraîcheur".

Celle du souvenir d'abord, incroyablement précis et restitué dans sa saveur originelle après tant d'années. Celle aussi de la simplicité qui ignore tout pathos, n'est même pas exposée à y tomber tant s'impose ici la prégnance des faits. Fraîcheur enfin (éveillante non pas apaisante) d'une ironie qui outrepassa le quotidien de l'enfer, pour atteindre le détachement supérieur de la liberté.

Un garçon de vingt-cinq ans, physiquement médiocre et qui ne se prend pas pour un héros, domine ses bourreaux non seulement par l'intelligence mais en affirmant une distance qui peut, seule, conduire à une sorte de compassion. Il les voit tels qu'ils sont : des bêtes assurément, dans tous les sens du terme, mais desquelles une fraternité ineffaçable parvient à nous rapprocher. Ce qu'illustre la stupéfiante anecdote du SS humilié de son ignorance qui prie "le professeur" de lui résumer sur de petits cahiers l'histoire universelle, afin de pouvoir épater les copains. Tels aussi les instants, d'autant plus précieux qu'ils sont si rares, où une lueur de pitié parvient à sourdre de l'inhumain.

Ces traits seront peut-être reprochés comme une sorte de coupable indulgence, on ne sait quelle intention de projeter dans le résistant l'inlassable artisan de la réconciliation franco-allemande qu'est devenu l'homme fait. Quel étrange contresens ! Bien au contraire, c'est en refusant le manichéisme que Rován montre la vérité vraie, par là même authentifie la totalité du récit. Voyez, par exemple, le passage très actuel sur les chambres à

gaz : dire que celle de Dachau n'a apparemment jamais fonctionné, est la seule façon honnête, donc convaincante, de pulvériser les arguments des soi-disant "révisionnistes".

Le camp n'était pas, à beaucoup près, le pire. L'auteur le précise avec sa probité constante. Comme il souligne que, pour lui-même, sa parfaite connaissance de l'allemand, le soutien du groupe des Français et (sans qu'il l'exprime ainsi) une capacité exceptionnelle à percevoir la logique de l'absurde ont favorisé sa survie.

Au-delà de ce que l'on ose à peine appeler ces atouts, c'est sa jeunesse, la certitude depuis le début qu'il s'en sortirait, et surtout sa foi chrétienne qui l'ont soutenu. Avec la pudeur dont tout le livre est empreint, Rován ne fait pas étalage de cette dernière, si ce n'est pour en confesser l'infirmité à déchiffrer ce qui paraît être sa permanente négation. Il rapporte aussi d'étonnantes observations sur le comportement contradictoire des chrétiens. Pourtant, au sein de la nuit la plus épaisse, la

certitude survit comme une lueur invincible. Les pages les plus bouleversantes du livre sont le récit de la nuit de prière au chevet de l'ami incroyant qui se mourait du typhus : "Je n'osais pas dire : Seigneur sauvez-le, mais l'important était de dire : Seigneur...".

Ce très beau mémorial, s'il ne prétend pas rendre compte de toute la déportation, propose incidemment quelques pénétrantes analyses sociologiques et de bien curieuses notations sur la psychologie comparée des peuples. Mais ce sont ses caractères les plus personnels qui lui confèrent une valeur générale. Sa qualité d'écriture également, dont la sobriété transparente - parfois presque clinique - a su trouver le ton exact pour exprimer ce qui n'a pas de nom mais qu'il faut bien traduire en mots pour que les hommes n'oublient jamais.

Bernard VOYENNE

Joseph ROVAN : Contes de Dachau, Paris Julliard, 1987, 248 p.

● Mythes et mythologies politiques de Raoul Girardet

Comme toutes les publicités, les affiches, discours et messages électoraux doivent se voir ou s'entendre, les deux yeux et les deux oreilles grandes ouvertes.

De l'un et de l'une, il faut, bien sûr, apprendre ce que l'on nous communique. De l'autre, il faut, perfidement - mais la liberté du citoyen passe par la ruse ! - s'attacher à découvrir par quelle passion, par quelle motivation, par quel instinct, on tente non pas de nous convaincre mais de nous persuader.

Cet exercice, indispensable si l'on veut n'être pas idiot, est, aussi, un jeu délicieux et qui nous enseigne long sur nous-même. Car, publicitaires et spécialistes du marketing électoral sont de bons connaisseurs des états d'âme.

Précisément, cette année, nous avons la chance d'avoir un guide d'initiation à l'imaginaire politique fort suggestif et dont la lecture préalable ne peut que nous faciliter le décryptage des archétypes primordiaux qui sont par derrière les images, les dessins et les mots. C'est "Mythes et mythologies politiques" de Raoul Girardet.

Raoul Girardet qui a longtemps et longuement analysé les doctrines et idées politiques pour les enseigner aux étudiants de l'Institut d'Etudes Politiques a fini par être un peu lassé de décortiquer les productions intellectuelles des grands auteurs, fussent-elles géniales. Surtout, il a eu le sentiment que ces brillantes ou obscures théories n'étaient pas le premier cri de ceux ou de celles qui les mettaient en forme. Il s'est mis à penser que la qualité intellectuelle des œuvres n'expliquaient pas leur impact. D'où cette curiosité d'aller plus au fond et, tel un spéléologue, de pénétrer plus profond. Jusqu'à ces seuils où l'on découvre les schèmes fondamentaux de l'imaginaire. Il y a du Pascal dans la démarche. Puisque Pascal

(Blaise) savait, déjà, que les raisons ne viennent qu'après... les mouvements du cœur.

Après une introduction à "l'imaginaire politique" et avant un "essai d'interprétation" de la fonction des mythes dans les sociétés, sont analysées quatre constellations politico-mythologiques : le mythe de la *conspiration* à travers la hantise de la conspiration "juive" et de la conspiration "jésuitique" - le mythe du *sauveur* - à travers ses quatre variantes - Cincinnatus (ou Doumergue), Alexandre (ou Napoléon), Solon (ou les Pères fondateurs), Moïse (de Gaulle vu par Malraux) - le mythe de *l'Age d'Or* - ou du Paradis perdu - de Rousseau à Maurras, - le mythe de *l'unité* - de de Maistre à Fourier.

Chacune de ces nébuleuses, étant, comme il ressort des mentions ci-dessus, transversales, à la Gauche et à la Droite. Aucune époque, aucune famille politique ou culturelle ne leur échappe. Aussi, le livre ouvre-t-il à une interrogation sur les permanences des angoisses et des rêves de l'homme. Et, aussi, sur la nature de la politique.

Sous un biais, ce livre est un événement. Certes, jusqu'ici, Georges Burdeau déjà avait osé soutenir que l'univers politique était un univers magique et que le mythe et la mythologie lui étaient consubstantielle en quelque sorte. Son livre : *La politique au pays des merveilles* (Ed. PUF 1979) est particulièrement éclairant et, après sa lecture, la politique prend sens par ses accents les plus insensés.

Mais, qu'un professeur de la Rue Saint-Guillaume s'arrache aux statistiques, à la sociologie et aux idées pour reconnaître la présence de l'imaginaire, c'est extraordinaire ! Raoul Girardet ne va pas, d'ailleurs si loin que G. Burdeau. Dans son introduction et ses pages

finales, on sent bien que sa foi en "la supériorité créatrice de l'intelligence" souffre de devoir admettre la présence de "Dyonisos... qui est un Dieu ombrageux". C'est pourquoi, il aurait tendance à réserver ou à vouloir réserver la fonction des mythes aux moments des grandes crises sociétales. Cette réticence donne des accents attachants au livre.

Ainsi qu'on l'imagine, ce livre excite la réflexion. Notamment, sur la nature de la politique qui n'a pas pour fonction que de gérer les choses mais, aussi, de gérer les rêves. Sur le niveau des changements et celui du "progrès". Sur la sécularisation, enfin, qui n'est, probablement que la substitution d'une religiosité diffuse et sauvage aux religions instituées.

Ce livre en fait souhaiter, aussi, d'autres. D'autant que le mythe des "lendemain qui chantent" mériterait une approche plus longue. Même s'il est, en parti, réductible - même chez Marx et Engels à l'éternel retour au Paradis du premier commencement. Même si l'essentiel des millénarismes a été analysé dans "*Le principe d'espérance*" de Ernst Bloch (Ed. Gallimard 1982).

Mais, l'important est de lire ce livre et de le mettre en application, sans attendre. Exemples : les "nus" des affiches du PS, en décembre, n'était-ce pas "l'état de nature" rousseauiste qui était par derrière - bref, la nos-

talgie de l'âge d'or" ? Surtout, c'est le mythe de "Tonton" - qui mérite attention. Il y a, dans Raoul Girardet, de quoi le comprendre. A ceci près, que François Mitterrand a, bel et bien, inventé peut-être un cinquième type de "sauveur". Ni Père, ni Chef. Génial, au demeurant ! Les soixanthuitards qui ont rêvé de la "société sans pères" ne pouvaient accepter un "sauveur" papa ou grand-papa. Mais, ce collatéral, ce "tonton", c'est l'idéal ! L'oncle d'Amérique, Tonton Christobal, l'oncle Picsous, il y a là un personnage adéquat pour les suppliques de Renaud, de Lara, etc. Dans les bonnes familles de Charente et d'ailleurs, quand le père ne maîtrise plus la situation, formidable d'avoir un oncle chez soi ! Il a réussi, il a vécu, il a, donc, du prestige. Il peut réguler sans réprimer. Gourmander sans gronder.

Sans conteste, à sa prochaine édition Raoul Girardet devra ajouter à son chapitre consacré au "Sauveur" et au lieu de parcourir ce mythe "De la légende de M. Pinay au mythe de Tête d'Or", il l'intitulera sans doute "Du mythe de M. Pinay à Tonton". A moins que les deux ne soient les mêmes. Comme quoi, le livre de Raoul Girardet qui ouvre sur des abîmes anthropologiques éclaire aussi, l'actualité immédiate.

René PUCHEU

Ed. du Seuil, 1987. Coll. *L'univers Historique*.

● Pour lire... en campagne

Dans les sociétés hyper-complexes de ces prodromes du XXI^e siècle, où il s'agit, pour les gouvernants, de "gérer l'imprévisible" (quel beau mot de V G E !), la personnalité des candidats et de leur entourage est un facteur important du choix des citoyens.

Il n'est, ainsi, pas inutile de profiter du raz-de-marée éditorial pour la cerner. Dans l'immense flot des productions, distinguons sur chacun des trois candidats majeurs, énumérés alphabétiquement.

Sur Raymond Barre. Il y a la biographie de Henri Amouroux, publiée en 1986. Descriptif avec des jugements favorables. On l'a déjà commentée. Il y a les "Questions de confiance" ou les récents entretiens avec J.M. Colombani (Ed. Flammarion, 1988), sorte de questions à domicile par écrit. Une part de biographie et beaucoup d'analyses pertinentes des grandes questions.

Voici un livre dont on a moins parlé : "La galaxie Barre" (Ed. La Table Ronde) par Michel Chamard et Joseph Macé-Scaron. Deux parties dans ce livre. 150 pages d'analyses entrelacées de portraits, destinées à découvrir ce qui unit les "fidèles" de Raymond Barre, ces "individualités fortes" aux inclinations politiques et culturelles diverses. "Il a fait avaler l'Europe aux gaullistes et l'Hexagone aux centristes" tranche Philippe Mestre. En plus, aurait-il fait avaler le "social" aux "libéraux" ? Un peu vite dit cela. Mais pas faux. Cet ensemble de

pages, constitue un vrai "who is who" des personnalités-leaders du "barrisme". On y apprend tout sur chacun. Bref, si vous voulez savoir qui a fait quoi, qui aime quoi (en littérature, en peinture, en cuisine), qui est qui, ayez toujours ce livre sous la main. Quelle que soit l'issue de mai, ces responsables ont de l'avenir devant eux. Donc, ce livre gardera longtemps de l'intérêt.

Sur Jacques Chirac. Deux livres. Dans "Paris-Chirac, prestige d'une ville, ambition d'un homme" (Ed. Plon) Marc-Amboise Rendu, (du "Monde"), dresse un bilan globalement positif de l'action municipale de Jacques Chirac et débouche sur une énigme car il éprouve "sympathie pour l'homme, considération pour le maire, allergie à l'égard du leader politique". Quel est le secret de Jacques Chirac ? C'est lui que ne cesse de traquer Franz-Olivier Giesberg, Directeur de la rédaction du "Nouvel Obs", dans son volumineux "Jacques Chirac" (Ed. Seuil 1987). "Cet orateur simplificateur, voire simplet, est, en fait, un politique sophistiqué". Giesberg pose bien l'équation Chirac. Il donne un filon d'explication en l'esquissant en personnage pirandélien en quête incessante de lui-même. En détectant une hantise d'une mort sans vieillesse. Intéressant. Un livre riche et excitant, même s'il n'explique pas tout de la personnalité complexe de Jacques Chirac.

Sur François Mitterrand, les livres se ramassent à la pelle. Et ça ne fait que commencer ! Quand il cessera

d'être président, ce sera le déluge ! Ici et maintenant, il y a les "Nay", le premier et le second "Les sept Mitterrand" (Ed. Grasset 1988). Eclairant. Mordant. Cependant, on éprouve l'impression que Catherine Nay ne va pas jusqu'au fin du fond. Où tout deviendrait simple. Car François Mitterrand est sûrement moins complexe que Jacques Chirac.

"Des principes et des mobiles secrets d'un illustre Président" (Ed. Albin Michel) écrit sous le pseudonyme de D. Plutarque est suggestif. L'auteur est un admirateur du Président et il y a de la mythification systématique dans ce court essai. Il n'est quand même pas possible que cet homme ne se trompe jamais ! D'ailleurs, son septennat n'a-t-il pas été émaillé de quelques échecs évidents ! Il est vrai qu'il a eu l'art incomparable de les occulter. N'empêche, ce livre apporte des notations intéressantes sur quelques aspects de la vie privée, sur les relations de

"François" avec ses compagnons, avec l'argent, sur la distanciation de "François" et de "Mitterrand", ce personnage de composition. Similitudes entre ces pages et les notations de Régis Debray (in "Les Masques" Ed. Gallimard).

Quant au livre de Jean Daniel sur François Mitterrand "Les religions d'un Président" (Grasset), il est étrange. Sa sophistication agace. Le balancement entre la distanciation et l'allégeance qui finit par prédominer lui donne trop d'accents de dévotion. Reste un portrait discutable mais intéressant.

En France, on n'a plus d'idées politiques ! Mais nos hommes politiques restent de sacrés bonshommes ! A moins que ce soient les essayistes et journalistes qui soient talentueux. Il doit y avoir des deux !

René PUCHEU

● Les patrons et le patronat d'Yvon Chotard

Ce livre ne saurait être négligé. Pour trois raisons au moins : la personnalité de l'auteur, la contribution à l'histoire sociale récente apportée par l'un de ses témoins et auteurs, l'occasion, rare, d'avoir accès, concernant le C.N.P.F., à une vision et à une réflexion, l'une et l'autre d'origine interne à l'institution.

Certes, Yvon Chotard n'a pas voulu écrire ses "Mémoires". Et il faut, pour connaître son histoire personnelle, abstraction faite de rares notations brèves et fragmentaires, s'adresser à d'autres sources que son livre (1).

Dans le domaine professionnel, loin de se contenter d'exercer des responsabilités au Syndicat national de l'Edition ou au Cercle de la Librairie, il fonde en 1952, et préside durant ses premières années, la Jeune Chambre Economique française, avant de se retrouver, de 1965 à 1970, à la tête du Centre français du patronat chrétien (C.F.P.C.). Il exercera successivement ou cumulativement bien d'autres présidences : Commission Enseignement-formation (1971), et Commission sociale (de 1972 à 1986) du C.N.P.F., vice-présidence de cette organisation patronale. En 1987, il est nommé représentant de la France au B.I.T. à Genève.

Avare de confidences personnelles, du moins ne fait-il pas mystère de ses convictions. Ainsi, dès la première page, affirme-t-il se ranger "délibérément parmi les réformistes" et proclame-t-il sa "fidélité à la doctrine sociale de l'Eglise". Partisan déterminé de la "politique contractuelle", de la gestion paritaire des institutions sociales, d'un libéralisme qui ne méconnaît ni ne minimise la responsabilité sociale du chef d'entreprise, il ne dissimule nullement son allergie sans nuances au "monopole" de représentativité des grandes formations syndicales, à l'étatisme : à ce dernier titre, il récuse aussi bien l'étroite tutelle administrative à laquelle sont sou-

mises les institutions sociales que le tripartisme en tant que mode de gestion de ces mêmes institutions.

Homme de réflexion et de foi, militant infatigable, il aura été, pendant quelque trente-cinq ans, observateur attentif, passionné, et engagé toujours, témoin et acteur privilégié souvent, d'une histoire sociale particulièrement riche et agitée.

Le spécialiste, mais aussi tout esprit curieux de cet aspect de notre histoire tout court, sans la connaissance et la compréhension duquel bien des événements et des évolutions des "Trente Glorieuses" comme des années de crise demeureraient indéchiffrables, aura grand intérêt à s'informer de la manière dont Yvon Chotard s'est représenté et a vécu cette période.

Outre maintes anecdotes fort éclairantes, des informations de première main sont données sur les grandes négociations dont le C.N.P.F. a été partie prenante au cours des vingt dernières années : accords du 9 juillet 1970 et loi du 16 juillet 1971 (dite "Fontanet-Delors", le premier étant alors ministre, le second, conseiller du premier ministre Chaban-Delmas) sur la formation professionnelle continue à l'intérieur des entreprises (p. 114), mise au point et création des associations patronales de formation (ASFO), tâche pour laquelle il se passionna.

Enfin, le livre et ses annexes contiennent des documents qui constitueront pour l'histoire sociale des sources irremplaçables.

Mais l'auteur se défend d'avoir voulu écrire l'histoire des nombreuses et importantes négociations dans lesquelles, une quinzaine d'années durant, il a représenté le C.N.P.F. S'il n'exclut pas de le faire un jour, son propos essentiel dans "Les patrons et le patronat" est de faire

connaître le C.N.P.F., l'attitude des chefs d'entreprise vis-à-vis de leurs organisations patronales, et (page 46) de "tenter de poser le problème des évolutions nécessaires" de ces institutions.

S'il fallait simplifier à l'extrême, deux traits dominants, étroitement liés, s'imposent à la lecture des pages consacrées à l'histoire, aux structures, aux réformes jugées nécessaires de l'organisation patronale.

D'une part, l'organisation des fédérations patronales, qui ont poussé, proliféré et se sont entrelacées en tout sens comme herbe folle, fondées tantôt sur un métier, tantôt sur une famille de métiers, tantôt sur un critère géographique, se révèle extrêmement complexe - au point parfois, notamment dans le vaste secteur du commerce, de défier toute description intelligible. Il en résulte de très grandes disparités de taille, de moyens, d'influence, de poids au sein de la confédération, s'ajoutant aux clivages inévitables entre grandes, petites et moyennes entreprises, entre industrie et commerce, etc...

D'autre part, les relations entre Confédération, Unions, Fédérations et chefs d'entreprise oscillent souvent entre l'indifférence, la tension, parfois l'incompréhension - le chef d'entreprise de base n'ayant que trop tendance à critiquer les doubles emplois en matière de représentation et de cotisation, voire à contester au fond les orientations prises par la Confédération dans les domaines qui lui sont propres : négociation de la politique sociale, gestion paritaire d'organismes sociaux... Exemple extrême : opposé à la reconnaissance de la section syndicale dans l'entreprise, incluse dans les accords de Grenelle de 1968, l'industriel François Michelin a imposé au Syndicat du caoutchouc de rompre avec le C.N.P.F., pourtant présidé à l'époque par Huvelin, par ailleurs président de Kléber-Colombes.

A la veille de la guerre de 1939-1945, le regretté François Perroux, qui vient de disparaître, jugeait scandaleux, dans son cours d'économie politique, que les chefs

d'entreprise aient cru devoir ajouter à leurs pouvoirs quasi-illimités les moyens de pression d'une organisation syndicale. Depuis lors, il est vrai, la législation et la pratique sociales ont institutionnalisé la chose.

Les syndicats ouvriers, les partis de gauche ont à la longue accrédité l'image, partiellement mythique, d'un C.N.P.F. doté d'une puissance redoutable à travers l'expression si peu appropriée de "patron des patrons" - dont l'emphase évoque le "roi des rois" des littératures et des rituels de l'Ancien Orient.

L'enquête sur "le pouvoir en France" menée en 1984 par le "Nouvel Observateur" auprès des "décideurs" appartenant aux entreprises, à l'administration, aux formations politiques plaçait en tête du peloton Yvon Gattaz, alors président du C.N.P.F. (19 %), cependant qu'un Marcel Dassault, avec 1 %, se trouvait relégué aux dernières places. "Vision étrangement naïve", commentaient Alexandre Wickham et Sophie Coignard, citant ce résultat dans "La Nomenclatura française" (page 39). Sans doute, mais il serait aussi naïf de tenir le syndicat des chefs d'entreprise pour quantité négligeable.

Très concret, donnant à voir l'institution de l'intérieur, le livre d'Yvon Chotard devrait conduire à une appréciation plus réaliste de l'influence exercée par le C.N.P.F.

Jean AUBRY

Ed. Calmann-Lévy.

(1) Voir notamment le supplément "Economie" du Figaro du 10/11/86.

La Croix, supplément "Economie" du 16/05/1973.

N.B. : Nous consacrerons dans le prochain n° de "France-Forum" une note de lecture au très intéressant ouvrage de Jacques Tessier "La C.F.T.C. Comment fut maintenu le syndicalisme chrétien ?". Préface d'Henri Guitton. Edit. Fayard.

● De l'actuel à l'éternel selon Maurice Schumann

Successeur, sous la Coupole, de mon regretté ami Wladimir d'Ormesson - comme lui, politique et écrivain d'orientation démocrate-chrétienne à maints égards - Maurice Schumann, de l'Académie française a emprunté le titre de son livre : *Une grande imprudence*, achevé après les législatives de mars 1986, à une remarque de Georges Bernanos, un des auteurs favoris de sa jeunesse : "Il n'y a peut-être pas d'honneur à être français, mais il y a une grande imprudence à ne pas l'être".

Ce nouveau volume de l'actuel président de la Commission sénatoriale de la culture groupe, sous trois rubriques, relatives aux institutions et à la politique intérieure, aux questions étrangères et internationales, enfin à des sujets plus littéraires et philosophiques, des articles de l'auteur parus en 1981 - pour l'un d'eux - et de

1984 à 1986, dans la revue des facultés catholiques de Lille - où l'ancien chef du quai d'Orsay a une chaire -, *Ensemble*, dans *Historia* et surtout, dans la *Revue des Deux Mondes*, dont il est devenu - y collaborant, du reste, antérieurement de longue date - le principal chroniqueur depuis la mort de l'ambassadeur et ministre Gaston Palewski.

Dans *Une grande imprudence*, le compagnon du Général traite, d'abord, de "l'actualité du gaullisme" et du danger des régimes faibles, de la question de "la nouvelle pauvreté" - dès novembre 1984, des propositions ayant, alors, été présentées, en la matière, par les députés Pierre Méhaigneraie et Adrien Zeller - et de divers sujets constitutionnels. Le porte-parole de ce qui fut la France libre évoque, 40 ans après le débarquement

du 6 juin 1944, l'été de la Libération, médite sur la victoire de 1945 - celle dont Winston Churchill traite, dans ses *Mémoires*, sous l'intitulé, hélas exact, de "triomphe et tragédie". Il s'interroge, ensuite, sur la Pologne de Lech Walesa et la doctrine de son groupe, sur l'évolution soviétique depuis son premier voyage à Moscou, en 1935, comme envoyé spécial d'Havas, ancêtre de l'Agence France-Presse (que certains linguistes suggèrent d'appeler l'Agence française de presse) jusqu'à l'ère de Gorbatchev ; sur l'initiative de défense stratégique, couramment qualifiée de guerre des étoiles, puis il examine divers concepts : dialectique du pluralisme et de la violence, terrorisme, solidarité, liberté, humanisme et Méditerranée. On y retrouve le philosophe patenté que fut, à ses débuts, le futur romancier du *Concerto en ut majeur*.

Ouverte par un avant-propos de 1986 sur les perspectives de la législature commençante, *Une grande imprudence* intègre, *in fine*, des textes sur l'actualité de Victor Hugo, à l'occasion des cent ans de sa mort, sur André Maurois et son illustre professeur Alain - à chacun desquels Maurice Schumann a été très lié - et sur les avis de François Mauriac - préfacier de son livre de jeunesse *Le Germanisme en marche*, et qu'il a bien connu personnellement aussi - concernant la Constitution de 1958.

Le présent volume s'achève par un essai sur l'attitude de ce qu'il nomme les "figures de proue" vis-à-vis des idées religieuses. Sa péroraison est extraite de la 1^{ère} épître de Saint Jean : "Si mon cœur me condamne, Dieu est plus grand que mon cœur". Les préoccupations métaphysiques et morales qui inspirent ces pages de conclusion sont d'une actualité permanente, parce qu'éternelle : sans le répéter, la fin d'*Une grande imprudence* fait songer à cet égard au livre *Angoisse et certitude*, peut-être le principal de Maurice Schumann. Il lui avait valu, voici bientôt dix ans, le Grand Prix catholique de littérature.

Au terme de ses investigations, *Une grande imprudence* rend un hommage mérité à Thomas More, homme d'Etat et publiciste anglais martyrisé sous Henri VIII et, de nos jours, canonisé par Pie XI. Cette éminente figure du catholicisme intellectuel et de la Renaissance, modèle du chrétien en politique, est, en France au moins, injustement oubliée. L'auteur du *Rendez-vous avec quelqu'un* a raison de remémorer à nos contemporains ce cas, qui n'a rien perdu de sa vertu exemplaire.

Charles MELCHIOR DE MOLENES

Une grande imprudence, par Maurice SCHUMANN, éd. Flammarion, 1986

● Le choix de Dieu de Jean-Marie Lustiger

Le cardinal Lustiger, archevêque de Paris, figure de proue de l'épiscopat français, à la fois lumineuse et tourmentée, mystique et dynamique, a choisi les entretiens avec John Missika et Dominique Wolton pour donner au public une autobiographie : *Le choix de Dieu*, plus dense et plus fouillée que les œuvres que fournit en général cette technique d'écriture (1). Il était difficile pour un vivant de publier ses "prémémoires" et en la circonstance le détour était indispensable. Le texte ne se ressent pas trop de la perte d'énergie et de force qu'entraîne presque nécessairement la conversation enregistrée.

Ce livre ne plaira pas à tout le monde. L'itinéraire d'un jeune intellectuel juif, fils d'immigré polonais, converti au catholicisme et devenu l'un des chefs de l'Eglise romaine, indisposera plus d'un lecteur israélite, malgré les précautions prises pour ne pas le choquer. Mais cette conversion est un fait, elle doit être accueillie comme telle. D'autres juifs deviennent chrétiens. D'autres catholiques perdent la foi. Dans la mystérieuse économie du salut, Dieu choisit les siens et les voies du Seigneur sont définitivement impénétrables.

Le dialogue conduit entre le cardinal de Paris et ses interlocuteurs est mené en profondeur, sans complaisance. Le cardinal insiste sur certains détails à ses yeux caractéristiques. Il fouille dans sa mémoire et met de

l'ordre dans son passé. A haute voix, il écrit son histoire. Elle interpelle ses contemporains. A elle seule, sa nomination est porteuse de sens : "Je suis une provocation vivante, qui oblige à s'interroger sur la figure historique du Messie".

Après "une enfance heureuse mais rigoureuse", la vie du jeune Aron Lustiger a connu les événements dramatiques des années de guerre et d'occupation. La défaite, la débâcle, la présence allemande, les premières persécutions, tissent la chaîne d'une existence ballottée entre Paris et Orléans, du Lycée Montaigne au Lycée Pothier. La découverte de l'Evangile, la lente osmose culturelle avec le christianisme au contact de chrétiens convaincus et instruits de leur foi, la découverte de Jésus comme Messie, la conversion, le baptême dans la cathédrale d'Orléans, l'instruction religieuse de l'évêque Mgr Courcoux, font la trame d'une vie qui recherche avec avidité la vérité et la connaissance.

C'est le trait le plus marquant à retenir de cette adolescence, ce goût du savoir, ce respect de la culture que les parents ont su inculquer à Jean-Marie, prénoms qu'il avait ajoutés au baptême à celui de l'état-civil. En 1943, caché à Paris au petit séminaire, il prépare et passe son bachot "lors de la session où l'oral avait été supprimé". L'apprentissage de la philosophie marque un tournant

dans sa vie culturelle : *“L'histoire de la philo entraînait à penser... même l'histoire”*. Déjà, Jean-Marie avait décidé de devenir prêtre, mais les circonstances l'obligent à fuir et à se cacher avec son père à Decazeville, puis dans la région de Toulouse.

Les vingt-cinq années qui suivent de 1945 à 1969, correspondent à deux parties du livre *“Croire et savoir”* et *“L'Eglise et la Société”*. La première retrace l'entrée à la Sorbonne, la fascination du marxisme dans les milieux étudiants de l'immédiat après-guerre, la formation du séminaire, le service militaire à Berlin, l'éblouissement du premier voyage en Terre Sainte en 1951, le sacerdoce consacré aux fécondes années d'aumônerie auprès des étudiants de la Sorbonne, au Centre Richelieu, à la guerre d'Algérie, aux prémices de mai 1968. C'est le temps des pèlerinages à Chartres dans lesquels le Père Lustiger entraîne chaque année cinq ou six mille étudiants : *“Inviter les jeunes à la découverte d'eux-mêmes et de Dieu était un stimulant inappréciable”*.

La fin de l'ouvrage touche aux années plus récentes de la vie de Jean-Marie Lustiger, celles qu'il a passées comme curé à Sainte-Jeanne de Chantal à Paris où il a été nommé en 1969, puis comme évêque d'Orléans où il est resté moins de deux ans, de décembre 1979 à mars 1981, date à laquelle il a été nommé archevêque de Paris et quelques mois plus tard, cardinal. Dans les derniers chapitres, le cardinal Lustiger nous livre sa vision de l'Eglise, de son organisation interne, de ses rapports avec

le pouvoir politique, et du monde en marche vers la fin de l'Histoire.

L'aspect biographique de l'œuvre attirera beaucoup de lecteurs. Là n'est pas l'essentiel. Ces pages ont été écrites avec pudeur, l'homme ne se livre qu'à demi et avec retenue. Cette discrétion est un trait de caractère de Jean-Marie Lustiger, qui a gardé de ces années de jeunesse cette capacité à vivre à l'intérieur de lui-même de grandes choses, de protéger son intime conviction des regards profanes.

Le cardinal est un homme de foi vécue dans une conviction quotidienne, mais aussi dans une tension douloureuse : *“Ce qui m'était demandé en devenant évêque touchait à mon engagement personnel le plus profond... Je voyais... sans céder à l'imaginaire, que ce serait pour moi une manière de prendre part à la passion du Christ. Je n'avais aucune illusion là-dessus. Quand j'ai été nommé à Orléans, ma première pensée avait été que la Cathédrale d'Orléans est dédiée à la Sainte-Croix. Cela aussi paraissait faire partie des logiques les plus intimes et j'en avais une conscience suraiguë”*. S'associer, associer les hommes à la passion du Christ, pour qu'ils vivent leur rédemption, n'est-ce pas le message fondamental d'Aron-Jean-Marie, cardinal Lustiger.

Jean CHELINI

(1) Le Choix de Dieu, Editions de Fallois, 474 p. 120 frs.

REVUE DES LIVRES ETRANGERS

Richard Foster est l'un des directeurs de Mc. Kinsey & Company, dont on connaît l'importance et l'excellence sur le marché international des conseils en entreprise. *“Innovation”* reflète des années d'observation au service des plus grandes compagnies. Avec une constatation centrale : l'importance de l'innovation technologique, la nécessité de la poursuivre en toutes circonstances, même et surtout dans le moment où le produit offert paraît inattaquable : mais Foster aussi prend en compte les difficultés et les déceptions liées à *“l'incubation”* de tout processus innovant. Une raison essentielle, dit Foster, à la continuité du succès d'entreprises comme IBM, Hewlett-Packard, Procter & Gamble, Harris : toutes partent du principe que demain ne ressemblera pas à aujourd'hui, et que l'innovation doit être préparée, analysée, gérée. Foster théorise cette attitude en développant le théorème de la *“courbe en S”* de l'innovation technologique : des débuts très lents et des limites indépassables atteintes après un certain stade - lesquelles limites exigent de se lancer sur un autre processus innovant dès la percée du premier produit. Cette capacité à prévoir et gérer l'innovation avant les évolutions du marché est ce que Foster dénomme *“l'avantage de l'attaquant”*. Il l'illustre d'exemples parfaitement choisis : la fin des voiliers ; l'aventure du cœur artificiel ; l'évolu-

tion de l'industrie des caisses automatiques ; le marché des avions de ligne... Avec une constatation : la précipitation toujours plus grande des cycles technologiques, qui placent des entreprises (en biotechnologies par exemple) leaders incontestées sur leurs marchés en position de défensive dans un intervalle de trois ans seulement. Au total, un livre fondé sur une thèse simple, mais dont l'intérêt tient à la pertinence et à la force des exemples analysés comme à la somme des expériences dont il témoigne.

Lester C. Thurow se place, lui, sur le terrain de la macro-économie : l'auteur de *“The Zero-Sum Society”* s'est fait connaître pour son analyse critique de l'économie américaine dont les responsables, dit-il, évaluent mal l'ampleur des pertes sociales qui évaluent leurs gains supposés. *“Dangerous Currents”* s'attache de même, sur le plan de la théorie économique, à la prise en compte de phénomènes trop souvent négligés par les économistes. Thurow a beau jeu de démontrer que les modèles développés sont de plus en plus éloignés des enjeux réels et sélectionnent leurs variables moins en fonction de leur importance objective que de leur caractère maniable et quantifiable : la fable classique de l'ivrogne qui cherche ses clés sous le réverbère parce que c'est le seul endroit où il y ait de la lumière. Une thèse intéressante : l'univers

économique moderne est moins marqué par le risque que par l'incertitude. C'est la variabilité des options, le flou des résultats escomptés des politiques poursuivies qui pose problème beaucoup plus que l'ampleur des risques correspondant aux différentes options possibles. Une contribution intéressante à la redéfinition des théories économiques.

*
**

Ernest Gellner, anthropologue et philosophe, mériterait bien une longue étude de présentation - étude que je ne désespère pas d'écrire un jour. La note présente n'a d'autre but que de signaler combien il est dommage que ses ouvrages, pourtant toujours clairs et mordants, ne soient pas disponibles en français, alors même que sa réputation chez ses confrères est des plus considérables. On pourrait traduire, par exemple, "Legitimation of Belief", une étude rigoureuse du fondement et du fonctionnement des croyances en même temps qu'une charge allègre contre Wittgenstein et ses disciples, catégorie contre laquelle Gellner déploie la même férocité (parfois un peu systématique) que celle que Molière manifestait contre les médecins de son temps. Des thèmes qu'on retrouvera dans "Relativism and the Social Sciences" et dans "Spectacles and Predicaments".

"The Concept of Kinship" regroupe des essais plutôt orientés vers les préoccupations de l'anthropologue qu'est Gellner, fournissant un contrepoint intéressant à la vulgate structuraliste qui, dans ce domaine, est souvent de rigueur en France.

Quant à "Nations and Nationalism" il pose en termes clairs un problème historique que Gellner enrichit de sa connaissance avertie du monde arabe. Avec une thèse digne d'intérêt : la division des tâches inhérente à l'apparition de la société industrielle ne pouvait fonctionner que dans un espace homogène de culture et de communication, voire créé par un Etat qui, prenant ainsi une fonction jusqu'alors inconnue, trouvait sa dimension d'"Etat-Nation". Il me semble que le livre récent de Guy Sorman donne d'excellents exemples de la façon dont un Etat, une culture nationale et une certaine forme de division du travail rétroagissent et se confortent les uns les autres, à l'appui de la thèse de Gellner.

Puisqu'il est question de Sorman, je voudrais signaler le plaisir ressenti à trouver quelques unes des sources qu'il cite. Je retiendrai notamment l'ouvrage d'Albert Hirschman, "A Bias for Hope", peut-être la meilleure

collection d'essais sur les problèmes du développement en Amérique Latine. Plus contestable, plus "latino-américain" dans son style, l'ouvrage de Guillermo O'Donnell sur l'Etat bureaucratique-autoritaire développe une théorie bien articulée et très influente. Je me réjouis aussi de voir mentionné "The Moral Economy of the Peasant" de James Scott : on y trouvera une puissante description du comportement du paysan asiatique et de sa rationalité particulière qui consiste plutôt à minimiser les risques qu'à s'engager dans un processus d'innovation dont le coût pourrait définitivement le ruiner juste avant qu'il n'en tire les bénéfices escomptés. C'est ce mélange d'armature théorique et d'observation personnelle réfléchie et nourrie qui fait toute la qualité du livre de Sorman.

Un dernier mot sur Gellner : a-t-il quelque chance de "percer" en France ? Ma réponse est plutôt optimiste puisque je constate le succès d'un autre philosophe proche de lui par l'esprit, Kolakowski.

Il faut remercier les éditions Fayard et Complexe d'avoir rendu accessible la majeure partie de son œuvre, nous livrant ainsi l'une des grandes voix de notre temps.

Benoît VERMANDER

Richard FOSTER, "Innovation, the Attacker's advantage", New-York, Summit Books, 1986.

Lester C. THUROW, "The Zero-Sum Society", Penguin Books, 1981.

Lester C. THUROW, "Dangerous Currents", New-York, Vintage Books, 1984.

Ernest GELLNER, "Legitimation of Belief", Cambridge U.P., 1974.

Ernest GELLNER, "Relativism and the Social Sciences", Cambridge U.P., 1985.

Ernest GELLNER, "Spectacles and Predicaments", Cambridge U.P., 1979.

Ernest GELLNER, "The Concept of Kinship", Basil Blackwell, 1987.

Ernest GELLNER, "Nations and Nationalism", Basil Blackwell, 1983.

Guy SORMAN, "La Nouvelle Richesse des Nations", Fayard, 1987.

Albert HIRSCHMAN, "A Bias for Hope", Yale U.P., 1971.

Guillermo O'DONNELL, "El Estado Burocratico Autoritario", Editorial Belgrano, 1982.

James SCOTT, "The Moral Economy of the Peasant", Yale U.P., 1983.

Faites connaître "FRANCE-FORUM"
CARREFOUR DE L'HUMANISME DÉMOCRATIQUE

De Robespierre à Rousseau

par Etienne BORNE

De la Révolution française il n'est pas de plus décisive explication que celle de Gavroche "C'est la faute à Voltaire, c'est la faute à Rousseau". La pensée du XVIII^e siècle, la philosophie dite des Lumières, a fini par mettre le feu à la France et au monde, de 1789 à 1815. Pour le meilleur et pour le pire. Mais cette pensée ne faisait pas une philosophie cohérente. Les deux plus célèbres des hommes de pensée, en ce siècle, avaient des philosophies furieusement antinomiques, en conséquence de quoi Voltaire haïssait Rousseau, et Rousseau, dissident de l'Encyclopédie, détestait Voltaire.

Michelet pourtant les considérait tous deux comme les pères spirituels de la Révolution, et tenant à l'unité de cette Révolution, il s'évertuait à les faire fraterniser de force. Efforts vains, car la contrariété de ces deux hommes et de ces deux pensées pourrait bien être à l'origine d'une contradiction majeure de la Révolution française qui n'est pas tout à fait la même révolution selon qu'on la tient pour une ouverture libérale, dans l'esprit de Voltaire ou pour une entreprise égalitaire dans l'esprit de Rousseau.

*
* *

Admettons cependant qu'il y ait un esprit de la Révolution ; la question sera alors de savoir si ce génie révolutionnaire habite tous les personnages historiques qui, ensemble puis les uns contre les autres, firent la Révolution ou s'il ne s'est vraiment incarné que dans un seul d'entre eux, qui en serait, aux dépens des autres, l'interprète éminent et privilégié. Chaque thèse a ses défenseurs, ses arguments, sa logique, mais il faut choisir et la Révolution ne sort ni tout à fait la même ni tout à fait intacte, de l'une comme de l'autre.

Pour François Mitterrand, qui paraît chercher un thème à mettre en musique pour le proche bicentenaire, la Révolution de 1789 à 1799 est d'un seul tenant, Clemenceau avait dit un bloc, et rassembleur intrépide, le président de la République, évoquant les illustres de la Révolution, se faisait gloire de "les admirer tous". Il reste que les plus éclatants héros de ce panthéon se sont révolutionnairement guillotiné les uns les autres et les voilà voués à une céleste cohabitation alors que se jugeant réciproquement indignes de vivre, il leur était impossible de coexister sur la terre. François Mitterrand récusait à propos de la Révolution légendes roses et légendes noires. Et pourtant il compense par le rose d'une commémoration lyrique le noir des déchirements criminels. Légende sur légende. Diversion esthétique qui permet de ne pas assumer une réalité éprouvante, ainsi imaginativement sublimée.

La deuxième thèse ne donne pas une meilleure figure à la

Révolution. Admettons par exemple, avec Mathiez hier et Guillemin aujourd'hui, que Robespierre soit la plus haute incarnation de la vertu et de l'audace révolutionnaires. Mais cet unique titan réduira ses compagnons d'épopée à la condition de divinités douteuses et inférieures. Vus avec les yeux de Robespierre, les autres artisans de la Révolution font une bien sinistre galerie de traîtres et de fripons. Si bien qu'entre la Révolution que les contre-révolutionnaires disent satanique et la Révolution que les ultras révolutionnaires décrivent défigurée et trahie par ses propres acteurs, tragiques comédiens de leur idéal, la différence tend à s'effacer et le noir partout dévore le rose.

*
* *

Robespierre n'a été Robespierre que grâce à Rousseau dont il se voulait avec une terrifiante sincérité le disciple inconditionnel ; il parlait et agissait avec le "Contrat social" dans la tête et la "Profession de foi du vicaire savoyard" dans le cœur. Tout à Rousseau, il était le contraire d'un voltairien. Ce qui suffisait pour susciter la constante antipathie de Michelet qui doutait même de l'authenticité de son rousseauisme le présentant comme "un bâtard de Rousseau" : quelle erreur, car il en était le fils légitime. Sa politique et sa religion, qui délibérées, méditées, vécues n'ont rien d'une improvisation opportuniste, ne se comprennent que par et dans Rousseau.

Robespierre a appris de Rousseau que le mal qu'il s'agit d'extirper est l'inégalité. Inégalité de puissance entre les gouvernants et les gouvernés. Inégalité de fortune entre les riches et les pauvres. Robespierre, qui a de la tenue et déteste le débraillé, sera comme Rousseau plébéien en esprit et en vérité. "On ne peut régner innocemment", "L'opulence est une infamie". Les deux formules sont de Saint-Just, le plus proche ami de Robespierre, dont il partagea jusqu'au bout le destin. Et ces deux maximes sont les piliers de la politique robespierriste.

Le magistrat à la place du prince. La majesté authentique de la loi devant laquelle tous les hommes sont égaux substituée à l'imaginaire majesté royale machinée pour subordonner l'homme à l'homme. Dans la République rousseauiste ou robespierriste, l'égalité des conditions fait disparaître l'esprit de rivalité et de convoitise qui pousse quelques uns à s'élever au-dessus des autres. Pour que l'Etat appartienne à tous, il faut que les citoyens soient réellement égaux, et non pas seulement juridiquement et formellement, comme on dirait aujourd'hui. La pauvreté vertueuse de chacun et de tous est la garantie, en République, de l'ordre et de la justice. L'égalité, c'est-à-dire pas de privilège et d'exemption pour l'impôt, qu'il soit celui du sang ou celui de l'argent. "Il ne faut pas", disait Robespierre, "priver les pauvres de l'honneur de contribuer". Quel est le candidat à la présidence de la République qui oserait inscrire dans son

programme cette maxime pourtant hautement républicaine ?

Enflure du discours ? Pas seulement. La République robespierriste fit avec la loi du maximum une tentative d'économie dirigée qui, amenant la taxation des salaires après la taxation des prix, provoqua un grand mécontentement dans le peuple que l'on croyait ainsi servir et protéger et que surent exploiter les adversaires thermidoriens de Robespierre. La vente des biens nationaux, les assignats et l'inflation galopante avaient provoqué un bouleversement des fortunes, une multiplication du nombre des propriétaires, et loin d'établir entre les citoyens une égalité spartiate, cette tempête dans l'économie favorisa l'ascension, vite irrésistible, d'une classe bourgeoise et d'une nouvelle aristocratie, qui avait plus d'avidité que de panache, l'aristocratie de l'argent. La liberté de l'esprit prônée par Voltaire et les encyclopédistes, se manifestait par la liberté d'entreprendre et rendait utopique l'idéal de Rousseau. Robespierre pouvait bien crier avec son éloquence à la fois académique et passionnée que les riches, autant que les nobles, étaient en état de conspiration contre la République, il pouvait bien les menacer du glaive de la loi, il défendait une cause perdue, celle de l'égalité rousseauiste et dès avant thermidor, Robespierre était condamné par la dialectique même de la Révolution.

*
* *

L'égalité selon Rousseau n'est pas pour Robespierre un concept froid et abstrait. L'égalité est la sainte égalité. La pensée du XVIII^e siècle avait été à l'origine d'un immense mouvement de désacralisation qui, ruinant le pouvoir sacré des rois et des prêtres, annonçait la mort de l'Ancien Régime. Mais on ne détruit bien que ce que l'on remplace, comme devait dire plus tard Auguste Comte. Et Robespierre, après Rousseau, pensait que pour interdire toute résurrection d'un sacré aboli, il fallait instaurer une autre sorte de sacré. Ce nouveau sacré qui, lui, serait sans fraude aucune, comment le trouver ailleurs que dans cette religion que la profession de foi du "Vicaire savoyard" dit naturelle parce qu'elle repose sur l'intuition du cœur et exclut toute médiation de révélation et d'Eglise entre l'homme et ce Dieu qu'il importe de confesser pour donner sens et consistance à l'existence humaine, tant personnelle que collective. En passant de l'homme à la cité, cette religion naturelle devient la religion civile du "Contrat Social". Dieu garantit la sainteté du contrat qui lie les citoyens dans la solidarité du contrat, grâce à elle sans faille, et l'immortalité sera pour la vertu, tant civique que privée, espérance et consolation. De cette religion naturelle et civile, Rousseau avait été le prophète et Robespierre en sera le Josué qui fera entrer un peuple régénéré dans la terre promise.

A la sollicitation de Robespierre, la Convention, comme on sait, décréta que le peuple français reconnaissait l'existence de Dieu et l'immortalité de l'âme. Et Robespierre présida, à la tête de la Convention, à la grande fête de l'Être suprême, en grand prêtre de cette religion qui devait être le couronnement spirituel et spiritualiste de l'œuvre révolutionnaire, et "l'orgueil sacerdotal", pour parler comme Michelet, dont il fit preuve ce grand jour ne contribua pas peu à sa chute prochaine. Entre autres gestes symboliques, Robespierre avait mis le feu à une statue grimaçante de l'athéisme. Que l'athéisme soit un mal social et

l'athée un danger public qu'il importe d'éliminer ensemble, Robespierre avait lu cette sentence de fer et de mort dans les dernières pages du "Contrat social", et bras séculier de Rousseau, il fut l'exécuteur littéral de cette condamnation sans appel. Couvert par l'autorité de Rousseau, Robespierre pouvait envoyer à l'échafaud en toute bonne conscience les hébertistes et les dantonistes non seulement parce qu'ils étaient des obstacles politiques sur une route à désencombrer, mais aussi parce que, suspects d'athéisme, ils mettaient en péril, avec la République, le fondement moral et métaphysique de la République. Péché contre l'esprit, donc sans pardon.

Raisonnement d'intolérance et d'inquisition qui vient du fond des âges et qui n'a pas changé de substance en passant de Torquemada à Robespierre : qui pense mal ne peut que vivre mal, et l'échafaud, bûcher ou guillotine, punit les mauvaises mœurs et les mauvaises pensées qui descendent ensemble la même sinistre pente. Serait-on sorti de l'Ancien Régime pour rétrograder vers les heures les plus noires du Moyen Age ? Alors une révolution pour rien ? Conclusion précipitée, car la Révolution a été pour les doctrines et les idéologies, pressées jusqu'au bout de leurs possibilités, un redoutable banc d'essai à partir duquel les peuples et les chefs de peuple peuvent s'instruire et tirer d'utiles leçons et par exemple celle-ci : l'extrême de la contradiction, l'absolu de la rupture créent un vide vite envahi de phantasmes archaïques mal refoulés, et en fin de compte, la crispation révolutionnaire est moins innovatrice que la patience réformatrice qui peut être, elle aussi, moins théâtralement, mais en profondeur, une passion et une pensée.

*
* *

On l'accorde à son dernier biographe (1) : il y a en Robespierre un mystique et un martyr de la Révolution. Mystique dans la mesure où, croyant tout ce qu'il disait selon le mot de Mirabeau, cet homme, d'autant plus inflexible et implacable qu'il était souffreteux et anxieux, se persuadait que par décret de la Providence il avait vocation de régénérer un peuple et, Hercule en bonnet rouge, de purger la France des monstres qui s'appelaient aussi bien superstition et athéisme qu'oppression et inégalité. Martyr aussi puisque la catastrophe finale de son destin révèle avec éclat la contradiction fondamentale d'une Révolution qui ne pouvait être encore la révolution des droits de l'homme lorsque sous prétexte de salut public, elle restaurait l'Etat sans pitié de la raison d'Etat.

Les victimes de Robespierre n'empêchent pas Robespierre d'être une victime. Et toute victime a droit au respect. Victime de la Révolution, Robespierre a été, plus secrètement victime d'une pensée à laquelle il s'était tout entier livré et qui forme selon des principes opposés jusqu'à la contradiction l'homme et le citoyen. Le Dieu du vicaire savoyard, Dieu du cœur humain et le Dieu du Contrat, Dieu d'une cité intolérante à ses dissidents, ne peuvent faire un même Dieu. L'impossibilité d'honorer à la fois l'un et l'autre, tragédie personnelle de Robespierre. Condensation en un seul et éminent destin d'un plus vaste drame, celui de la Révolution française elle-même. La faute à Rousseau ? Pourquoi pas ?

(1) Henri Guillemin : *Robespierre politique et mystique, Le Seuil*, 420 p.